

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU  
**BUDGET DE 2015**



*Comprenant :*

**Innovation énergétique et leadership en matière de changement climatique**  
**Réaliser les engagements de conservation de la nature du Canada**  
**Des communautés saines pour tous les Canadiens**





## Qui nous sommes

La **Coalition du budget vert**, fondée en 1999, regroupe quatorze des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada, qui représentent collectivement plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes, par leurs bénévoles, leurs membres et leurs sympathisants.

### Notre mission

La mission de la Coalition du budget vert consiste à présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

### Notre vision

Le gouvernement du Canada contribue à assurer et à maintenir la durabilité environnementale du Canada par le biais d'investissements adéquats dans les programmes environnementaux et par l'adoption de politiques fiscales et budgétaires adéquates.

### Objectifs

- Réunir l'expertise collective des principaux chefs de file canadiens en ce qui a trait aux problèmes environnementaux les plus urgents auxquels le Canada doit faire face.
- Élaborer annuellement les principales recommandations, par ordre de priorité, relativement aux politiques, mesures et programmes dont la mise en œuvre permettrait de faire progresser la durabilité de l'environnement, et qui pourraient se retrouver dans le prochain budget fédéral, et les promouvoir auprès du gouvernement fédéral.
- Surveiller les décisions et les prévisions de dépenses énoncées dans le budget fédéral et assurer le suivi des recommandations de la Coalition du budget vert en vue de déterminer les effets probables qu'exerceront les décisions fiscales et budgétaires sur l'environnement et d'évaluer les impacts de la Coalition sur les politiques fiscales et autres mesures budgétaires.

La Coalition du budget vert prend ses décisions par consensus.

La Coalition du budget vert est hébergée dans les locaux de Nature Canada.

Les coprésidents de la Coalition du budget vert sont Theresa McClenaghan, la directrice générale de l'Association canadienne du droit de l'environnement, et Jim Brennan, le directeur des affaires gouvernementales chez Canards Illimités Canada.

*La Coalition du budget vert remercie sincèrement les fondations Echo, McLean, George Cedric Metcalf et Salamander pour leur généreux soutien. Les efforts de la Coalition sont en grande partie subventionnés par ses membres et ces fondations.*



# Table des matières

Ministères principaux  
(probables)

|                                                                                                                                                                                                         |           |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Qui nous sommes .....                                                                                                                                                                                   | 2         |                         |
| <b>Sommaire .....</b>                                                                                                                                                                                   | <b>4</b>  |                         |
| Introduction - à la durabilité environnementale et aux recommandations<br>annuelles de la Coalition du budget vert .....                                                                                | 9         |                         |
| <i>Recommandations liées à l'énergie et au climat</i>                                                                                                                                                   |           |                         |
| <b>Accélérer l'innovation énergétique et le leadership en matière de changement climatique.....</b>                                                                                                     | <b>12</b> |                         |
| Réforme des subventions chez les industries extractives .....                                                                                                                                           | 15        | Fin, RNCAN              |
| Tarification du carbone : Faire usage d'un instrument basé sur l'offre et la demande afin de faire<br>preuve de leadership et d'accélérer la marche vers une économie à faible émission de carbone .... | 18        | EC, Fin                 |
| Innovation énergétique : possibilités stratégiques .....                                                                                                                                                | 21        | Fin, RNCAN, TC          |
| Transports : transition vers des alternatives à faible émission de carbone .....                                                                                                                        | 22        | RNCAN, TC               |
| Favoriser la commercialisation du stockage d'électricité.....                                                                                                                                           | 23        | Fin, RNCAN              |
| Leadership en matière de financement mondial du climat .....                                                                                                                                            | 25        | EC, MAECD               |
| S'adapter au changement climatique et renforcer notre résilience .....                                                                                                                                  | 27        | AADNC, EC, Inf, SC, SP  |
| Engendrer des économies continues pour les Canadiens par le biais de l'efficacité énergétique .....                                                                                                     | 30        | RNCAN                   |
| <i>Recommandations liées à la conservation de la nature</i>                                                                                                                                             |           |                         |
| <b>Respecter les engagements du Canada pour la conservation de la nature :</b>                                                                                                                          |           |                         |
| <b>protéger le système qui soutient notre existence .....</b>                                                                                                                                           | <b>33</b> | EC, MPO, PC             |
| Investir dans la protection des terres et des eaux publiques du Canada .....                                                                                                                            | 35        | PC                      |
| Les parcs nationaux .....                                                                                                                                                                               | 35        | EC                      |
| Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migra .....                                                                                                                                           | 36        | Agr, EC, MPO, PC, RNCAN |
| Soutien à la science de conservation .....                                                                                                                                                              | 38        | Agr, EC, MPO, PC        |
| La protection des espèces en péril au Canada.....                                                                                                                                                       | 39        | EC, MPO, PC             |
| Océan sain dit communautés saines .....                                                                                                                                                                 | 40        | EC                      |
| Conservation des oiseaux migrateurs.....                                                                                                                                                                | 42        | EC                      |
| L'inventaire canadien des milieux humides .....                                                                                                                                                         | 43        |                         |
| <i>Recommandations liées à la santé des communautés</i>                                                                                                                                                 |           |                         |
| <b>Recommandation principale : Équité en santé environnementale .....</b>                                                                                                                               | <b>44</b> | EC, SC                  |
| Air intérieur : crédit d'impôt pour l'assainissement du radon .....                                                                                                                                     | 50        | Fin, SC                 |
| Protéger l'eau douce du Canada .....                                                                                                                                                                    | 52        | Agr, EC, MPO            |
| Atténuer les écoulements des polluants et des nutriments dans les sols .....                                                                                                                            | 53        | Agr, EC                 |
| Le protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs - Poursuivre la mise en œuvre.....                                                                                                                     | 53        | EC                      |
| Les espèces aquatiques envahissantes .....                                                                                                                                                              | 54        | MPO                     |
| Cadre national de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau .....                                                                                                                           | 54        | EC                      |
| Programme de protection des pêches.....                                                                                                                                                                 | 55        | MPO                     |
| Mettre en œuvre le système de gestion de la qualité de l'air.....                                                                                                                                       | 56        | EC, SC                  |
| Plan de gestion des produits chimiques.....                                                                                                                                                             | 58        | EC, SC                  |
| Des infrastructures vertes pour les collectivités des Premières Nations .....                                                                                                                           | 59        | AANDC                   |
| <i>Recommandations transversales</i>                                                                                                                                                                    |           |                         |
| Écologisation de l'économie du Canada.....                                                                                                                                                              | 63        | Fin, IC                 |
| Évaluations environnementales durables des grands projets de ressources naturelles .....                                                                                                                | 64        | ACEE, EC, RNCAN         |
| Équilibrer les « règles du jeu sur le plan économique » en matière de ressources naturelles :<br>par la réforme des subventions et l'écologisation des prix .....                                       | 65        | Fin, RNCAN              |
| Règles en matière de responsabilité des activités extracôtières<br>dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises .....                                            | 67        | NRRNEC, MPO             |
| Renforcer les capacités scientifiques du Canada.....                                                                                                                                                    | 71        | EC, MPO                 |
| Mesurer les biens et services écologiques .....                                                                                                                                                         | 73        | RNCAN, IC               |
| <b>Tableau récapitulatif: des coûts (ainsi que les économies) associées aux recommandations .....</b>                                                                                                   | <b>75</b> |                         |

Ce document est également accessible à l'adresse [www.budgetvert.ca](http://www.budgetvert.ca) et en anglais à [www.greenbudget.ca](http://www.greenbudget.ca).  
Pour les acronymes des ministères, voir le Tableau récapitulatif, à la page 75.



# Sommaire

## **L'environnement du Canada est un facteur clé de la prospérité des Canadiens.**

**Des mesures intelligentes de promotion de la durabilité environnementale peuvent simultanément améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, stimuler des opportunités économiques et d'innovation, et préserver notre patrimoine naturel dans notre intérêt, pour notre plaisir et pour l'héritage des générations futures.**

Active depuis 1999, la **Coalition du budget vert** réunit quatorze des plus grandes organisations canadiennes vouées à l'environnement et à la conservation qui, ensemble, représentent plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes, afin de présenter une analyse des enjeux les plus urgents en matière de durabilité de l'environnement au Canada et faire des recommandations au gouvernement fédéral quant aux possibilités stratégiques sur le plan fiscal et budgétaire.

La Coalition a reconnu publiquement les progrès accomplis par le gouvernement du Canada depuis quelques années, y compris l'annonce du premier ministre concernant le Plan de conservation national, la réduction d'avantages fiscaux aux industries extractives dans quatre des derniers huit budgets, et du nouveau financement pour l'eau douce, des infrastructures vertes, en particulier pour les collectivités des Premières Nations.

Cependant, de nombreuses autres actions sont nécessaires au niveau fédéral. Les retards à agir ne feront qu'accroître l'urgence et le coût des mesures à prendre. Le budget de 2015 est une occasion exceptionnelle pour entreprendre ce genre de mesures stratégiques.

**Pour le budget de 2015, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement tire profit des opportunités économiques, environnementales et sanitaires en travaillant sur les trois programmes suivantes :**

- 1) L'innovation énergétique et le leadership en matière de changement climatique – un programme intégré afin de tirer profit de l'industrie des technologies, en plein essor, et en faisant preuve de leadership en matière de changement climatique;**
- 2) Réaliser les engagements du Canada en matière de conservation – en protégeant mieux le système qui soutient notre existence, ce qui doit commencer par la réalisation des objectifs internationaux de biodiversité d'Aichi; et**
- 3) Assurer des communautés saines pour tous les Canadiens – en mettant en œuvre un nouveau programme d'équité en matière de santé environnementale qui assure que tous les Canadiens — y compris les populations vulnérables et défavorisées — bénéficient du même niveau de protection contre les risques environnementaux évitables pour la santé.**

L'adoption de ces trois programmes – chacun ayant des recommandations associées clé, tel qu'indiqué dans les trois prochaines pages – pourrait générer des avantages significatives pour la santé environnementale, économique et humaine pour de nombreuses années à venir.

## 1) Innovation énergétique et leadership en matière de changement climatique

Le secteur des technologies propres est l'un des secteurs les plus dynamiques au monde, estimé à un mille milliards de dollars. Il emploie déjà plus de Canadiens que le secteur d'exploitation des sables bitumineux.

L'accélération des progrès en matière d'innovation et de commercialisation de l'énergie propre au Canada pourrait dominer une plus grande partie de ce marché et entraîner des avantages significatifs pour les débouchés, l'activité économique, les recettes fiscales et la prospérité au Canada au cours des décennies à venir.

Le changement climatique représente un défi. Il menace la santé et la sécurité des générations actuelles et futures de Canadiens et des citoyens du reste du monde, les plus pauvres d'entre eux étant les plus vulnérables. Il menace également la majorité de notre écosystème et de la biodiversité, auxquels nous tenons tant. Des actions ambitieuses sont nécessaires pour limiter le réchauffement à 2° degrés C. Le Canada et une majorité de pays ont adopté cette limite comme le plafond admissible de réchauffement climatique. Au-delà de ce niveau, les impacts du dérèglement climatique risquent d'être plus graves et irréversibles. Heureusement, de nombreuses analyses fiables ont suggéré que le coût des mesures préventives est bien moindre que le coût probable de notre inaction.

Pour tirer profit de ces opportunités économiques et faire preuve de leadership mondial en matière de changement climatique, la CBV exhorte le gouvernement fédéral à s'engager pour un programme solide et intégré en matière d'innovation énergétique et de changement climatique, s'appuyant sur les actions qui ont déjà été menées et incluant les suivantes :

*Priorité absolue :*

1. Continuer le progrès du gouvernement sur les engagements du G-20 visant à éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, en commençant par ne plus adopter de nouvelles subventions à caractère fiscal pour le pétrole, le gaz ou les mines, y compris pour l'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL).
2. Annoncer et mettre en place une taxation efficace des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui : incite suffisamment l'innovation et la réduction des émissions de GES, compense l'augmentation des coûts de la vie pour les Canadiens à faible revenu et crée une source de revenus permettant de financer les autres mesures énumérées ici. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Conseil canadien des chefs d'entreprise, la Chambre de commerce du Canada, 73 pays et plus de mille compagnies ont publiquement exprimé leur soutien à un tel prix du carbone, lequel constitue le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3. Adopter les deux mesures stratégiques suivantes, dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures qui permettraient de créer un système énergétique canadien plus efficace, par l'élimination de deux obstacles, et faciliteraient ainsi une plus large utilisation des sources d'énergie propre du Canada :

- a. Investir 12 millions de dollars dans 120 stations de recharge rapide des véhicules électriques autour des centres urbains importants.
- b. Fournir une réduction pour amortissement accéléré, pour les dépenses liées à tous les types d'infrastructures de stockage d'énergie autonomes et tangibles.

4. Jouer un rôle de premier plan lors des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de garantir des engagements mondiaux réalisables visant à traiter du changement climatique, y compris l'affectation d'un fonds annuel d'au moins 400 millions de dollars en 2015 et 2016 pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans les pays en développement par le biais d'initiatives telles que le *Fonds vert pour le climat et la Coalition pour le climat et l'air pur*.

*Priorité importante :*

5. Protéger les Canadiens et notre environnement unique de la volatilité croissante des phénomènes météorologiques en :
  - a. Renouvelant et développant des fonds d'adaptation dans le cadre du Programme de l'air pur ;
  - b. Intégrant des considérations adaptatives pour tous les projets de planification et d'analyse d'infrastructure selon le Fonds chantiers Canada ;
6. Faciliter les économies d'énergie en cours pour les Canadiens et la création d'emplois locaux à travers le Canada en formant des partenariats avec les provinces, territoires et les Premières Nations afin de créer un programme nationale de rénovation des maisons visant à mettre à niveau la majorité des demeures, au moyen de subventions et de financements basés sur l'emprunt, en commençant par les Canadiens à faible revenu.

En complément à ce qui est mentionné plus haut, la CBV soutient le renouvellement du financement pour l'ensemble du Programme sur la qualité de l'air (y compris son Programme réglementaire sur la qualité de l'air, l'énergie propre, les transports non polluants, l'adaptation et les composants internationaux), de l'Initiative écoÉNERGIE sur l'efficacité et l'innovation, du Fonds pour l'énergie propre et de l'initiative du Bureau de gestion des grands projets. Leurs financements respectifs expireront tous en mars 2015 ou 2016.

## 2) Réaliser les engagements du Canada pour la conservation de la nature : protéger le système qui soutient notre existence

En mai 2014, le gouvernement fédéral a annoncé la première phase d'un plan de conservation national, apportant un soutien bienvenu aux programmes de conservation les plus importants, y compris sous la forme d'investissements conséquents en matière d'intendance des terres privées — par le biais du *Programme de conservation des zones naturelles* —, des terres humides, ainsi que le soutien des domaines marins protégés.

Nous appuyant sur ces premières étapes, nous recommandons que le gouvernement fédéral se concentre maintenant sur la réalisation de ses objectifs de conservation de 2020, convenus à l'échelle internationale, avec un accent particulier sur la conservation des terres et des eaux publiques et l'investissement dans la science pour assurer que les actions menées par le Canada pour atteindre nos objectifs liés aux domaines protégés soient efficaces.

Tandis que le gouvernement fédéral a réaffirmé, dans son annonce d'un Plan national de conservation, son engagement envers les objectifs internationaux du Canada pour la biodiversité (appelés les Objectifs d'Aichi), lesquels incluent la conservation de 17 % de nos terres et de nos eaux intérieures et de 10 % de nos zones marines et côtières d'ici 2020, aucun véritable plan n'est actuellement en place pour les atteindre. L'élaboration d'une feuille de route pour la réalisation des Objectifs d'Aichi de 2020 est nécessaire d'urgence. Elle doit être établie au cœur du Plan national de conservation du Canada.

Atteindre les objectifs de conservation convenus à l'échelle internationale est la responsabilité partagée de tous les territoires du Canada, mais le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file particulièrement important à jouer, puisqu'il lui incombe : de mener un effort coordonné visant à protéger la biodiversité du pays, en commençant par l'élaboration d'un plan scientifique pour atteindre les Objectifs d'Aichi; et de mettre en œuvre des mesures de conservation dans les domaines régis par le gouvernement fédéral — y compris les zones fédérales protégées, la protection des oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la gestion des océans et de la pêche et la représentation du Canada dans les accords et les forums internationaux de conservation.

Étant donné que les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones) gèrent environ 90 % de nos terres et de l'ensemble de notre zone maritime, nous recommandons qu'un accent particulier soit mis sur la conservation des terres et des eaux publiques du Canada — un manque évident de la première phase du Plan de conservation du gouvernement fédéral.

Pour renforcer le Plan de conservation national, la CBV recommande que le gouvernement fédéral procède aux investissements suivants dans son budget de 2015 :

### 1) Protéger les terres et eaux publiques du Canada :

100 millions de dollars par année sur une base permanente pour atteindre l'objectif de conservation international du gouvernement fédéral, dans les domaines qu'il régit, en protégeant au moins 17 % de nos terres et de nos eaux intérieures et 10 % de nos océans d'ici à 2020 :

- *Parcs nationaux* : 40 millions de dollars par année, de manière continue, pour **faire avancer le développement du système des parcs nationaux du Canada et veiller à ce que les programmes scientifiques de conservation de Parcs Canada soient dotés de ressources suffisantes**, ainsi qu'un investissement ponctuel de 50 millions de dollars pour l'acquisition de terres et pour les autres coûts associés à la création de parcs nationaux.
- *Aires protégées d'Environnement Canada* : 40 millions de dollars par année, de manière continue, pour que Environnement Canada puisse **créer et gérer de nouvelles réserves nationales de faune et surveiller et gérer adéquatement le système actuel de réserves nationales de faune ainsi que les refuges d'oiseaux migrateurs, pour la protection de l'habitat de la faune**.
- *Soutien à la science de la conservation* : 20 millions de dollars par année pendant cinq ans pour **fournir un soutien scientifique** à la planification et aux actions de conservation régionales, avec un accent particulier sur la promotion des réseaux interconnectés d'aires terrestres et marines protégées.

### 2) Mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril :

40 millions de dollars par année, pendant cinq ans, pour **renouveler le financement visant la mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril**, un financement dont l'expiration est actuellement prévue pour mars 2015.

Comme indiqué à l'automne 2013 dans le rapport fédéral du Commissaire à l'environnement, on constate encore un important retard dans l'élaboration des documents de rétablissement des espèces, ainsi qu'un écart dans le développement d'outils politiques nécessaires à la compréhension des parties prenantes et à la mise en œuvre de leurs propres mesures de protection des espèces. Cet investissement fédéral, qui représente une légère augmentation par rapport au précédent renouvellement du financement effectué dans le budget de 2012, est destiné à surmonter ce retard.

La CBV recommande également un financement fédéral supplémentaire pour les aires marines protégées, la gestion de la pêche, les oiseaux migrateurs et les terres humides, et pour assurer que les actions entreprises dans ces domaines atteignent les engagements du Canada dans le cadre des Objectifs d'Aichi.

### 3) Des communautés saines pour tous les Canadiens

Y compris :

#### A. Équité en santé environnementale

Tous les Canadiens devraient avoir droit à un environnement sain, mais de plus en plus de preuves attestent que les communautés défavorisées et vulnérables portent un fardeau disproportionné et évitable de risques pour la santé environnementale. Ces risques incluent notamment la pollution, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada investisse dans un programme d'équité en santé environnementale, lequel comprend des initiatives visant à :

- mieux comprendre le fardeau des risques évitables que l'environnement présente pour la santé, rencontrés par les communautés défavorisées et vulnérables du Canada, ainsi que les inégalités de l'accès aux prestations de santé environnementale;
- évaluer la mesure dans laquelle il peut être possible d'intervenir afin que les risques évitables que l'environnement présente pour la santé ne soient pas disproportionnés pour les communautés défavorisées ou vulnérables, et de garantir l'égalité en matière d'accès aux prestations de santé environnementale; et
- identifier et mettre en œuvre des mécanismes pour assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de bénéficier du même niveau de protection contre les risques que l'environnement présente pour la santé et du même accès aux prestations de santé environnementale.

La Coalition du budget vert recommande qu'un nouveau Bureau fédéral d'équité en santé environnementale soit mis en place pour soutenir l'évaluation en cours et défendre l'intégration de l'équité en santé environnementale dans tous les ministères et organismes compétents, tous les programmes, politiques et activités pertinents.

**Investissement recommandé : 15 millions de dollars par an, de manière continue.**

*Des actions fédérales complémentaires sur de nombreux fronts seront nécessaires pour assurer un environnement sain pour tous les Canadiens. Les meilleures opportunités budgétaires fédérales pour l'amélioration de la santé environnementale des Canadiens sont exposées dans les recommandations suivantes de la CBV :*

#### B. Assainissement du radon dans les maisons –

Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour accorder un crédit d'impôt aux propriétaires qui doivent payer des frais d'assainissement du radon, la deuxième cause de cancer du poumon au Canada. Coût probablement

négligeable.

#### C. Protéger l'eau douce du Canada

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada s'appuie sur le succès de son plan d'action pour l'assainissement de l'eau à travers un Fonds de l'eau du Canada, en investissant dans les domaines suivants : (*tous les financements mentionnés sont annuels, pour une période de cinq ans*)

1. La santé à long terme des bassins hydrographiques :
  - Réduire le ruissellement de polluants et de nutriments provenant de la terre, par la création d'une *stratégie nationale de gérance de la réduction des nutriments, fondée sur le partenariat, en collaboration avec Environnement Canada et l'industrie agricole* : 100 millions de \$ par an, augmentés d'un investissement similaire des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux;
  - Poursuivre la mise en œuvre du Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs en mettant l'accent sur les trois secteurs préoccupants du Canada : 25 millions de \$ par an;
  - Les espèces aquatiques envahissantes : 25 millions de \$ par an;
2. Faire avancer une science, des capacités et un partenariat de classe mondiale.
  - a. Assurer un cadre national de surveillance qui est accessible et compréhensible. Cadre de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau : 30 millions de \$ par an;
  - b. Programme de protection des pêches (PPP) : Surveillance et évaluation : 10 millions de \$ par an, et Recherche scientifique : 25 millions de \$ par an.

#### D. Mettre en œuvre le système de gestion de la qualité de l'air

Maintenir le financement pour la mise en place du Programme de réglementation de la qualité de l'air pour la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de l'air, y compris l'achèvement du développement et de la mise en œuvre du Règlement multisecteur sur les polluants atmosphériques et des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, ainsi que des recherches complémentaires et des initiatives de surveillance. Renouvellement précoce au niveau du budget de 2011 de 126 millions de \$ par an, de manière continue.

#### E. Des infrastructures vertes pour les Premières Nations

Intégrer des concepts d'infrastructure verte dans les programmes et politiques nécessaires pour planifier, et actualiser les infrastructures destinées aux Premières Nations. Investir dans l'eau et les systèmes hydrauliques (400 millions de \$ par an) et dans l'efficacité énergétique pour les constructions résidentielles (24 millions de \$ par an) et commerciales (20 millions de \$ par an).

Ce document comprend également des sections transversales portant sur l'importance du renforcement des capacités scientifiques, l'écologisation de l'économie du Canada, la réforme des subventions, la tarification de l'environnement et la mesure de biens et services écologiques.

Notre engagement envers le principe du « pollueur-payeur »<sup>1</sup> est essentiel pour l'équité des Canadiens et des entreprises canadiennes, notamment pour niveler la compétition fiscale dans le secteur des ressources naturelles. La CBV se félicite donc que le gouvernement du Canada ait incorporé le principe du « pollueur-payeur » dans son projet de loi C-22, *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*,<sup>2</sup> et encourage le gouvernement à appliquer uniformément ce principe dans toutes les lois et tous les contextes pertinents. (Voir *Niveler la compétition fiscale dans le secteur des ressources naturelles : Règles en matière de responsabilité des activités extracôtières dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises*, plus loin dans ce document.)

Il est essentiel de reconnaître l'importance de la science et des capacités scientifiques au sein du gouvernement du Canada afin d'assurer la prospérité économique, la santé et la qualité de vie au Canada, et pour se faire, nous devons prendre conscience des bases fondamentales de nos écosystèmes et des ressources naturelles dont elles dépendent. La science adaptée doit demeurer à la base des processus de prise de décision en plus d'offrir un soutien efficace envers les obligations du gouvernement du Canada. Les recommandations portant sur la science se retrouvent tout au long du présent document.

Les recommandations de la CBV ont été choisies en fonction de leur importance écologique et de leur intemporalité politique. Elles ne représentent qu'une partie des actions nécessaires pour atteindre une durabilité environnementale globale pour tous les Canadiens.

Plus particulièrement, l'économie du Canada joue un rôle essentiel dans le maintien d'une vie saine et de la prospérité pour les Canadiens, mais produit cependant une grande quantité de pollution, entraîne d'autres formes de dégradation de l'environnement et provoque l'épuisement des ressources. Ainsi, l'amélioration de l'impact environnemental de l'économie du Canada<sup>3</sup>, ou l'« écologisation de l'économie », est fondamentale et nécessaire si l'on veut parvenir à la durabilité environnementale accompagnée de la prospérité pour tous les Canadiens. En termes généraux, l'économie du Canada peut être écologisée de deux façons : en réduisant l'intensité environnementale et les risques de l'activité économique (c'est-à-dire en réduisant les impacts négatifs par « unité de production ») et en réduisant le niveau absolu d'activité économique, particulièrement pour des activités qui apporteront, dans les deux cas, des dommages ou des risques considérables, tels que des grands projets de ressources. (Un grand nombre des recommandations de ce document aideraient à écologiser l'économie du Canada. Voir *Écologisation de l'économie du Canada*.)

La Coalition du budget vert croit fermement que l'adoption des recommandations présentées dans ce document est précieuse et permettra d'offrir aux Canadiens un environnement sain, une économie prospère et durable, et la possibilité de vivre une vie saine, aujourd'hui et dans un avenir lointain. Pour cette raison, nous sommes dédiés à continuer d'affiner et de promouvoir ces recommandations jusqu'à ce qu'elles soient adoptées. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**  
**Andrew Van Iterson**

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca  
613 562 8208, poste 243

<sup>1</sup> Dans le budget de 2005, le gouvernement a défini le principe du « pollueur-payeur » comme suit : « le pollueur doit assumer les coûts des activités qui nuisent directement ou indirectement à l'environnement. Ces coûts sont ensuite inclus dans les prix du marché ». [<http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa4-fra.asp>] Le 29 mai 2007, en tant que ministre de l'Environnement, l'hon. John Baird a réaffirmé l'engagement du gouvernement envers ce principe en déclarant au Comité permanent de l'environnement et du développement durable que le gouvernement « croit que le pollueur doit payer. » <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2977081&Mode=1&Language=F>

<sup>2</sup> <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6392558&Language=F>

<sup>3</sup> Améliorer les impacts environnementaux pourrait entraîner la réduction d'activités qui endommagent l'environnement et accroître les activités bénéfiques pour l'environnement.



# Introduction

## *à la durabilité environnementale et aux recommandations annuelles de la Coalition du budget vert*

Le Canada est riche de sa diversité biologique et culturelle, de son niveau de vie élevé et de sa qualité de vie, qui font l'envie du monde entier.

Fondamentalement, la durabilité environnementale vise à préserver cette diversité, cette richesse et cette qualité de vie.

### *La durabilité environnementale*

La durabilité environnementale au Canada poursuit essentiellement trois objectifs primaires qui s'entrecroisent :

- 1) Veiller à ce que les générations de Canadiens actuelles et futures aient accès aux biens et services environnementaux, et aux infrastructures clés — comme l'air pur, l'eau propre, un climat stable, un sol et des produits alimentaires sains, des sources d'énergie, des systèmes de transport efficaces et des possibilités récréatives — qui sont essentielles à **une vie saine et prospère**;
- 2) **Préserver, au Canada, la biodiversité marine et terrestre**, les espèces et espaces sauvages et les systèmes vivants robustes, y compris les zones protégées terrestres et marines, les espèces en péril, les terres humides, les surfaces pastorales et les oiseaux migrateurs; et
- 3) **Assumer la responsabilité de la durabilité mondiale**, à partir d'une perspective d'innocuité — veiller à ce que les actions au Canada (y compris les produits que nous achetons et l'énergie que nous consommons) n'entraient pas la capacité de ceux qui résident au-delà de nos frontières à mener une vie saine et assurer la durabilité de l'environnement dans leur propre région — tout en s'efforçant d'assumer un rôle de leadership dans la poursuite de la viabilité de l'environnement mondial. Sur une planète de plus en plus interconnectée, la durabilité environnementale ne peut vraiment être réalisée qu'à l'échelle mondiale.

Ces trois domaines partagent de nombreux facteurs interdépendants, y compris (mais sans s'y limiter) les questions liées à l'énergie (efficacité, énergies renouvelables, extraction, raffinage, transport), au climat,

aux gaz à effet de serre, au smog, à la biodiversité, à l'air, à l'eau douce, aux sols, à l'agriculture, à la nourriture saine et abordable, aux forêts, aux terres humides, aux surfaces pastorales, aux zones protégées, aux terres privées, aux systèmes de transport urbain et interurbain, aux produits toxiques, aux déchets, à la pollution, à l'équité en matière de santé environnementale, aux défis spécifiques aux communautés rurales, isolées et des Premières Nations, aux modes de vie, à la pauvreté, à la population, à la diversité des écosystèmes et des régions climatiques et à la culture.

Il convient de signaler que, dans la plupart des pays, la durabilité environnementale est généralement considérée (et traitée) en vertu d'un objectif de « durabilité » plus large, qui adresse des priorités économiques et sociales telles que les questions de développement et d'équité s'alignant avec les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. La réduction de l'extrême pauvreté est cruciale pour faire progresser la durabilité environnementale au niveau mondial. L'activité économique dans les pays riches a des effets significatifs qui peuvent être en soit bénéfiques et néfastes sur les plus pauvres des citoyens de notre planète; elle permet de créer des opportunités économiques, mais entraîne également une pollution accrue et l'épuisement continu des ressources non renouvelables.

### *Atteindre la durabilité environnementale au Canada*

Atteindre la durabilité environnementale au Canada nécessitera l'utilisation de nombreux outils et stratégies, y compris le financement, la tarification de l'environnement, la réforme des subventions, des réglementations, le leadership, la coordination, la diplomatie nationale et mondiale, le changement des comportements et la redéfinition des mesures en matière de ressources naturelles, et une équité accrue pour les Canadiens et les entreprises.

De même, afin de réussir à faire progresser la durabilité environnementale au Canada, **des actions menées par tous les niveaux de gouvernements, par les entreprises, les organisations de la société civile et par les particuliers, à travers tout le Canada, seront nécessaires**, souvent de concert. Toutefois, il convient de souligner que, de tous ces acteurs canadiens, **le gouvernement fédéral est celui qui a le plus grand rôle à jouer**. Il est crucial qu'il s'acquitte de ses responsabilités et joue un rôle de chef de file, aux niveaux national et mondial.

#### *Le budget fédéral*

Le budget fédéral lui-même est le document de politique annuelle le plus important pour l'environnement et il est un élément essentiel assurant la durabilité environnementale pour tous les Canadiens. Le financement fédéral est nécessaire pour l'instauration de programmes fédéraux de protection de l'environnement efficaces et d'infrastructures provinciales et municipales, et la politique fiscale fédérale a une influence importante sur l'activité économique et ses impacts sur les ressources et la pollution.

#### *Le document de recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget fédéral annuel*

Ayant bien compris l'importance du budget fédéral annuel, les membres de la Coalition du budget vert collaborent pour apporter au gouvernement fédéral, à chaque du budget fédéral annuel, une série de recommandations soigneusement documentées, constructives et listées par ordre d'importance. Dans ce document, nous nous efforçons de/d' :

- mettre en évidence les priorités pour le prochain budget, en équilibrant l'importance de l'environnement conjointement à la prégnance politique actuelle;
- apporter des suggestions sur l'ampleur des questions budgétaires liées à l'environnement, considérées dans le cycle budgétaire fédéral actuel, y compris les fonds qui devaient prendre fin en mars 2015 et 2016; et
- présenter les opportunités prometteuses qui méritent un examen plus approfondi.

La CBV reste fidèle à son implication de longue date dans la réforme fiscale écologique et l'intégration de valeurs environnementales — en particulier le principe du « pollueur-payeur » — dans la politique budgétaire, par le biais de mesures de tarification de l'environnement et de réformes des subventions, de sorte à « équilibrer les règles du jeu sur le plan économique » pour les ressources naturelles et accroître l'équité pour les Canadiens et les entreprises.

#### *Recommandations pour le budget de 2015*

Un excédent budgétaire fédéral étant prévu, et le Canada faisant face à des engagements internationaux clés en matière de changement climatique et de biodiversité, la CBV a choisi cette année de développer trois pôles d'actions. Ceux-ci concernent :

- 1) L'innovation énergétique et le leadership en matière de changement climatique,
- 2) La réalisation des engagements de conservation de la nature du Canada et
- 3) Assurer la santé des communautés pour tous les Canadiens.

Chaque pôle d'action est accompagné d'une série de recommandations connexes, ou y est associé, tel que contenu dans le Sommaire.

Dans l'ensemble, le document intègre une variété d'éléments, y compris des mesures stratégiques à coût relativement faible qui pourraient être mises en œuvre assez facilement (par exemple, des mesures fiscales pour le stockage de l'énergie et l'assainissement du radon, le financement de la science de la conservation et celui des infrastructures de véhicules électriques), le renouvellement et l'amélioration des financements actuels des programmes existants (y compris les programmes visant les espèces en péril, la pureté de l'air et un certain nombre de programmes énergétiques), ainsi que des recommandations générales qui pourraient engendrer des avantages plus étendus (telles que la tarification du carbone, l'équité en santé environnementale et une stratégie de réduction des nutriments dans les bassins hydrographiques du Canada, stratégie basée sur le partenariat).

Les recommandations de la CBV ont été choisies pour leur importance écologique et leur pertinence politique. Elles ne représentent qu'une partie des nombreuses actions nécessaires pour atteindre la durabilité environnementale globale pour tous les Canadiens.

Ce présent document représente le point culminant de nombreuses années de recherche et consultations avec des parlementaires, des hauts fonctionnaires et autres parties prenantes, y compris une série de réunions plus tôt cet automne avec le sous-ministre afin de discuter des recommandations préliminaires. Les commentaires et suggestions sont toujours les bienvenus.



# *Énergie et climat*

*comprenant :  
Un programme intégré  
visant à accélérer  
l'innovation énergétique  
et le leadership en matière  
de changement climatique*

# Accélérer l'innovation énergétique et le leadership en matière de changement climatique

Le secteur des technologies propres est l'un des secteurs les plus dynamiques au monde, estimé à plus d'un billion de dollars<sup>4</sup> et il grandit à un rythme de 10 à 20 % par année. Depuis 2012, il existait déjà plus d'emploi dans le secteur de l'énergie propre au Canada que dans le secteur d'exploitation des sables bitumineux.<sup>5</sup> L'accélération des progrès en matière d'innovation et de commercialisation de l'énergie propre au Canada pourrait dominer une plus grande partie de ce marché et entraîner des avantages significatifs à court et moyen terme pour les débouchés, l'activité économique, les recettes fiscales et la prospérité au Canada au cours des décennies à venir. Tout aussi important, un tel progrès pourrait jouer un rôle clé dans l'accélération de l'atténuation des changements climatiques<sup>6</sup> dangereux, au Canada et dans le monde.

Le changement climatique menace la santé et la sécurité des générations actuelles et futures du Canada, et des citoyens du reste du monde, les plus pauvres d'entre eux étant les plus vulnérables. Il menace également la nature et la biodiversité du Canada et de notre planète, auxquelles nous tenons tant. Des actions ambitieuses sont nécessaires pour limiter le réchauffement à 2° degrés C. Au-delà de ce niveau, les impacts du dérèglement climatique risquent d'être plus graves et irréversibles, et le Canada et une majorité de pays ont adopté cette limite comme le plafond admissible de réchauffement climatique. Parce qu'il est l'un des pays les plus riches au monde et que ses taux d'émissions par habitant sont parmi les plus élevés, le Canada a à la fois la responsabilité et une possibilité d'exercer un leadership concernant les efforts visant à limiter les changements climatiques dangereux et à aider les Canadiens et les autres citoyens du monde à s'adapter à leurs impacts.

Heureusement, de nombreuses analyses fiables ont suggéré que le coût des mesures préventives est bien moindre que le coût probable de notre inaction.<sup>7</sup> Par exemple, le récent rapport du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* a déclaré que les avantages communs et les effets positifs potentiels de la réduction des émissions, tels que l'amélioration de la santé humaine, des écosystèmes et de la sécurité énergétique, et la suffisance des ressources, l'emportent sur les coûts potentiels.

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures importantes pour promouvoir l'innovation dans le secteur de l'énergie propre et des mesures de lutte contre le changement climatique. Ces mesures incluent le financement des *Technologies du développement durable du Canada*, les initiatives passées de financement mondial du climat et la série de programmes écoÉNERGIE, la réduction des subventions aux industries extractives et les règles sur les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs du transport et de l'électricité au charbon. Il existe encore de nombreuses possibilités en matière d'énergie propre et il est encore nécessaire d'entreprendre une action importante en matière de changement climatique.

<sup>4</sup> *Analytica Advisors, 2013 Canadian Clean Technology Industry Report*, [http://analytica-advisors.com/sites/default/files/CCTIR\\_2013%20Prospectus.pdf](http://analytica-advisors.com/sites/default/files/CCTIR_2013%20Prospectus.pdf)

<sup>5</sup> Clean Energy Canada, *A Paycheque Reality Check: Clean Energy Jobs Stack Up Against Oil Sands Jobs*, <http://cleanenergycanada.org/2014/10/03/paycheque-reality-check/>. Sources : *Analytica Advisors' 2014 Canadian Clean Technology Industry Report*, les notes d'information du Pembina Institute *The Cross-Canada Impacts of Developing the Oil and Gas Industry of the Energy Sector*, et le rapport du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie du pétrole : *The Decade Ahead: Labour Market Outlook to 2022 for Canada's Oil and Gas Industry*.

<sup>6</sup> L'atténuation (des changements climatiques) fait référence à « [a] l'intervention humaine visant à réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre (GES) » GIEC 2014, Ébauche finale, annexe 1, glossaire. [http://report.mitigation2014.org/drafts/final-draft-postplenary/ipcc\\_wg3\\_ar5\\_final-draft\\_postplenary\\_annex-i.pdf](http://report.mitigation2014.org/drafts/final-draft-postplenary/ipcc_wg3_ar5_final-draft_postplenary_annex-i.pdf)

<sup>7</sup> Voir, par exemple : *Risky Business: The Economic Risks of Climate Change in the United States* (juin 2014), <http://riskybusiness.org/report/overview/executive-summary>; TD Economics : *catastrophes naturelles : une perspective économique canadienne* (avril 2014), [http://www.td.com/francais/document/PDF/economics/special/Natural%20Catastrophes\\_fr.pdf](http://www.td.com/francais/document/PDF/economics/special/Natural%20Catastrophes_fr.pdf)

La plupart des projections récentes d'Environnement Canada ont conclu que, dans les conditions actuelles, les émissions du Canada atteindront 734 millions de tonnes (Mt) d'ici 2020 et dépasseront de 122 Mt notre objectif national de réduction des émissions de GES (objectif de 612 Mt) de 122 Mt<sup>8</sup>.

Des possibilités d'innovation et de réduction des émissions existent dans l'économie canadienne. Alors que le gouvernement a déjà adopté des règlements de GES dans le secteur des transports et des mesures pour la production d'électricité à partir du charbon, lesquelles entreront en vigueur en 2015, le secteur du pétrole et du gaz est, de loin, le plus gros dossier qui doit encore être traité. Ce secteur représentait 24,7 % des émissions totales du Canada en 2012; les sables bitumineux en particulier sont la source de la plus forte croissance d'émissions de GES au Canada. Après le pétrole et le gaz, les plus grands producteurs de GES au Canada sont le transport, l'électricité et les bâtiments. Ces quatre secteurs représentent collectivement environ 72 % des émissions au Canada en 2012.<sup>9</sup>

Un certain nombre de mesures budgétaires fédérales est essentiel pour stimuler le progrès en matière d'innovation énergétique et de changement climatique.

*La Coalition du budget vert exhorte donc le gouvernement fédéral à s'engager pour un programme solide et intégré en matière d'innovation énergétique et de changement climatique, lequel comprend les actions suivantes* (détaillées dans les pages de ce document). La mise en œuvre de ces recommandations, même partiellement, engendrera des avantages économiques et environnementaux importants. Attendre plus longtemps avant d'agir pourrait réduire le nombre de possibilités reliées aux technologies propres et inmanquablement, augmentera les coûts associés au changement climatique.

*Priorité absolue :*

1. Continuer le progrès du gouvernement – dans quatre des derniers huit budgets – sur les engagements du G-20 visant à éliminer de façon progressive les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, en n'adoptant pas de nouvelles subventions à caractère fiscal pour le pétrole, le gaz ou les mines, y compris pour l'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL).
2. Annoncer et mettre en place la taxation des émissions de gaz à effet de serre (un « prix du carbone ») qui est établie en fonction du marché, étendue sur toute l'économie, commençant à un niveau modeste, croissant de manière prévisible, incitant suffisamment l'innovation et la réduction des émissions de GES, compensant l'augmentation des coûts pour les Canadiens à faible revenu et ayant le potentiel d'engendrer des revenus permettant de financer les autres mesures énumérées ici. La Banque mondiale<sup>10</sup>, le Conseil canadien des chefs d'entreprise<sup>11</sup> et la Chambre de commerce du Canada<sup>12</sup>, et plus de mille entreprises, gouvernements et banques multilatérales, entre autres<sup>13</sup>, ont publiquement exprimé leur soutien à un tel « prix du carbone », lequel constitue le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

<sup>8</sup> Environnement Canada, Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada, [www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=CCED3397-1](http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=CCED3397-1)

<sup>9</sup> Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, <http://ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=En&n=3808457C-1&offset=4&toc=show>

<sup>10</sup> La Banque mondiale, le 3 juin 2014, extraits de la déclaration, *Tarification du carbone* : « Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement qu'il est important d'imposer un prix aux émissions de carbone pour contribuer à contenir la hausse moyenne des températures mondiales à deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriel » et « Nous ne pouvons faire l'économie d'une tarification du carbone si nous voulons mettre en place un ensemble de politiques efficaces pour renforcer l'action pour réduire les émissions. », <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/carbon-pricing-statement-fr-030614.pdf>

<sup>11</sup> Voir, par exemple, la soumission du Conseil canadien des Chefs d'entreprises au Conseil de la Fédération, « Framing an Energy Strategy for Canada », dans laquelle le CCCÉ soutient « Une tarification du carbone nationale et constante pour l'ensemble du pays », <http://www.ceocouncil.ca/wp-content/uploads/2012/07/Framing-An-Energy-Strategy-for-Canada-FINAL-July-20122.pdf>

<sup>12</sup> Chambre du Commerce du Canada, *Environnement – Notre position* (page du site accédée le 14 septembre 2014), indique « Nous sommes partisans de l'établissement d'un prix pour le carbone » <http://www.chamber.ca/fr/interventions/grands-dossiers/environnement/>

<sup>13</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/09/22/governments-businesses-support-carbon-pricing>

3. Adopter les deux mesures stratégiques suivantes, dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures qui permettraient de créer un système énergétique canadien plus efficace, par l'élimination de deux obstacles, et faciliteraient ainsi une plus large utilisation des sources d'énergie propre du Canada :
  - a. Investir dans les infrastructures et les incitations à la transition des moyens de transport vers des alternatives aux émissions de carbone inférieures (par exemple, les véhicules électriques).
  - b. Modifier les catégories 43.1 et 43.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour y inclure les dépenses liées aux infrastructures de stockage d'énergie autonomes et tangibles, pour tous les types de stockage d'électricité.
4. Jouer un rôle de premier plan lors des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de garantir des engagements mondiaux réalisables visant à traiter des changements climatiques, y compris l'affectation d'un fonds annuel d'au moins 400 millions de dollars en 2015 et 2016 pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans les pays en développement par le biais d'initiatives telles que le Fonds vert pour le climat et la Coalition pour le climat et l'air pur.

*Priorité importante :*

5. Protéger les Canadiens et notre environnement de la volatilité croissante des phénomènes météorologiques en :
  - a. Renouveler et développer des fonds d'adaptation dans le cadre du Programme de l'air pur ;
  - b. Intégrer des considérations adaptatives pour toutes les étapes de planification et d'analyse de projet d'infrastructure selon le Fonds chantiers Canada ;
6. Faciliter les économies d'énergie progressives pour les Canadiens et la création d'emplois locaux à travers le Canada en finançant des rénovations de domiciles pour les ménages à faible revenu, et former des partenariats avec les provinces, territoires et les Premières Nations afin de mettre à niveau la majorité des demeures au moyen de financement basé sur l'emprunt.

En complément à ce qui est mentionné plus haut, la Coalition du budget vert appuie le renouvellement du financement pour l'ensemble du Programme sur la qualité de l'air (y compris son Programme réglementaire sur la qualité de l'air, l'énergie propre, les transports non polluants, l'adaptation et le volet international), de l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, du Fonds pour l'énergie propre, et de l'initiative du Bureau de gestion des grands projets, qui devraient tous se terminer en mars 2015 ou 2016.

Là où le développement des ressources est poursuivi, il est essentiel qu'il soit mené de manière responsable; ceci sous-entend des régimes de responsabilité solides pour le développement des activités extracôtières dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises, ainsi que la conduite préalable d'une consultation transparente et des analyses environnementales suffisantes.<sup>14</sup>

L'atténuation des changements climatiques devrait être au centre de toutes les discussions de stratégie énergétique nationale, tel que convenu en août 2014 par les premiers ministres du canadiens.<sup>15</sup>

Il est crucial d'investir dans des actions pour l'énergie propre et le changement climatique — pour le Canada et le reste du monde – si nous voulons réussir la transition vers une économie plus verte, à faible émission de carbone.

**Renseignements :**

**Andrew Van Iterson**

gestionnaire, Coalition du budget vert,  
avaniterson@greenbudget.ca

<sup>14</sup> Proportionnelle à la taille du projet et des risques associés, pour l'environnement et les Canadiens.

<sup>15</sup> Le 29 Août 2014, les premiers ministres du Canada publiaient la vision renouvelée de la Stratégie canadienne de l'énergie : «Le Canada est un chef de file mondial offrant un approvisionnement énergétique sûr, durable et fiable acheminé selon des normes élevées en matière de responsabilité environnementale et sociale, conformément aux efforts de réductions des émissions de gaz à effet de serre [à l'échelle mondiale], et tout en contribuant à la croissance économique continue et à la prospérité de tous les Canadiens». [http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/newsroom-fr\\_2014/fr-energy-final.pdf](http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/newsroom-fr_2014/fr-energy-final.pdf)



# *Réforme des subventions chez les industries extractives : appuyer le développement responsable des ressources*

## **Sommaire de la recommandation**

La Coalition du budget vert appuie fortement les efforts du gouvernement du Canada à améliorer la neutralité du régime fiscal et à rationaliser les subventions inefficaces aux exploitations minières et aux combustibles fossiles sur quoi il a réalisé des progrès dans quatre des huit derniers budgets fédéraux dans trois des sept derniers budgets fédéraux. Des engagements importants visant à éliminer progressivement les avantages fiscaux du secteur pétrolier, gazier et minier étaient contenus dans les budgets de 2007, de 2011, de 2012 et de 2013, respectant les engagements du Canada liés au G-20<sup>16</sup> et résultant probablement en une augmentation des recettes fédérales de plus de 400 millions de dollars annuellement.

En continuant ce progrès, le Canada peut continuer à faire progresser le développement responsable des ressources tout en améliorant la neutralité du régime fiscal fédéral. Pour se faire, la Coalition du budget vert propose désormais trois recommandations au ministère des Finances du Canada<sup>17</sup> :

- 1. Tout d'abord, ne pas adopter de nouvelles subventions à caractère fiscal pour le pétrole, le gaz ou les mines, y compris pour l'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL).**
- 2. Activer les frais d'exploration au Canada (FEC) seulement pour l'exploration sans succès.**  
Les économies annuelles : plus de 240 millions de dollars par année
- 3. Ne pas renouveler le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) pour les actions accréditatives (minier).**  
Les économies annuelles :  
Le budget de 2014 avait anticipé 45 millions de dollars par renouvellement (sur deux exercices)

**Économies totales : Plus de 285 millions de dollars par année, selon le niveau d'exploration des ressources chaque année et le niveau de nouvelles demandes d'avantages fiscaux.**

## **Avantages pour les Canadiens**

Les mesures proposées présentent des avantages économiques et environnementaux. En premier lieu, l'accroissement de l'activité économique attribuable aux dépenses fiscales peut avoir des répercussions négatives sur l'environnement, et ce, même lorsque les entreprises respectent les règlements provinciaux et fédéraux. Cette activité diminue le capital naturel du Canada et met en péril les avantages nets des dépenses fiscales.

En deuxième lieu, les distorsions des dépenses en capital peuvent être attribuées au traitement fiscal préférentiel, qui se traduit par des pertes économiques. Améliorer la neutralité du régime fiscal en regroupant la réforme des subventions aux combustibles fossiles et celle des autres secteurs d'extraction, contribuera à soutenir la compétitivité du Canada dans le monde à long terme.

<sup>16</sup> L'engagement du Canada à l'égard du G-20 était d'éliminer progressivement les avantages fiscaux inefficaces aux combustibles fossiles à moyen terme.

<sup>17</sup> La deuxième et troisième recommandation de l'ensemble des réformes de subventions recommandées figurent dans le Memorandum du sous-ministre de Finances Canada au ministre des Finances, le 18 mars 2010, sous l'objet : Engagement G-20 - subventions aux combustibles fossiles, <http://pubs.pembina.org/reports/departement-of-finance-subsidies-memo.pdf>

## Contexte et justification

Le gouvernement du Canada a accompli d'importants progrès pour rendre le régime fiscal plus neutre et rationaliser les subventions inefficaces de combustibles fossiles, respectant l'engagement du Canada au G-20,<sup>18</sup> en éliminant progressivement les avantages fiscaux des secteurs pétrolier, gazier et minier dans quatre des huit derniers budgets fédéraux. Des engagements importants ont été inclus dans les Budgets de 2007, 2011, 2012 et 2013, résultant probablement en une hausse du revenu fédéral de plus de 400 millions de dollars annuellement.<sup>19</sup>

La Coalition du budget vert appuie fortement les efforts du gouvernement du Canada, particulièrement pour supprimer les dépenses fiscales à l'industrie d'extraction des combustibles fossiles, et soutient donc des engagements continus pour réduire les subventions aux combustibles fossiles.

Plus récemment, le budget de 2013 propose d'aligner davantage les dépenses ou déductions fiscales disponibles pour des dépenses dans le secteur minier avec celles disponibles pour les secteurs pétrolier et gazier, par l'entremise de deux mesures pour réduire les avantages fiscaux dans le secteur minier.

Le regroupement des subventions associées aux combustibles fossiles et du développement responsable des ressources des budgets de 2012 et de 2013, il y avait une évolution positive vers le jumelage de politiques fiscales avec des politiques environnementales solides. Grâce à une croissance économique raisonnable du secteur des ressources, des taux réduits d'impôt sur le revenu des sociétés et une politique visant à rationaliser les procédures d'évaluation environnementale du gouvernement, le niveau d'extraction des ressources devrait continuer d'augmenter au Canada. Grâce à l'accroissement de l'activité économique, les dépenses fiscales augmenteraient alors que le secteur grandissant des ressources a accès à des dispositions fiscales fédérales. À moins que ces dispositions fiscales ne réussissent à stimuler l'activité économique et entraînent des retombées environnementales négatives, encourager la neutralité du régime fiscal est une recommandation prioritaire selon la Coalition du budget vert.

Avec davantage de réformes de subventions fiscales, le Canada a la possibilité de favoriser un développement responsable de ses ressources tout en améliorant la

neutralité du régime fiscal. La Coalition du budget vert propose au ministère des Finances du Canada les trois recommandations suivantes afin de réformer les subventions fiscales, en commençant par la continuation du progrès fait jusqu'à maintenant par le gouvernement fédéral :<sup>20</sup>

**1. Ne pas adopter de nouvelles subventions à caractère fiscal pour le pétrole, le gaz ou les mines, y compris pour l'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL).**

Adopter de nouvelles subventions pour le GNL irait à l'encontre de l'engagement du Canada envers le G-20, selon lequel il faut progressivement abandonner les subventions des combustibles fossiles inefficaces, et à l'encontre des efforts du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, dans le contexte du rapport Décarbonisation profonde du Canada<sup>21</sup>, lequel indique que le Canada a besoin d'augmenter la proportion de notre électricité qui est générée par des sources d'énergie propres, de 2 % à 27 %, toute ressource fédérale investie dans l'augmentation de la production d'énergie doit être investie dans les sources d'énergie propres et renouvelables.

**2. Autoriser la déduction des frais d'exploration au Canada (FEC) uniquement pour les explorations qui sont soldées par un échec : les FEC permettent aux entreprises de déduire 100 p. cent de leurs frais d'exploration de leur impôt sur le revenu chaque année (dans le secteur du charbon, cela comprend les frais intangibles de l'aménagement des mines). Tout en étant conscient du fait que certaines dépenses peuvent constituer des coûts de recherche légitimes, semblable à des frais de recherche et de développement, le gouvernement pourrait redéfinir ce taux de déduction pour qu'il s'applique uniquement aux frais des explorations qui se sont soldées par un échec. Si l'exploration mène au développement, le taux de 30 p. cent des frais d'aménagement au Canada (FAC) pourrait être appliqué, du moins jusqu'à ce que ces FAC soient ramenés aux taux de déduction des coûts en capital qui reflètent la vie utile de l'actif. Pour le pétrole et le gaz, les puits d'exploration et les puits secs sont une fraction du nombre total de puits développés,<sup>22,23</sup> ce qui indique que les taux actuels de dépenses d'exploration pourraient mieux refléter**

<sup>18</sup> L'engagement du Canada au G-20 était d'éliminer progressivement les avantages fiscaux inefficaces de combustibles fossiles à moyen terme.

<sup>19</sup> Basé sur l'analyse de : Sawyer, Dave and Seton Stiebert, 2010, Fossil Fuels: At What Cost? Government support for upstream oil activities in three Canadian provinces: Alberta, Saskatchewan and Newfoundland and Labrador, [http://www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs\\_awc\\_3canprovinces.pdf](http://www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs_awc_3canprovinces.pdf); et le budget de 2011, <http://www.budget.gc.ca/2011/home-accueil-fra.html>

<sup>20</sup> La deuxième et troisième de l'ensemble des réformes des subventions recommandées ont été publiées dans une note de service du sous-ministre du ministère des Finances du Canada Michael Horgan destiné au ministre des Finances, publié le 18 mars 2010, Objet : Engagement du G-20 – Subventions aux combustibles fossiles. Sur Internet : <http://pubs.pembina.org/reports/departement-of-finance-subsidies-memo.pdf>

<sup>21</sup> Le Réseau de solutions pour le développement durable et l'Institut des relations international pour le développement durable (IISD), (septembre 2014) - Les voies de décarbonisation profonde, chapitre Canada, *Pathways to Deep Decarbonization*. [www.deepdecarbonization.org](http://www.deepdecarbonization.org)

<sup>22</sup> En 2007, les puits d'exploration étaient à 12% d'achèvement pour l'ensemble des puits. Statistique Canada, Extraction de pétrole et de gaz, Publication 26-213-X, Ottawa: Gouvernement du Canada, 2009. Tableau2 – Forages complétés. <http://www.statcan.gc.ca/pub/26-213-x/2007000/t007-fra.htm>

<sup>23</sup> Entre 2006 et 2013, les puits secs les moins productifs produisaient en moyenne 5% de l'ensemble des puits de pétrole et de gaz complétés, et seulement 2% entre 2011 et 2013. Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors. <http://www.caodc.ca/sites/default/files/statistics/Well%20Counts-%20Annual%202001%20to%202013.pdf>

les puits qui ne sont pas exploités.

**Économies annuelles : plus de 240 millions de dollars par année<sup>24</sup>**

3. **Ne pas renouveler le crédit d'impôt pour l'exploration minière pour les actions accréditatives (exploitation minière).** Le crédit d'impôt pour l'exploration minière a été lancé en octobre 2000 pour aider à modérer les répercussions d'un ralentissement des activités d'exploration dans les années 1990 et a été renouvelé chaque année. Ce crédit d'impôt s'applique aux actions accréditatives<sup>25</sup> et permet aux particuliers de réclamer un montant équivalant à 15 p. cent des dépenses admissibles pour des activités d'exploration au Canada et pouvant faire l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditatives.<sup>26</sup>

Le crédit d'impôt pour exploitation minière a été introduit comme mesure temporaire en 2000 pour promouvoir l'investissement dans l'exploration minière pendant un épisode de déclin de cette activité dû à une période creuse dans le cycle de prix des métaux. Or cette mesure temporaire a été prolongée à maintes reprises, malgré les augmentations subséquentes du prix des métaux et des investissements dans l'exploration.

On ne sait pas si le crédit d'impôt pour exploration minière a un effet significatif sur les dépenses d'exploration minière, l'augmentation des réserves de métaux ou la création d'une activité économique viable. Selon la mise à jour de 2009 du rapport intitulé *Questions fiscales touchant l'industrie minière*<sup>27</sup>, durant les périodes où le prix du métal est élevé, les incitatifs fiscaux ont eu peu d'influence sur l'augmentation de l'exploration. Le même rapport notait qu'en 2008, lorsque l'investissement dans l'exploration a chuté de 46 p. cent en raison de la récession et des faibles prix des minéraux, les actions accréditatives (véhicule de placement auquel est relié le CIEM) ont aussi chuté de 42 p. cent.

**Les économies annuelles :  
Le budget de 2014 avait anticipé 45 millions de dollars  
par renouvellement (sur deux exercices)**

L'identification et l'élimination des subventions chez les secteurs d'extraction du Canada constituent un élément important de la transition vers une économie verte et serviront à maintenir la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. En ces temps de compression budgétaire, les subventions aux secteurs d'extraction représentent une pression accrue sur les finances publiques et une utilisation inefficace de l'argent des contribuables.

Bon nombre de ces avantages fiscaux, déductions accélérées aux fins d'impôt et actions accréditatives en besoin de modification remontent aux années 1970 et ont depuis longtemps dépassé leurs objectifs initiaux. L'élimination progressive de ces avantages fiscaux appuierait Le Plan d'action économique de 2013 en améliorant l'intégrité du régime fiscal.

## **Des mesures alternatives et complémentaires**

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a indiqué en février 2013 que « Même si le gouvernement fédéral accorde un soutien financier considérable aux combustibles fossiles au moyen de dépenses fiscales, la saisie et la disponibilité des données à ce sujet posent toujours un problème. »<sup>29</sup> Ceci dit que le ministère des Finances a été incapable d'estimer les coûts reliés au soutien des dépenses fiscales du secteur. Le commissaire a aussi fait remarquer que des études précédentes menées par le ministère des Finances du Canada contenaient des estimations relatives aux déductions accélérées. Comme il existe des méthodes de cueillette de données nécessaires et de publication du montant des dépenses fiscales, la Coalition du budget vert recommande que le ministère des Finances du Canada établisse une routine de collecte de données et de publication des estimations de dépenses fiscales accélérées pour le secteur minier, ainsi que le secteur pétrolier et gazier.

### **Renseignements :**

**Andrew Van Iterson,**

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca

<sup>24</sup> Le rapport de 2010 intitulé «Fossil Fuels – At What Cost?» estimait que le soutien du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des frais d'aménagement au Canada et des frais d'exploration au Canada, pour le secteur du pétrole à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et en Alberta était 711 millions \$ en 2008. Bien que cette estimation ait été utile, elle est incomplète, car elle ne couvre pas toute la production canadienne de pétrole et omet le soutien au secteur du gaz naturel. En adoptant la méthode de comparaison d'une somme forfaitaire (voir Fossil Fuels – At What Cost? Annexe 2, page 133), mais en l'appliquant à toutes les activités de pétrole et de gaz au Canada, le soutien fédéral par l'intermédiaire des des frais d'aménagement au Canada et des frais d'exploration au Canada atteignait en moyenne \$ 1,34 milliards (\$ CAN 2010) annuellement entre 2004 et 2009. Cette valeur est calculée au prorata des données de Statistique Canada sur le succès des puits (publication 26-213-X).

<sup>25</sup> « Les actions accréditatives permettent aux sociétés de renoncer à des dépenses liées à leurs activités d'exploration minières canadiennes en faveur d'investisseurs, lesquels peuvent déduire ces dépenses dans le calcul de leur propre revenu imposable. » (Budget de 2012, Annexe 4).

<sup>26</sup> Budget de 2012, Annexe 4.

<sup>27</sup> Ressources naturelles Canada, Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, 2009, Questions fiscales touchant l'industrie minière : mise à jour de 2009. Sur Internet : <http://www.rncan.gc.ca/mineraux-metiaux/industrie-marches/credits-impot-exploration-minerale/2009/4228>

<sup>28</sup> Sawyer, Dave et Seton Stiebert, 2010.

<sup>29</sup> Commissaire à l'environnement et au développement durable (3 février 2012). Automne 2012 – Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Chapitre 4 – Une étude du soutien fédéral au secteur des combustibles fossiles. Ottawa, Canada. [http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201212\\_04\\_f\\_37713.html](http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201212_04_f_37713.html)

# Tarification du carbone :

## Faire usage d'un instrument basé sur l'offre et la demande afin de faire preuve de leadership et d'accélérer la marche vers une économie à faible émission de carbone

### Sommaire de la recommandation

Pour accélérer le progrès visant la transition du Canada vers une économie à faible émission de carbone, faire preuve de leadership en matière de changement climatique et fournir un mécanisme flexible, efficace et juste pour inciter aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par les industries canadiennes de l'ensemble du pays, la Coalition du budget vert encourage le gouvernement fédéral à annoncer et entamer la mise en place d'un système de tarification des émissions de GES (ou tarification du carbone) bien conçu, transparent, à hausse prévisible et rigoureux sur le plan de l'environnement. Un tel système pourrait véritablement compléter l'approche réglementaire secteur par secteur du gouvernement.

La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Conseil canadien des chefs d'entreprise, la Chambre de commerce du Canada et plus d'un millier d'entreprises, de gouvernements, de banques multilatérales et d'autres ont tous publiquement exprimé leur soutien à la tarification du carbone, qui est le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La CBV elle-même a soutenu fortement ces instruments basés sur l'offre et la demande depuis sa création en 1999.

### Impact sur les revenus

L'impact du tarif du carbone sur les revenus dépend fortement des choix qui sont faits quant à la conception des politiques. Des recherches menées par un grand nombre d'organismes indiquent toutefois qu'il est possible de s'attendre à des revenus annuels de l'ordre de 18 à 50 milliards de dollars.<sup>30</sup> Ces systèmes déjà en place en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec ont permis à ces gouvernements de récolter 1,2 milliard,<sup>31</sup> 74 millions<sup>32</sup> et 200 millions<sup>33</sup> de dollars de produits par année, respectivement.

Devant l'importance de tels revenus, la question de savoir *comment* cet argent est ensuite utilisé devient un facteur crucial. Voir ci-dessous la section sur les avantages complémentaires de la tarification du carbone.

### Contexte et justification

L'application d'un prix sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) au moyen d'une taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, peut être l'un des outils les plus puissants dont nous disposons dans la lutte contre les changements climatiques et la transition du Canada vers une économie concurrentielle et à faible émission de carbone.

Une telle « tarification du carbone » a reçu le soutien d'une grande variété de sources, y compris le Conseil canadien des chefs d'entreprise<sup>34</sup>, la Chambre de commerce du Canada,<sup>35</sup> la Banque mondiale<sup>36</sup>, le Fonds monétaire

<sup>30</sup> La Prospérité durable, *Tarification du carbone, changements climatiques et viabilité financière au Canada*, décembre 2010. Sur Internet : <http://www.sustainableprosperity.ca/article829>

<sup>31</sup> <http://thetyee.ca/News/2012/06/21/Oil-Sands-Carbon-Price/>

<sup>32</sup> Ibidem.

<sup>33</sup> <http://www.sustainableprosperity.ca/article829>

<sup>34</sup> Voir, par exemple, la soumission du Conseil canadien des Chefs d'entreprises au Conseil de la Fédération, « Framing an Energy Strategy for Canada », dans laquelle le CCCE soutient « Une tarification du carbone national et constante pour l'ensemble du pays », <http://www.ceocouncil.ca/wp-content/uploads/2012/07/Framing-An-Energy-Strategy-for-Canada-FINAL-July-20122.pdf>

<sup>35</sup> Chambre du Commerce du Canada, Environnement – Notre position (page du site accédée le 14 septembre 2014), indique « Nous sommes partisans de l'établissement d'un prix pour le carbone » <http://www.chamber.ca/fr/interventions/grands-dossiers/environnement/>

<sup>36</sup> La Banque mondiale, le 3 juin 2014, extraits de la déclaration, Tarification du carbone : « Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement qu'il est important d'imposer un prix aux émissions de carbone pour contribuer à contenir la hausse moyenne des températures mondiales à deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriel » et « Nous ne pouvons faire l'économie d'une tarification du carbone si nous voulons mettre en place un ensemble de politiques efficaces pour renforcer l'action pour réduire les émissions. », <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/carbon-pricing-statement-fr-030614.pdf>

international<sup>37</sup>, le World Business Council for Sustainable Development (le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable)<sup>38</sup> et plus d'un millier d'entreprises, de gouvernements, de banques multilatérales et d'autres<sup>39</sup>. Une enquête menée par Sustainable Prosperity en 2011 a révélé que « la majorité des industries intensives de l'énergie et du carbone soutiennent massivement la tarification du carbone, et ce depuis 2006-2007. »<sup>40</sup>

Un nombre croissant d'administrations publiques mettent en œuvre de telles tarifications du carbone. Au Canada, le Québec et la Colombie-Britannique disposent de taxes sur le carbone. Des systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission ont été mis en place par l'Union européenne en 2005, dans le nord-est des États-Unis en 2009, et en Californie et au Québec depuis janvier 2014.

Une taxe sur le carbone et un système de plafonnement et d'échange bien conçus peuvent être de puissants incitatifs pour les entreprises et les ménages à polluer moins et à investir de façon plus écologique, accélérant ainsi le virage qui permettra de se distancer des combustibles fossiles et de se rapprocher d'une économie fondée sur les énergies propres, et améliorant l'efficacité d'autres politiques de réduction des GES. Ce prix peut être appliquée de manière uniforme dans tous les secteurs de l'économie et ainsi donner la possibilité aux Canadiens et aux entreprises canadiennes de trouver les moyens les plus économiques de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays. Une recherche menée par l'organisme Resources for the Future, un centre d'études et de recherches en économie situé à Washington, montre que l'utilisation d'instruments fondés sur le marché, comme les tarifs du carbone, peut réduire substantiellement (soit des 2/3) les coûts liés à l'atteinte d'un objectif par une politique environnementale, comparativement à des politiques d'injonction et de contrôle de l'exécution conçues pour atteindre le même objectif.<sup>41</sup>

## Avantages complémentaires de la tarification du carbone

Outre ses avantages économiques et environnementaux, une politique de tarifs du carbone peut procurer un certain nombre d'avantages complémentaires.

### *Possibilités de produits*

Le premier de ces avantages concerne la politique budgétaire. Les revenus générés par une tarification du carbone se traduisent par de nouvelles ressources budgétaires que les gouvernements peuvent utiliser pour

réaliser d'importants objectifs en matière de réforme budgétaire.

La première priorité est de protéger les Canadiens à faible revenu de toute augmentation du coût de la vie, d'offrir des compensations aux ménages dans les régions qui courent un risque d'impacts excessifs (sans réduire l'incitation à réduire les émissions de GES) et de protéger la compétitivité internationale des secteurs manufacturiers exposés au commerce qui courent manifestement des risques de « fuite de carbone ».<sup>42</sup>

La deuxième priorité est d'utiliser les fonds pour aider à atteindre les cibles du Canada en matière de réduction des émissions de GES et les obligations internationales du Canada en matière de financement climatique, et aider le Canada à s'adapter aux impacts du changement climatique et à y renforcer la résilience dans le pays. (Voir par exemple, *le Fonds d'innovation écologique et technologique ci-dessous, et Innovation énergétique, leadership de la finance mondiale du climat et adaptation et résilience au changement climatique*, plus loin dans ce présent document.)

Au-delà de ces allocations, l'une des possibilités clés est la capacité de promouvoir la compétitivité de l'économie du pays en utilisant les revenus de la tarification du carbone pour accorder des réductions d'impôts aux entreprises et aux particuliers. L'expérience de la Colombie-Britannique constitue un modèle à cet égard, car l'adoption d'une taxe sur le carbone a permis à cette province de réduire ses taux d'imposition des entreprises, ce qui fait du régime britanno-colombien l'un des plus concurrentiels en matière d'impôt en Amérique du Nord.

Une autre possibilité budgétaire créée par les revenus d'une tarification du carbone concerne l'« écart fiscal » dû au vieillissement des populations ainsi qu'à la diminution des revenus d'impôt et à l'augmentation des besoins en services sociaux qui en résultent. Les revenus générés par une tarification du carbone peuvent contribuer de façon substantielle à combler cet écart, car ils sont basés sur la consommation plutôt que le revenu.

Un autre avantage complémentaire important d'une politique de tarification du carbone pour le Canada se situe dans les secteurs de l'innovation et de la productivité. Ces deux secteurs sont toujours préoccupants, parce qu'ils sont des déterminants clés de la compétitivité du Canada et de sa prospérité à long terme. Le gouvernement canadien a consacré des ressources financières et stratégiques considérables dans le but d'améliorer nos faibles rendements dans ces secteurs, avec des résultats mitigés.<sup>43</sup>

<sup>37</sup> Christine Lagarde, Directrice principale, International Monetary Fund, Center for Global Development, Promoting Responsible Energy Pricing, extraits : « Aller de l'avant avec la réforme des prix énergétiques pourrait ne pas être simple, mais ça en vaudra sûrement la peine – à plusieurs reprises ». <http://www.imf.org/external/np/speeches/2014/073114.htm>

<sup>38</sup> World Business Council for Sustainable Development, 19 avril 2011, WBCSD publishes Carbon Pricing brief, <http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=13352> <http://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2014/09/22/governments-businesses-support-carbon-pricing>

<sup>40</sup> Note d'information de La Prospérité durable, Janvier 2011, Les entreprises canadiennes privilégient la tarification du carbone, <http://www.sustainableprosperity.ca/dl329&display>

<sup>41</sup> Resources for the Future, Retail Electricity Price Savings from Compliance Flexibility in GHG Standards for Stationary Sources, juillet 2011. Sur Internet : <http://www.rff.org/RFF/Documents/RFF-DP-11-30.pdf>.

<sup>42</sup> Les fuites de carbones se rapportent aux situations où la production est relocalisée dans une juridiction dont les contrôles sur les émissions de carbone sont moins rigoureux.

<sup>43</sup> Services économiques TD, The Productivity Puzzle: Why Is Canada's Record so Poor and What Can Be Done About It?, le 2 juin 2010. Sur Internet : <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/td-economics-special-ab0610-productivity.pdf>.

### *Entraîner l'innovation et la productivité*

L'innovation et, surtout, la productivité sont des problèmes complexes dont les causes et les solutions sont multiples. Cependant, la tarification du carbone est un instrument stratégique inexploité à cet égard, mais que le Canada serait bien avisé d'envisager. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) préconise depuis longtemps l'utilisation d'une fiscalité environnementale pour accroître l'innovation et a mené des recherches prouvant que les politiques environnementales fondées sur le marché peuvent améliorer l'innovation dans une économie.<sup>44</sup> Une étude semblable menée par La Prospérité durable en partenariat avec Roger Martin, l'un des plus éminents experts sur la question de la productivité au Canada, a plaidé vigoureusement en faveur de l'utilisation de la tarification du carbone pour promouvoir l'innovation et la productivité au sein de l'économie canadienne.<sup>45</sup>

*Pour un point de vue plus détaillé de la Coalition du budget vert sur la tarification du carbone, prière de vous référer aux Recommandations de la Coalition relatives aux budgets de 2011 (portant plus spécifiquement sur le recyclage des revenus) ainsi qu'aux budgets de 2008 et de 2009 (d'une portée plus générale).<sup>46</sup>*

## **Mesures complémentaires**

### ***Fonds d'innovation écologique et technologique***

Afin d'utiliser les produits de la tarification du carbone pour obtenir des avantages en matière d'innovation et de réduction des émissions à plus grande échelle dans l'économie canadienne, la CBV encourage le gouvernement du Canada à envisager d'investir dans un fonds continu

pour l'innovation technologique et la technologie de l'infrastructure, en se basant sur les modèles qui existent au Québec<sup>47</sup>, en Alberta<sup>48</sup> et en Colombie-Britannique<sup>49</sup>, qui servirait au développement et au déploiement des technologies et des infrastructures qui nous permettront d'assurer une transition vers un avenir aux faibles émissions de carbone.

Ce fonds pourrait être utilisé pour financer des projets et des technologies qui conduisent à des réductions d'émissions dans l'économie canadienne à court et à moyen terme, y compris dans le secteur de l'énergie, dont l'augmentation des émissions est importante, et dans les secteurs émergents de l'énergie propre et des technologies propres, en complément des efforts d'organismes comme *Technologies du développement durable Canada*. Il permettrait également d'élargir les investissements dans les infrastructures vertes, notamment dans le secteur du transport, tel que le fonds du Plan Chantiers Canada.

Un secteur canadien de l'énergie propre et de la technologie propre, s'il est robuste, peut permettre non seulement la réduction des émissions, mais peut aussi générer des opportunités économiques considérables sur les marchés mondiaux où la demande pour de telles solutions est en pleine explosion.

### ***Renseignements :***

***Andrew Van Iterson***

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca

<sup>44</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, La fiscalité, l'innovation et l'environnement, octobre 2010.  
Sur Internet : [http://www.oecd.org/document/6/0,3746,fr\\_2649\\_34281\\_46385096\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/6/0,3746,fr_2649_34281_46385096_1_1_1_1,00.html).

<sup>45</sup> La Prospérité durable, Tarification du carbone, innovation et productivité : conséquences pour les décideurs canadiens, 28 juin 2010.  
Sur Internet : <http://www.sustainableprosperity.ca/article610>.

<sup>46</sup> Ces documents sont disponibles sur Internet : <http://greenbudget.ca/category/recommandationsanterieures/?lang=fr>

<sup>47</sup> Québec, Le Fonds vert, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/>

<sup>48</sup> Climate Change and Emissions Management Corporation, <http://ccec.ca/#sthash.MdYGVkUy.dpuf>

<sup>49</sup> Ministère de l'environnement de la Colombie-Britannique, Innovative Clean Energy (ICE) Fund,  
[http://www.env.gov.bc.ca/cas/mitigation/ice\\_fund.html](http://www.env.gov.bc.ca/cas/mitigation/ice_fund.html)



# *Innovation énergétique : possibilités stratégiques*

## **Sommaire de la recommandation**

Les investissements dans les incitatifs fiscaux en matière de stockage d'énergie et dans les infrastructures de véhicule électrique représentent deux mesures offrant des opportunités clé et à faible coût pour aider la création d'un système énergétique plus efficace au Canada. En retirant deux obstacles dressés par le système existant, l'approvisionnement renouvelable en énergie sera mieux adapté à la demande et une plus grande disponibilité des stations de recharge des véhicules électriques sera disponible dans les couloirs de déplacement clés.

Les secteurs de l'électricité et des transports sont deux des quatre sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes au Canada, représentant à eux deux 36 p. cent des émissions au Canada. Pour cette raison, l'innovation dans ces secteurs pourrait permettre aux Canadiens de tirer profit des opportunités commerciales mondiales en matière d'énergie propre, de réduire les émissions de GES et de faire avancer le Canada vers l'objectif ambitieux de son gouvernement : produire 90 % de notre électricité à partir de sources non émettrices d'ici 2020.<sup>50</sup>

Pour aider à accélérer cette innovation et la réalisation de ces avantages pour les Canadiens, la CBV recommande que le gouvernement fédéral adopte ces opportunités stratégiques clés dans son budget de 2015, dans le cadre d'un ensemble plus large d'actions de leadership en matière d'innovation énergétique et de changement climatique :

### **1) L'investissement dans les infrastructures qui aident la mobilité des véhicules électriques.**

- **Mettre en place une infrastructure nationale de recharge rapide des véhicules électriques, par l'investissement de 12 millions de dollars dans des projets pilotes de couloirs de déplacement** autour des grands centres urbains ayant des conditions favorables pour les véhicules électriques.

### **2) Fournir des incitatifs fiscaux en ce qui concerne le stockage d'électricité** pour favoriser le déploiement d'énergies renouvelables dans chaque province et territoire, et maximiser l'utilisation efficace des infrastructures existantes.

- **La modification des catégories 43.1 et 43.2** de la *Loi de l'impôt sur le revenu* permettra de préciser que les déductions pour amortissement s'appliquent également aux dépenses liées aux infrastructures de stockage d'électricité autonomes et tangibles, peu importe la source d'électricité.

### **Total de l'investissement recommandé :**

- **12 millions de dollars en 2015 pour une infrastructure des véhicules électriques, et**
- **Environ 32 millions de dollars en dépenses fiscales sur une période de cinq ans** et environ **2 millions de dollars** annuellement pour les années suivantes.

<sup>50</sup> 2008 Discours du Trône ouvrant la première session de la quarantième législature du Canada.  
<http://www.parl.gc.ca/Parlinfo/Documents/ThroneSpeech/40-1-f.html>

## Contexte et justification

Les secteurs de l'électricité et des transports sont deux des quatre sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes au Canada, représentant à eux deux 36 % des émissions au Canada.<sup>51</sup>

Le financement renouvelé, par le Canada, de *Technologies du développement durable Canada*, une organisation de renommée mondiale, devrait jouer un rôle important dans la stimulation de la réduction des émissions à moyen et long terme en aidant à faire avancer ces technologies, de leur conception à leur commercialisation.

Cependant, le développement technologique est un long processus. Ainsi, la *Corporation de gestion du changement climatique et des émissions de l'Alberta* (CCEMC) reconnaît que certains des projets qu'elle soutient généreront peu ou pas de réductions d'émissions au cours de la période durant laquelle elle en assurera le financement; les avantages pour les GES devraient plutôt être constatés à une date ultérieure.

De nombreuses actions valent la peine d'être entreprises. Le gouvernement fédéral peut et devrait les mettre en œuvre afin de réduire les émissions de GES à court terme.

Une étude récente de la Climate Works Foundation et du Groupe de la Banque mondiale a constaté que les politiques gouvernementales visant à stimuler la transition vers des transports non polluants, l'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle et la promotion de bâtiments et d'appareils à haute efficacité énergétique pourraient entraîner une croissance du PIB mondial d'environ 1 800 milliards à 2 600 milliards de dollars par année d'ici 2030.<sup>52</sup> Cette activité économique accrue se produira par le biais du réinvestissement dans l'économie au sens large, par les consommateurs, de leurs épargnes liées à l'énergie; ainsi que par la réduction du coût des affaires par les industries, renforçant la compétitivité et générant de nouveaux investissements.

Voici deux des principales recommandations de la Coalition du budget vert pour aider à éliminer deux obstacles de notre système énergétique, afin d'aller vers un modèle d'approvisionnement en énergie renouvelable mieux adapté aux cycles de la demande, et vers la disponibilité des infrastructures de recharge pour les utilisateurs de véhicules électriques dans les secteurs à forte demande.

## 1. Transports : transition vers des alternatives à faible émission de carbone

Le secteur des transports est responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre et le transport routier des véhicules de particuliers contribue à environ 2/3 de ces émissions. Il représente donc un secteur clé pour l'innovation énergétique et la réduction des émissions de GES au Canada.

Bien qu'une variété de technologies importantes reliées au transport soit actuellement envisagée, les véhicules électriques (VE) ont le potentiel de mener à des réductions importantes des émissions de GES dans un avenir proche. En investissant dans des infrastructures de recharge rapide dans les couloirs de déplacement clés, le gouvernement fédéral a la capacité de fortement encourager l'adoption des véhicules électriques.

Les règlements actuels de consommation de carburant, mis en place par le gouvernement fédéral, ont déjà permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport des particuliers, et leur efficacité va croître au fil du temps. Cependant, la transition vers les véhicules électriques est nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada d'ici 2020 et permettre les réductions d'émissions plus draconiennes qui seront nécessaires après 2020.<sup>53</sup> Pour stimuler l'adoption du transport électrique au Canada, nous devons développer les infrastructures nécessaires à l'échelle nationale.

### Investir dans des infrastructures de recharge rapide des véhicules électriques (VE)

Mobilité Électrique Canada (MEC), une association de l'industrie des VE, a déjà proposé des programmes fédéraux appelant un investissement de 12 millions de dollars en infrastructures.<sup>54</sup>

Alors que le gouvernement a soutenu les véhicules électriques grâce à des investissements dans la recherche<sup>55</sup> et la production<sup>56</sup> de cette technologie, la valeur d'un véhicule électrique pour son propriétaire est souvent limitée à la distance qui peut être parcourue à portée d'une infrastructure de recharge.

À ce jour, le Canada a connu un développement raisonnable de son réseau de stations de recharge de niveau 2 (240 v). Toutefois, afin de relier les communautés et de permettre de parcourir de plus longues distances à

<sup>51</sup> Environment Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=3808457C-1&offset=1&toc=show>

<sup>52</sup> Climate Works Foundation and World Bank Group, *Climate-smart development: Adding up the benefits of actions that help build prosperity, end poverty and combat climate change*, juin 2014. [http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/06/20/000456286\\_20140620100846/Rendered/PDF/889080WP0v10RE0Smart0Development0Ma.pdf](http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/06/20/000456286_20140620100846/Rendered/PDF/889080WP0v10RE0Smart0Development0Ma.pdf)

<sup>53</sup> National Research Council. 2013, *Transitions to Alternative Vehicles and Fuels*. [http://www.nap.edu/catalog.php?record\\_id=18264](http://www.nap.edu/catalog.php?record_id=18264)

<sup>54</sup> Mobilité électrique Canada, décembre 2010, *Encourager l'adoption rapide des véhicules électriques au Canada*, <http://emc.mec.ca/files/0Encourager%20l%20adoption%20rapide%20des%20vehicules%20electriques%20au%20Canada.pdf>

<sup>55</sup> Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario, 2011, *Le gouvernement du Canada investit dans l'Automotive Resource Centre de l'Université McMaster*, <http://www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/00602.html>

<sup>56</sup> Industrie Canada, 5 août 2011, *Le ministre de l'Industrie souligne un investissement du gouvernement fédéral dans la société Toyota afin de soutenir les emplois au Canada*, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/064.nsf/fra/06645.html>

l'intérieur de notre territoire, des chargeurs rapides (DC) sont nécessaires le long des autoroutes canadiennes. Le coût de l'installation de ces chargeurs peut être prohibitif pour les entreprises; cependant, les programmes visant cet objectif aux États-Unis et en Colombie-Britannique ont réussi à surmonter cet obstacle en offrant des déductions fiscales ou des incitations financières aux entreprises et aux groupes responsables.<sup>57</sup>

La Coalition du budget vert recommande particulièrement un budget total de 12 millions de dollars en 2015 pour financer des projets pilotes de création d'un réseau minimum de 120 stations de recharge rapide au Canada. Ce fonds devrait cibler les couloirs de déplacement autour des grands centres urbains, s'ils présentent des conditions favorables aux véhicules électriques, ce qui comprend l'intégration de sources d'énergie renouvelable, la disponibilité opérationnelle de la grille et la densité de la population, afin de fournir un coup de pouce jusqu'à la prochaine destination. Les stations initiales pourraient être axées autour de Montréal, Toronto, Ottawa, Vancouver, Edmonton et Calgary. À l'avenir, un réseau national de recharge rapide serait idéal pour faciliter les trajets urbains.

Dans les communautés qui répondent aux critères des projets pilotes, le gouvernement fédéral devrait travailler avec les gouvernements provinciaux et municipaux afin de développer les infrastructures de recharge rapide. Sur les autoroutes, qui relèvent uniquement de la responsabilité fédérale, le gouvernement fédéral pourrait agir unilatéralement.

Ces stations de chargement rapide pourraient également être financées via les demandes de financement provenant des provinces selon la sous-catégorie de l'énergie verte du Fonds Chantiers Canada.

## Recommandation :

Entreprendre un programme d'installation d'infrastructures nationales de recharge rapide des véhicules électriques (VE) en investissant 12 millions de dollars en 2015 dans des projets pilotes de couloirs de déplacement.

## 2. Favoriser la commercialisation du stockage d'électricité

Le stockage d'énergie effectué sur une grande échelle est un avancement technologique des plus importants et sera nécessaire pour déployer de l'énergie propre en grande proportion, vu la production variée de plusieurs sources d'énergie verte, telle que l'énergie éolienne et solaire.

Non seulement le stockage d'électricité contribuerait-il à l'intégration de nombreux types de technologies reliées à l'énergie renouvelable, mais il aidera aussi à maximiser l'usage des actifs et des infrastructures existantes.

Ainsi, le marché mondial des technologies de stockage d'énergie va probablement croître rapidement au cours des 10 à 20 prochaines années, et des mesures visant à inciter l'accélération du développement de technologies de stockage d'énergie à court terme pourrait jouer un rôle clé pour déterminer si les Canadiens profitent de ce marché grandissant.

En outre, le dernier rapport effectué à l'échelle mondiale, *pathways to deep carbonization*, indique que le Canada doit augmenter la part de son électricité produite par énergie éolienne et solaire de 2 p. cent à 27 p. cent afin d'être « compatible avec l'objectif de limiter la hausse des températures mondiales en dessous 2 °C »<sup>58</sup>, et fait ressortir l'importance de soutenir la production d'électricité propre au Canada. Le Canada possède une expertise dans les principales technologies de stockage (dont la transformation de l'énergie en gaz naturel, le stockage par pompage hydraulique et les piles à combustible) mais il y a toujours un écart qui se maintient entre le stade pilote et celui de la commercialisation. Le Canada possède le sixième plus grand système électrique au monde et détient une partie du marché assez importante pour se tenir parmi les chefs de file relativement l'atténuation des risques et à la commercialisation de cette technologie.

Un outil de politique important à l'appui des méthodes de stockage d'énergie serait la modification des variantes qui déterminent les *déductions pour amortissement* (DPA) de la catégorie 43.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de sorte à accommoder les dépenses reliées aux dispositifs autonomes concrets de stockage d'électricité. Le budget 2014 a expliqué que « la catégorie 43.2 de l'annexe II du Règlement de l'impôt sur le revenu prévoit un taux de DPA accéléré (50 p. cent par année sur une base d'amortissement dégressif) pour les investissements dans le matériel de conservation de la production d'énergie propre et spécifique. Cette catégorie incorpore, par référence à la catégorie 43.1<sup>59</sup>, une liste détaillée du matériel admissible pour la production ou la conservation d'énergie, en utilisant une source d'énergie renouvelable (...); utilisant un combustible à partir de déchets (...); ou

<sup>57</sup> Province de Colombie-Britannique. 2013, *BC adopte les stations de recharge électrique rapide*, [http://www2.news.gov.bc.ca/news\\_releases\\_2009-2013/2013ENV0002-000067.htm](http://www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2009-2013/2013ENV0002-000067.htm)

<sup>58</sup> Le Réseau de solutions pour le développement durable et l'Institut des relations international pour le développement durable (IISD), (septembre 2014) - Les voies de décarbonisation profonde, chapitre Canada, *Pathways to Deep Decarbonization*. [www.deepdecarbonization.org](http://www.deepdecarbonization.org)

<sup>59</sup> La catégorie 43.1 a été introduite en 1994 et fournit un taux de DPA accéléré de 30 p. cent (sur une balance à la baisse). La catégorie 43.2 a été introduite en 2005 et s'applique aux propriétés acquises après le 22 février 2005 et avant 2020. Le critère d'admissibilité pour ces deux catégories de DPA sont généralement les mêmes, sauf que les systèmes de cogénération et les systèmes de production d'électricité à partir de déchets doivent répondre à des normes d'efficacité plus strictes afin d'être admissibles à la catégorie 43.2. Bien que la description des changements proposés pour le budget de 2015 fait référence uniquement à la catégorie 43.2, les changements s'appliqueront aux deux catégories, soient 43.1 et 43.2.

utilisant efficacement les combustibles fossiles [...] Cette mesure d'incitation à l'investissement est fondée sur les avantages environnementaux de l'énergie à faible émission ou du matériel de production d'énergie sans émission et du matériel de conservation énergétique ».<sup>60</sup>

Modifier ce mandat dans le but de pouvoir inclure tous les types de stockage d'électricité au-delà des piles à combustibles fossiles, y compris la transformation de l'énergie en gaz naturel, permettrait d'égaliser le terrain de jeu pour les systèmes de stockage qui ne sont actuellement pas admissibles à recevoir ces avantages. Cette modification de politique peut se faire soit par l'ajout d'une section au règlement existant de la catégorie 43.1 des DPA, ou par la modification de la catégorie existante 43.1 (d)(xii), qui se limite actuellement aux piles à combustible, en y ajoutant les actifs de stockage d'énergie chimiques et mécaniques.

Dans l'éventualité où la catégorie 43.1 (d)(xii) serait modifiée, l'exigence qui stipule que l'énergie stockée doit être générée par des équipements photovoltaïques, éoliens ou hydroélectriques devrait être supprimée, puisque la méthode de stockage pourrait avoir comme effet d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des méthodes de production actuelles. Cette modification permettrait le déploiement depuis les systèmes de stockage en vrac vers les systèmes d'électricité provinciaux sans se soucier des complications liées à l'approvisionnement d'électricité uniquement à partir de « modules photovoltaïques, des systèmes de conversion d'énergie éolienne ou d'équipement hydroélectrique. »<sup>61</sup>

Alors que le stockage en vrac favorisera en grande partie l'intégration d'énergie renouvelable à court et à long terme, les strictes exigences actuelles qui forcent la production d'électricité à partir de sources renouvelables seulement aura comme conséquence involontaire de compliquer les activités de stockage pour les exploitants de réseau, et de ce fait entraver le déploiement au niveau nécessaire pour soutenir des sources renouvelables.

## Recommandation :

**Modifier la catégorie 43.1 et 43.2** de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que les déductions pour amortissement s'appliquent aux dépenses liées aux dispositifs autonomes et concrets de stockage d'énergie.

## Mesures complémentaires

Le renouvellement du financement du programme de Ressources naturelles Canada qui viendra à échéance en mars 2015 et 2016, en particulier pour les thèmes de l'énergie propre et du transport propre dans le cadre du Programme de l'air pur, du Fonds pour l'énergie propre, et d'ÉNERGIE, sera également important afin de maintenir la dynamique du développement et l'utilisation de technologies plus économes en énergie.

### Renseignements :

*Stockage de l'énergie et général :*

**Andrew Van Iterson,**

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca

*Le transport à faible émission de carbone :*

**Rebecca Spring**

Chef des transports durables, WWF-Canada  
rspring@wwfcanada.org

<sup>60</sup> Ministère des Finances Canada, budget de 2014, Annexe 2 – Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.  
<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/plan/anx2-1-fra.html>

<sup>61</sup> <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2009/2009-05-13/html/sor-dors115-fra.html>

# Leadership en matière de financement mondial du climat

## Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande que le Canada fasse preuve de leadership dans les négociations internationales sur le changement climatique afin de garantir des engagements mondiaux réalisables de traitement de ce problème, y compris l'affectation d'un fonds annuel de 400 millions de dollars en 2015 et 2016 pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation<sup>62</sup> dans les pays en développement, par le biais d'initiatives telles que le *Fonds vert pour le climat* et la *Coalition pour le climat et l'air pur*.

**Investissement recommandé : au moins 400 millions de dollars par année en 2015, la même chose en 2016.**

## Contexte et justification

S'adapter aux conséquences du changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) exige un investissement financier de tous les pays. Mais l'ampleur des investissements nécessaires dépasse souvent les ressources dont disposent les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets graves.

Depuis le début de l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, les accords internationaux ont appelé les pays développés les plus riches à apporter un soutien financier aux pays en développement pour les aider à faire face aux conséquences du changement climatique.

Dans le cadre de l'Accord de Copenhague de décembre 2009, les pays développés se sont engagés spécifiquement à fournir trois ans de financement immédiat du climat, de 2010 à 2012, pour un montant total de 30 milliards de dollars américains. Ils se sont également engagés à récolter conjointement 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020 « à partir d'une grande variété de sources. »<sup>63</sup>

Alors que les pays s'efforcent d'atteindre un nouvel accord international sur le changement climatique à Paris en 2015, le financement climatique par le public sera un élément important de la discussion, non seulement pour soutenir le développement des actions des pays, mais aussi pour renforcer la confiance dans les négociations internationales.

## Contribution du Canada

Le Canada a fourni sa juste part du financement immédiat, totalisant 1,2 milliard de dollars visant à soutenir dans les pays en développement tout un éventail d'initiatives en matière d'énergie propre, d'infrastructures écologiques, de prévention de la déforestation et bien d'autres. Mais avec le retrait du Canada du protocole de Kyoto, il est crucial de développer des rapports de confiance dans les négociations.

En outre, le Canada rencontrera des défis internes tandis qu'il œuvrera au développement de ses contributions prévues et déterminées à l'échelle nationale (objectifs d'atténuation) qu'il présentera à la CCNUCC d'ici mars 2015, dans le cadre du nouvel accord international sur le climat. Le Canada a été un chef de file dans différents aspects des négociations, y compris REDD+, l'adaptation et le transfert de technologie. Dans d'autres forums internationaux, tels que la Coalition pour le climat et l'air pur qui œuvre à la réduction des polluants climatiques de courte durée, le Canada a été un chef de file à tous les égards. S'engager pour un financement annuel ambitieux nous donnera des possibilités significatives de faire preuve de leadership.

De récentes évaluations des engagements immédiats du Canada<sup>64</sup> ont conclu que :

- après l'Accord de Copenhague, le Canada a investi beaucoup plus dans le financement climatique qu'il ne l'avait fait auparavant.
- près des trois quarts de l'engagement du Canada étaient sous la forme de prêts qui exigent un remboursement au Canada.

62 L'atténuation (du changement climatique) fait référence à « une intervention humaine qui réduit les sources ou améliore les puits des gaz à effet de serre (GES), IPCC 2014.

63 Accord de Copenhague, paragraphe 8. Disponible sur <http://unfccc.int/home/items/5262.php>. L'accord explique que les sources potentielles du financement de 100 millions de dollars en 2020 sont « publiques et privées, bilatérales et multilatérales » et incluent « des sources de financement alternatives. »

64 Banque canadienne de grains et al, Protéger notre avenir commun : une évaluation du financement immédiat du climat au Canada, <http://c4d.ca/publications/policy-briefs/protecting-our-common-future-report>; Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2014, [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl\\_cesd\\_201410\\_e\\_39845.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_cesd_201410_e_39845.html) <http://c4d.ca/publications/policy-briefs/protecting-our-common-future-report>

- à partir des 884 millions de dollars distribués aux banques multilatérales par le gouvernement du Canada sous forme de prêts remboursables, environ 73 % du financement n'a pas encore été engagé dans les projets en date du 31 mai 2014. Ceci est partiellement dû aux enjeux liés aux capacités du bénéficiaire, ainsi qu'à la diligence requise quant à la sélection du projet avec un objectif de choisir des projets innovateurs et transformateurs à long terme.
- Au cours de la période de trois ans, le Canada a consacré moins d'un cinquième (18 %) de son effort total de financement à l'adaptation. Le financement des mesures d'atténuation est essentiel, mais l'adaptation est la priorité pour les pays les plus vulnérables.

### Faire le prochain pas

Atteindre l'objectif financier de 100 milliards de dollars américains pour le financement du climat d'ici 2020, qui sera utilisé d'une manière significative par les pays en développement, nécessite une importante augmentation des financements public et privé, et une étude de la façon dont ces fonds sont utilisés. Les nouveaux engagements investis sur base des leçons tirées du financement accéléré :

- permettent aux initiatives prometteuses d'être poursuivies;
- veillent à ce que les personnes vulnérables soient mieux préparées pour les phénomènes météorologiques extrêmes, que nous commençons déjà à observer; et
- permettent aux pays en développement de déployer une énergie plus propre maintenant, plutôt que de devoir se contraindre à des choix dont la teneur en carbone est élevée.

Pour le secteur des technologies propres du Canada, qui est en croissance rapide, davantage de promesses de financement climatique pour les pays en développement ouvriraient de nouvelles possibilités d'exportation. Comme indiqué plus haut, de nouveaux engagements financiers sont également nécessaires à ce stade pour développer des rapports de confiance et créer une dynamique dans les négociations de l'ONU.

Malheureusement, le Canada n'a pas pris de nouveaux engagements de financement climatique depuis que la phase de financement immédiat a pris fin. Au Sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2014, plus de 2,3 milliards de dollars américains en nouveau financement ont été alloués au Fonds vert pour le climat de la part de six pays, et du financement supplémentaire de la part d'autres pays est attendu en novembre 2014. Le Canada devrait prendre des engagements lors de la réunion du Fonds vert pour le climat en novembre afin de faire naître un esprit de bonne volonté en vue des prochaines négociations majeures de la CCNUCC qui aura lieu au Pérou en décembre 2014.

### Pour une contribution plus forte

Le financement immédiat et le soutien du Canada à la CCAP ont établi une base sur laquelle le gouvernement du Canada peut s'appuyer durant la période 2015-2016.

La Coalition du budget vert recommande que le Canada entreprenne une contribution plus efficace de financement du changement climatique **en s'engageant, dans le budget de 2015, à au moins 400 millions de dollars par année, en 2015 et 2016, pour soutenir les activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement.**

Dans la répartition des prochains efforts de financement du climat du Canada, la CBV recommande au gouvernement du Canada de :

- viser un équilibre à long terme (50-50) entre les initiatives d'adaptation et de réduction des émissions;
- continuer de ne fournir un financement de l'adaptation principalement sous la forme de subventions, comme le Canada l'a fait de façon louable au cours de la période 2010-2012;
- s'appuyer sur les initiatives prometteuses de la période de financement immédiat en renouvelant les engagements pluriannuels, ou en en faisant des nouveaux, en collaboration avec des partenaires canadiens, là où le succès a été démontré;
- réduire sa dépendance du financement de prêts remboursables. Alors que la CBV reconnaît qu'un usage limité des prêts concessionnels pour financer les réductions d'émissions de GES dans le secteur de l'énergie est approprié, les subventions des activités de réduction des émissions ont un rôle essentiel à jouer; et
- Si le Canada continue à fournir des prêts à des initiatives de réduction des émissions pendant la période 2015-2016 (et au-delà), le gouvernement devrait veiller à ce que ce futur financement de prêts soit remboursé au profit d'un fonds renouvelable qui soutient le financement du climat (plutôt qu'un retour de ces fonds au Canada).<sup>65</sup>

Sur la scène mondiale, l'assemblée de la CCNUCC à Paris en 2015 pourrait être un tournant dans le défi visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C. La CBV encourage fortement le gouvernement du Canada à jouer un rôle constructif et à favoriser des engagements solides et contraignants de réduction d'émissions de GES dans le nouvel accord mondial sur le climat.

### Mesures supplémentaires :

Il est également important que le Canada renouvelle le financement du volet international du Programme de la qualité de l'air. (Pour le Programme de l'air pur, consultez aussi la section S'adapter au changement climatique et renforcer notre résilience et Mettre en œuvre le système de gestion de la qualité de l'air, plus loin dans ce document.)

#### Renseignements :

**Melissa Harris**

Chef de projet, Changements climatiques et énergie  
Institut international sur le développement durable  
mharris@iisd.ca

<sup>65</sup> Explication et rapports sur le financement d'un fonds de roulement qui devrait être planifié très soigneusement, car les prêts du fonds au fil du temps ne seront plus nouveaux et supplémentaires.



# *S'adapter au changement climatique et renforcer notre résilience*

## **Sommaire de la recommandation**

Alors que les effets du changement climatique sont de plus en plus ressentis par les systèmes naturel et humain au Canada, il devient de plus en plus important d'améliorer notre capacité d'adaptation. Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la diffusion des informations et des données scientifiques sur les impacts du changement climatique et l'adaptation, dans la convocation de divers paliers du gouvernement, dans l'identification des priorités d'adaptation et dans l'apport de fonds pour améliorer la capacité d'adaptation.

Afin d'assurer la continuité et la solidité de ce rôle, La Coalition du budget vert fait deux recommandations :

En 2007, le gouvernement du Canada a alloué 85,9 millions de dollars pour les programmes d'adaptation au changement climatique à quatre organismes fédéraux. En 2011, le montant a augmenté à 149,9 millions de dollars, par l'entremise du Programme de la qualité de l'air, ont été alloués à neuf organismes fédéraux sur une période de cinq ans. Ce financement viendra à échéance en 2016. Compte tenu de l'importance de l'adaptation et de la nécessité urgente d'une action continue, la CBV recommande fortement :

- 1) Le renouvellement anticipé et une augmentation continue de ce financement du Programme d'adaptation de l'air pur, à un niveau d'au moins 45 millions de dollars par année sur une période de cinq ans (2016 – 2021).

De plus, étant donné que l'intégration du facteur du changement climatique aux infrastructures de financement offre des possibilités importantes pour l'amélioration de la résilience et l'efficacité des dépenses gouvernementales, la CBV recommande au gouvernement :

- 2) Intégrer des critères d'adaptation dans la planification et l'analyse de projet d'infrastructure dans le cadre du Plan Chantiers Canada.

### **Investissement total recommandé :**

- 1) **45 millions de dollars par année en financement renouvelé et élargi sur une période de cinq ans (2016-2021)**
- 2) **Coût minime selon la comptabilité de caisse** (alors que le financement a antérieurement été annoncé).

### **Contexte et justification :**

Le Canada est confronté à des conditions météorologiques de plus en plus volatiles dont on s'attend qu'elles aient des impacts notables à travers le pays. Ceux-ci comprennent des impacts sur nos infrastructures, nos écosystèmes terrestres et marins, la santé, l'agriculture, les industries de ressources naturelles, l'eau douce et le tourisme. Les coûts potentiels de ces impacts ont été illustrés par les inondations de 2011 et 2014 en Saskatchewan et au Manitoba, l'inondation de 2013 au sud de l'Alberta et l'épidémie de dendroctone dans les forêts de la Colombie-Britannique.

Dans le budget de 2014, l'investissement de 240 millions de dollars dans la préparation des situations d'urgence met en évidence l'importance de se préparer aux changements à venir. Cela ne représente qu'une mesure parmi tant d'autre prise par tous les gouvernements du Canada pour minimiser les impacts négatifs de ces conditions météorologiques et renforcer la résilience du Canada. Le présent document comprend de nombreuses recommandations pertinentes, qui portent notamment sur la science de la conservation, les terres publiques, les zones humides, les océans, l'équité en santé environnementale,

*la capacité de la science et la mesure des biens et services écologiques.*

Le rapport d'adaptation de 2014 de Ressources naturelles Canada souligne que « les organismes gouvernementaux doivent éliminer les obstacles et créer des incitatifs qui feront en sorte que les gens et les organisations seront plus enclins à s'adapter de manière proactive. »<sup>66</sup> Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la diffusion des informations et des données scientifiques sur les impacts du changement climatique et l'adaptation, dans la convocation de divers paliers du gouvernement, dans l'identification des priorités d'adaptation et dans l'apport de fonds pour améliorer la capacité d'adaptation. Par le biais du Programme de l'air pur, 85,9 millions de dollars ont été distribués entre 2007 et 2011 et 149,9 millions de dollars entre 2011 et 2016 pour l'amélioration de la capacité d'adaptation. Grâce à ces investissements, entre autres, la recherche reliée à l'adaptation et la sensibilisation ont augmenté de manière significative, cependant, la mise en œuvre demeure un problème.<sup>67</sup> D'autres préoccupations clés comprennent :

- l'écart entre les données climatiques disponibles et les informations nécessaires pour la prise de décisions concernant l'adaptation aux niveaux provincial, territorial et municipal;
- la difficulté dans la transmission des données scientifiques complexes de manière utile; et
- le manque d'information sur les coûts et les avantages des options d'adaptation.

Les efforts du gouvernement fédéral pour développer la capacité des Canadiens à s'adapter au changement climatique ont augmenté. Toutefois, le financement intégral de l'adaptation dans le cadre du Programme de l'air pur est censé venir à échéance en 2016. Compte tenu de l'importance de l'adaptation et de la nécessité urgente d'une action continue, la CBV recommande fortement le renouvellement anticipé et l'expansion du financement du programme d'adaptation, via le Programme de l'air pur, avec au moins 45 millions de dollars annuellement pendant 5 ans.

#### *Plan Chantiers Canada – Infrastructure*

Le changement climatique peut avoir un impact potentiel sur l'efficacité et la durée de vie des infrastructures au Canada, en particulier pour les transports, les bâtiments, la marine, la gestion de l'eau et les infrastructures naturelles (vertes). Des mesures d'adaptation peuvent être prises pour limiter les coûts et renforcer la résilience des infrastructures, afin de protéger la sécurité et la qualité de vie des Canadiens.

De récents événements météorologiques extrêmes ont permis de mieux comprendre ce qu'un changement climatique continu pourrait signifier pour les

infrastructures construites et naturelles du Canada : les inondations affectent les systèmes de gestion et de la route, la dégradation du pergélisol menace l'intégrité des structures des bâtiments et des événements météorologiques extrêmes inondent les côtes et perturbent les services essentiels. Alors que les effets du changement climatique continuent à se faire sentir, accompagnés d'autres facteurs de stress économiques, sociaux et environnementaux, la difficulté de maintenir les systèmes d'infrastructures robustes et résistants augmente considérablement à travers le pays. Il est de plus en plus évident que des mesures doivent être prises non seulement pour réduire la production des gaz à effet de serre qui entraînent les changements climatiques, mais aussi pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation planifiées qui assurent la résilience des infrastructures essentielles.

La CBV félicite le nouveau Plan Chantiers Canada, le plan d'infrastructure du gouvernement fédéral le plus grand et le plus long dans l'histoire du Canada, fournissant 70 milliards de dollars sur une période de 10 ans.<sup>68</sup>

Certaines catégories du Nouveau Plan Chantiers Canada, telles que la composante de l'infrastructure d'atténuation des catastrophes, comprennent des arguments concernant la réduction des risques liés au changement climatique, l'amélioration de la résilience aux effets néfastes du changement climatique et le soutien d'une évaluation de tous les risques encourus.

Cependant, à un moment où les investissements des infrastructures ont atteint un niveau sans précédent, il est crucial que les critères d'adaptation et les données climatiques soient intégrés dans la planification et le développement de toutes les nouvelles infrastructures. Des infrastructures conçues et construites à partir des données de projections climatiques bénéficieront de résilience et de longévité, ce qui réduira les coûts et aidera à atténuer les effets des catastrophes naturelles. En plus d'une infrastructure plus solide, le changement climatique mérite des considérations selon différents types d'infrastructure et leur potentiel afin de faciliter la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

La CBV a également été heureuse de voir des catégories du Nouveau Plan Chantiers Canada portant sur l'eau (y compris la protection des sources), les eaux usées, la gestion des déchets et l'énergie verte. Il convient de mettre davantage l'accent sur les infrastructures naturelles et sur les écosystèmes protégés qui servent de protection naturelle contre les événements météorologiques extrêmes.

Dans son ensemble, la CBV recommande que le gouvernement fédéral place les enjeux environnementaux au cœur même des critères d'évaluation de projet d'infrastructure du nouveau Plan Chantiers Canada, y compris les ententes fédérales, provinciales, territoriales, municipales et publiques-privées qui guident la mise en œuvre, à travers les critères complémentaires suivants :

<sup>66</sup> Warren, F.J. et Lemmen, D.S., éditeurs (2014) : *Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation*, Gouvernement du Canada.

<sup>67</sup> *Ibidem*.

<sup>68</sup> Infrastructure Canada. <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/nbcp-npcc-fra.html>

- Assurer la résilience face aux conditions météorologiques de plus en plus variables et extrêmes, causées par le changement climatique;
- L'élargissement et le renforcement des infrastructures naturelles de bassins hydrographiques et la protection et la restauration des terres humides;
- Le transport durable. Cela inclut le transport en commun et les infrastructures qui font la promotion d'un transport actif ainsi qu'une conception communautaire plus durable;
- La promotion de la durabilité de l'énergie par la conservation, la gestion de la demande, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique; et
- Le soutien du renforcement des capacités et de la planification municipale pour la durabilité énergétique.

La mise en place de solutions de résilience climatique vertes et innovantes dans une nouvelle ère de renouvellement des infrastructures peut permettre d'économiser de l'énergie, de tirer profit des services de la nature en complétant les infrastructures matérielles et de procurer aux communautés des avantages associés (par exemple, l'amélioration des possibilités de loisirs en plein air), tout en permettant des économies financières et en augmentant les bénéfices par dollar dépensé. Voir, par exemple, L'inventaire canadien des milieux humides, plus loin dans ce document.

*Voir également la proposition d'un fonds de l'innovation et des infrastructures vertes dans la section Mesures complémentaires plus haut dans la recommandation Prix du carbone.*

#### *Programme de l'air pur*

La CBV appuie le renouvellement du financement pour l'ensemble du Programme de l'air pur, y compris son programme réglementaire de l'air pur, l'énergie propre, le transport vert et les éléments internationaux. (Voir aussi *Innovation énergétique, Leadership en matière de financement mondial du climat et Système de gestion de la qualité de l'air*)

#### **Renseignements :**

**Melissa Harris**

Chef de projet, Changements climatiques et énergie  
Institut international sur le développement durable  
mharris@iisd.ca



# Engendrer des économies continues pour les Canadiens par le biais de l'efficacité énergétique

## Sommaire de la recommandation

L'efficacité énergétique est la façon la plus propre, la plus abordable et la plus rapide de fournir d'avantage d'énergie disponible à notre économie, tout en économisant de l'argent pour les individus et les entreprises qui pourrait être mieux utilisé à d'autres fins. L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) au fédéral a joué un rôle essentiel de chef de file au niveau des efforts reliés à l'efficacité énergétique canadienne.

En se concentrant sur les domiciles des Canadiens, avec une attention particulière aux Canadiens à faible revenu, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral :

1. Fournir un financement supplémentaire de 10 millions de dollars en 2015 et 2016 pour les programmes existants d'écoÉNERGIE afin d'encourager les efforts de collaboration entre les provinces, les territoires et les Premières Nations pour développer un plan de rénovation de domicile qui améliorerait l'efficacité énergétique de la majorité des demeures partout au Canada au cours de la prochaine décennie, offrant aux propriétaires un allègement des factures énergétiques élevées tout en réduisant considérablement les émissions de GES dans le secteur du logement, par l'usage de subventions et d'économies réalisées sur les factures de services publics.
2. Entamer cette initiative nationale par un programme de subvention des rénovations pour les familles à faible revenu, accordées sur une approche effective basée sur la communauté.
3. Renouveler et progressivement augmenter le budget de l'OEE pour une période supplémentaire de cinq ans, de 2016 à 2021, afin qu'il puisse gérer ce programme national de subvention des rénovations. Augmenter de 55 millions de dollars à 75 millions de dollars.

## Investissement recommandé : 250 millions de dollars par année, pendant cinq ans

- OEE / écoÉNERGIE : 10 millions de dollars en 2015-2016, 55 millions de dollars en 2016-2017 augmentant annuellement à 75 millions de dollars en 2020-2021
- **Rénovations visant les ménages à faible revenu : 250 millions de dollars par année, pendant cinq ans**

## Contexte et justification

Les Canadiens et les entreprises ont la possibilité importante de réduire leurs coûts mensuels et de réduire la pollution qu'ils émettent en devenant plus économes en matière d'énergie. L'efficacité énergétique est la façon la plus propre, la plus abordable et la plus rapide de produire plus d'énergie pour notre économie.<sup>69</sup>

L'énergie utilisée pour chauffer les maisons canadiennes, pour faire fonctionner les appareils et pour allumer les

lumières est responsable d'environ 14 % des émissions totales de gaz à effet de serre au Canada.<sup>70</sup> Le gaspillage d'énergie (dû à une isolation insuffisante, à des ampoules et des appareils inefficaces et à une résistance aux intempéries insuffisante) signifie que les Canadiens brûlent plus de combustibles fossiles que nécessaire afin de garder leurs maisons confortables, au détriment du portefeuille des consommateurs et de l'environnement.

Le gouvernement fédéral a pris dans le passé des mesures importantes pour améliorer l'efficacité énergétique, mais il

<sup>69</sup> Par exemple, une étude récente par la Canada Energy Systems Analysis Research a révélé que, de 1995 à 2010, des mesures d'efficacité énergétique ont fait que la demande canadienne pour les carburants et l'électricité n'a augmenté que de 12 % alors que le PIB de la nation a augmenté de 46 %. Canada Energy Systems Analysis Research, *The secret life of Canada's energy systems*, mai 2014, <http://www.cesarnet.ca/blog/secret-life-canada-s-energy-systems>. Sans l'efficacité énergétique, le Canada aurait besoin de 3 246 pétajoules d'énergie supplémentaire par an.

<sup>70</sup> Ressources naturelles Canada, *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2010*, mars 2013, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/rncan-nrcan/M141-1-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/rncan-nrcan/M141-1-2010-fra.pdf)

reste beaucoup à faire pour rendre les factures d'énergie des Canadiens plus abordables. Par exemple, les propriétaires qui ont effectué des rénovations prises en charge par les programmes incitatifs fédéraux d'écoÉNERGIE s'attendaient à constater une réduction moyenne de 23 % cent des factures énergétiques de leur maison.<sup>71</sup> Pourtant, parmi les plus de neuf millions de foyers au Canada, seulement 8 p. cent ont été modernisés pour améliorer leur efficacité énergétique grâce aux incitations des programmes gouvernementaux. Il est important de noter que les coûts de l'énergie sont particulièrement difficiles à assumer pour les Canadiens à faible revenu et à revenu fixe. Pourtant, alors que ces Canadiens pourraient le plus apprécier les avantages des mesures d'efficacité énergétique, ils sont aussi souvent ceux qui sont les moins en mesure de payer l'investissement initial nécessaire.

Pour ces raisons, la CBV recommande que le gouvernement fédéral se rapproche des provinces, des territoires et des Premières Nations dans le but de développer à long terme un Plan national de rénovation des maisons — se concentrant d'abord en 2015 sur les ménages à faible revenu (par exemple, dans les initiatives britanniques d'efficacité énergétique, la moitié de toutes les mesures visant les maisons sont dirigées vers les ménages à faible revenu).

Le programme proposé de rénovation visant les ménages à faible revenu doit être délivré par les organismes provinciaux et devrait suivre le succès de l'approche élargie à la communauté documentée par Green Communities Canada<sup>72</sup> en utilisant les entités de prestation locales à but non lucratif pour créer des emplois locaux, et devrait être coordonné par les organismes sociaux auxquels les bénéficiaires du programme font confiance.

Depuis plus d'une décennie, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) joue un rôle crucial de leadership des efforts canadiens en matière d'efficacité énergétique, produisant ainsi des avantages tangibles qui ont conduit à des économies de coûts pour les consommateurs, à la création d'emplois locaux au Canada et ont stimulé notre économie. L'OEE a dirigé et coordonné des initiatives couvrant tous les secteurs de l'économie, y compris les programmes écoÉNERGIE, les normes d'efficacité des appareils ménagers, les codes de l'énergie du logement et du bâtiment, le programme Smartway de transport de marchandises, la gestion de portefeuilles pour les bâtiments commerciaux et le soutien du financement innovant des projets d'efficacité énergétique.

L'OEE a développé des relations de travail solides avec les gouvernements et les services publics provinciaux et territoriaux qui mènent leurs propres programmes d'efficacité énergétique. Il est donc crucial que l'OEE continue d'être l'organisation phare du gouvernement fédéral qui fournit des services nationaux d'efficacité

énergétique et coordonne de nouvelles initiatives telles que le Plan national de rénovation des maisons proposé.

Au-delà du budget de 2015, la CBV encourage un programme national visant 40 % des logements existants modernisés d'ici 2020 et 80 % d'ici 2025. Pour ceux qui ont un faible revenu, un financement à long terme « épargnez pour payer » (pay as you save) doit être assuré afin de permettre aux propriétaires de payer les rénovations à partir des économies qu'ils réalisent — en s'appuyant sur des programmes — pilote efficaces menés à Toronto<sup>73</sup> et au Manitoba.<sup>74</sup> Un fonds de roulement national pourrait permettre de soutenir ce financement pendant de nombreuses années, à un coût raisonnable. Si elle était menée au Canada, cette stratégie s'apparenterait aux efforts des États-Unis et du Royaume-Uni.

Tout programme qui permet de réduire les coûts de l'énergie permet aux ménages et aux entreprises de faire des économies semblables à celles qu'engendrerait une réduction d'impôt permanente, libérant ainsi du capital et du pouvoir d'achat discrétionnaire qui peuvent être utilisés pour investir de façon plus productive dans l'économie élargie. Dans une étude de 2012 qui couvrait quatre provinces de l'Est canadien, Environment Northeast a découvert qu'un investissement de 14,5 milliards de dollars sur une période de 15 ans, au profit des programmes d'efficacité énergétique les plus rentables visant à réduire la consommation d'électricité, de gaz naturel et de pétrole de chauffage, augmenterait le PIB de plus de 84 milliards de dollars et créerait des emplois équivalents à 625 000 années-emplois.

De plus, les rénovations augmentent le niveau de confort des familles au domicile.

## Mesures complémentaires

*Crédit d'impôt pour la rénovation des domiciles avec système solaire*

Un crédit d'impôt pour la rénovation solaire des maisons, similaire au précédent crédit d'impôt sur la rénovation domiciliaire qui a été mené par le gouvernement, pourrait également permettre de bénéficier de quelques-uns des avantages d'un programme élargi de rénovation domiciliaire.

### Renseignements :

**Theresa McClenaghan**

Directrice exécutive,

Association canadienne du droit de l'environnement

theresa@cela.ca

**Andrew Van Iterson**

Gestionnaire, Coalition du budget vert

avaniterson@greenbudget.ca

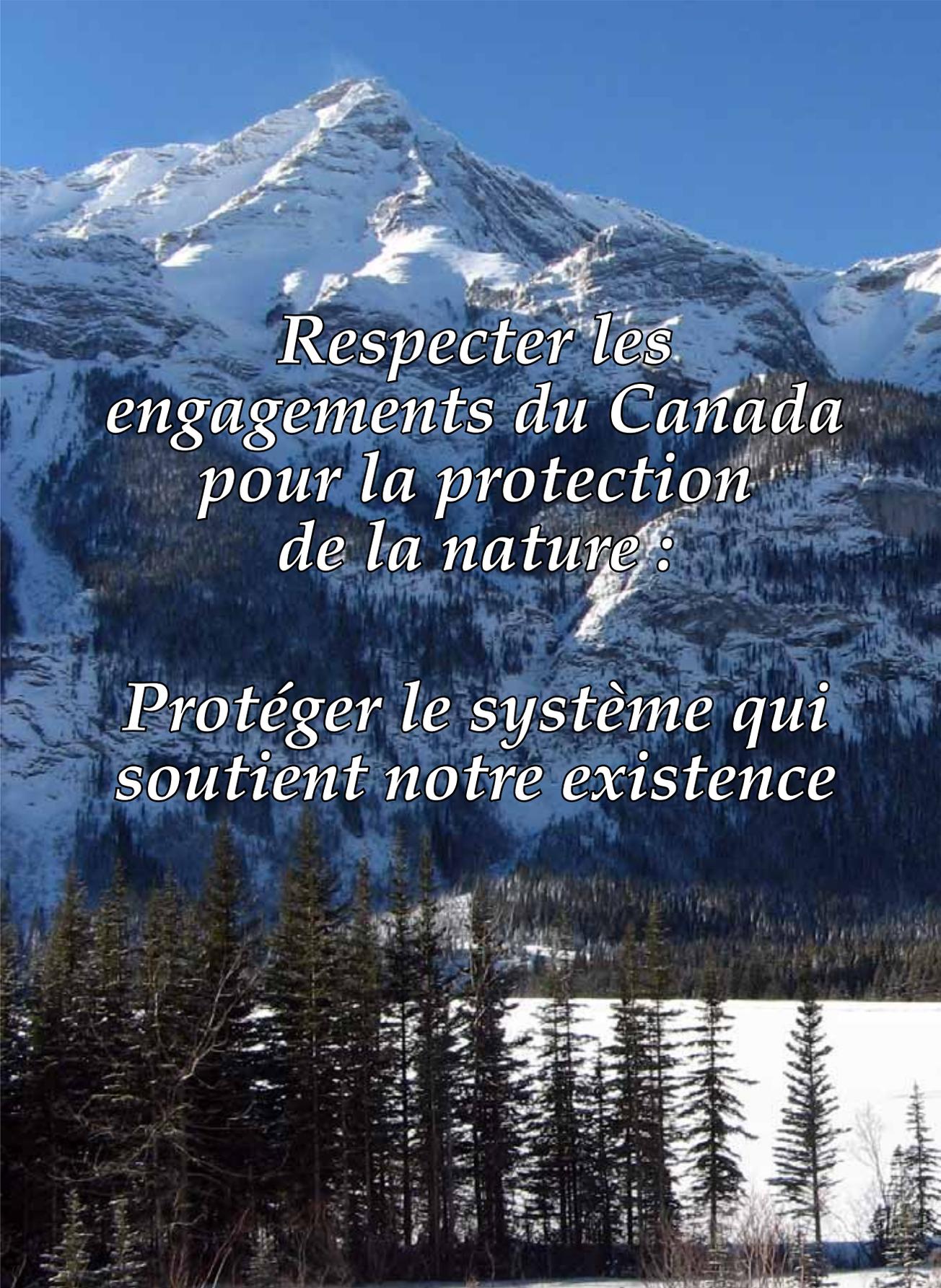
<sup>71</sup> Ressources naturelles Canada, *Rapport sur l'étude des initiatives d'efficacité énergétique*, 25 mars 2011.

<sup>72</sup> Pour une description complète et des exemples de l'approche élargie à la communauté, voir : <http://www.greencommunities.nonprofitwebsites.ca/programs/home-energy-solutions/low-income-retrofits/>

<sup>73</sup> Programme de prêt pour l'énergie domiciliaire de Toronto <http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vnextoid=79b5fbfa98491410VgnVCM1000071d60f89RCRD>

<sup>74</sup> Financement Éconergique PAYS [http://www.hydro.mb.ca/francais/your\\_home/power\\_smart/pays/index.shtml](http://www.hydro.mb.ca/francais/your_home/power_smart/pays/index.shtml)

<sup>75</sup> Environment Northeast, *L'efficacité énergétique, moteur de la croissance économique dans l'Est du Canada*, mai 2012, [http://www.env.ne.org/public/resources/ENE\\_ExecSummary\\_EnergyEfficiencyEngineofEconomicGrowth\\_EasternCanada\\_2012\\_0611\\_FR\\_FINAL\\_1.pdf](http://www.env.ne.org/public/resources/ENE_ExecSummary_EnergyEfficiencyEngineofEconomicGrowth_EasternCanada_2012_0611_FR_FINAL_1.pdf). L'investissement de 14,5 milliards de dollars et résultant dans l'augmentation de 84,0 milliards de dollars du PIB et 625 000 années-emploi, représente le scénario d'investissement de l'efficacité de milieu de gamme et rentable, modélisé par l'étude.



*Respecter les  
engagements du Canada  
pour la protection  
de la nature :*

*Protéger le système qui  
soutient notre existence*



# Respecter les engagements du Canada pour la conservation de la nature : protéger le système qui soutient notre existence

## Sommaire de la recommandation

En mai 2014, le gouvernement fédéral a annoncé la première phase d'un plan de conservation national, apportant un soutien bienvenu aux programmes de conservation les plus importants, y compris sous la forme d'investissements conséquents en matière d'intendance des terres privées — par le biais du *Programme de conservation des zones naturelles* —, des terres humides, ainsi que le soutien des domaines marins protégés.

Nous appuyant sur ces premières étapes, nous recommandons que le gouvernement fédéral se concentre maintenant sur la réalisation de ses objectifs de conservation de 2020, convenus à l'échelle internationale, avec un accent particulier sur la conservation des terres et des eaux publiques et l'investissement dans la science pour assurer que les actions menées par le Canada pour atteindre nos objectifs liés aux domaines protégés soient efficaces.

Tandis que le gouvernement fédéral a réaffirmé, dans son annonce d'un *Plan national de conservation*,<sup>76</sup> son engagement envers les objectifs internationaux du Canada pour la biodiversité (appelés les Objectifs d'Aichi), lesquels incluent la conservation de 17 % de nos terres et de nos eaux intérieures et de 10 % de nos zones marines et côtières d'ici 2020, aucun véritable plan n'est actuellement en place pour les atteindre. L'élaboration d'une feuille de route pour la réalisation des Objectifs d'Aichi de 2020 est nécessaire d'urgence. Elle doit être établie au cœur du *Plan national de conservation* du Canada.

Atteindre les objectifs de conservation convenus à l'échelle internationale est la responsabilité partagée de tous les territoires du Canada, mais le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file particulièrement important à jouer, puisqu'il lui incombe : de mener un effort coordonné visant à protéger la biodiversité du pays, en commençant par l'élaboration d'un plan scientifique pour atteindre les Objectifs d'Aichi; et de mettre en œuvre des mesures de conservation dans les domaines régis par le gouvernement fédéral — y compris les zones fédérales protégées, la protection des oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la gestion des océans et de la pêche et la représentation du Canada dans les accords et les forums internationaux de conservation.

Étant donné que les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones) gèrent environ 90 % de nos terres et de l'ensemble de notre zone maritime, nous recommandons qu'un accent particulier soit mis sur la conservation des terres et des eaux publiques du Canada — un manque évident de la première phase du Plan de conservation du gouvernement fédéral.

**Pour renforcer le *Plan de conservation national***, la CBV recommande que le gouvernement fédéral procède aux investissements suivants dans son budget de 2015 :

- 1. Protéger les terres et eaux publiques du Canada** : 100 millions de dollars par année sur une base permanente pour atteindre l'objectif de conservation international du gouvernement fédéral, dans les domaines qu'il régit, en protégeant au moins 17 % de nos terres et de nos eaux intérieures et 10 % de nos océans d'ici à 2020 :
  - **Parcs nationaux** : 40 millions de dollars par année, de manière continue, pour **faire avancer le développement du système des parcs nationaux du Canada et veiller à ce que les programmes scientifiques de conservation de Parcs Canada soient dotés de ressources**

<sup>76</sup><http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/05/15/pm-prononce-discours-new-maryland>

**suffisantes**, ainsi qu'un investissement ponctuel de 50 millions de dollars pour l'acquisition de terres et pour les autres coûts associés à la création de parcs nationaux.

- *Aires protégées d'Environnement Canada* : 40 millions de dollars par année, de manière continue, pour que Environnement Canada puisse **créer et gérer de nouvelles réserves nationales de faune et surveiller et gérer adéquatement le système actuel de réserves nationales de faune ainsi que les refuges d'oiseaux migrants, pour la protection de l'habitat de la faune.**
- *Soutien à la science de la conservation* : 20 millions de dollars par année pendant cinq ans pour **fournir un soutien scientifique** à la planification et aux actions de conservation régionales, avec un accent particulier sur la promotion des réseaux interconnectés d'aires terrestres et marines protégées.

**2. Mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril** : 40 millions de dollars par année, pendant cinq ans, pour **renouveler le financement visant la mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril**, un financement dont l'expiration est actuellement prévue pour mars 2015.

Comme indiqué à l'automne 2013 dans le rapport fédéral du Commissaire à l'environnement, on constate encore un important retard dans l'élaboration des documents de rétablissement des espèces, ainsi qu'un écart dans le développement d'outils politiques nécessaires à la compréhension des parties prenantes et à la mise en œuvre de leurs propres mesures de protection des espèces. Cet investissement fédéral, qui représente une légère augmentation par rapport au précédent renouvellement du financement effectué dans le budget de 2012, est destiné à surmonter ce retard.

La CBV recommande également un financement fédéral supplémentaire pour les aires marines protégées, la gestion de la pêche, les oiseaux migrants et les terres humides, et pour assurer que les actions entreprises dans ces domaines atteignent les engagements du Canada dans le cadre des Objectifs d'Aichi.

### **Contexte et justification :**

En tant que Canadiens, nous sommes fiers d'être les gardiens d'une grande partie des terres sauvages mondiales encore existantes, d'une faune riche, de vastes lacs et rivières d'eau douce et du plus long littoral au monde. Pourtant, les espèces et espaces sauvages du Canada font face aux menaces sans précédent de l'expansion de l'empreinte de l'homme sur l'écosystème et de l'évolution des conditions climatiques.

Le Commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable a noté dans son rapport de l'automne 2013 que

*Bien qu'il joue depuis longtemps un rôle de meneur en matière de conservation, le Canada continue de perdre du terrain dans les domaines clés à mesure que ces pressions s'accroissent. Par exemple, les scientifiques ont constaté une détérioration de la biodiversité dans tous les principaux types d'écosystèmes du Canada.<sup>77</sup>*

Protéger le patrimoine naturel du Canada, au bénéfice des générations de Canadiens présentes et futures, exige l'intensification collective des efforts de conservation, sur l'ensemble de notre territoire.

Les Objectifs d'Aichi de 2020 pour la biodiversité, approuvés en 2010 par le Canada et la communauté internationale dans la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, fournissent un cadre général pour entreprendre les actions nécessaires à la conservation efficace de la nature.

<sup>77</sup> Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable : [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201311\\_00\\_f\\_38670.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201311_00_f_38670.html)

La réalisation de ces objectifs est une étape essentielle de la sauvegarde du système naturel qui soutient notre existence et dont nous sommes tous dépendants pour notre survie et notre bien-être. Avec un délai de cinq ans seulement pour respecter ces engagements internationaux, le Canada a encore un long chemin à parcourir. Ainsi, l'objectif de protection des zones naturelles (Cible 11) vise au moins 17 % des terres et 10 % des océans d'ici 2020. Pourtant, seulement 10 % de notre territoire et 1 % de nos océans sont actuellement protégés.

Néanmoins, la bonne nouvelle est que les mesures de conservation, comme la création de zones protégées, offrent aux Canadiens des avantages incomparables; elles permettent non seulement la protection de notre patrimoine naturel précieux, mais offrent aussi des « solutions naturelles » efficaces qui soutiennent les économies de ressources durables, assurent la sécurité alimentaire et de l'eau, renforcent la capacité de résilience aux impacts du changement climatique, réduisent le risque de catastrophes naturelles, soutiennent les économies locales à travers le tourisme axé sur la nature et améliorent la santé humaine.<sup>78</sup>

## 1) Investir dans la protection des terres et des eaux publiques du Canada :

Globalement, les parcs et les aires protégées sont reconnus comme un élément crucial des stratégies de conservation. Ainsi, en 2010, la Banque mondiale a noté que,

*Un système de zones protégées écologiquement représentatif, diversifié et bien géré est le moyen le plus efficace de sauvegarder la biodiversité.*

*Banque mondiale (2010)<sup>79</sup>*

Jusqu'à présent, seuls 10 % des terres du Canada et 1 % de ses océans sont protégés, bien moins que ce qui est nécessaire pour garantir la prospérité des écosystèmes et atteindre les objectifs de conservation, convenus à l'échelle internationale, lesquels visent la protection d'au moins 17 % de nos terres et eaux intérieures et 10 % de nos zones marines et côtières d'ici 2020, avec un accent particulier sur les zones importantes pour les services écosystémiques et la biodiversité.

Parce que 90 % de la superficie terrestre du Canada et l'ensemble de sa zone maritime sont gérés publiquement par les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones) au nom des Canadiens, il est essentiel que toutes les administrations élargissent considérablement leurs systèmes de zones protégées publiques si nous voulons que le Canada atteigne ses objectifs internationaux de conservation.

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans cet effort. Il doit continuer et achever l'organisation de systèmes de parcs nationaux bien conçus et sont bien gérés (Agence Parcs Canada), de réserves nationales de faune (Environnement Canada) et de zones marines protégées (Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Environnement Canada).

**Un investissement dans ces programmes de zones protégées est un moyen rentable de protéger les espaces naturels et la faune (y compris l'habitat naturel des espèces en péril au Canada); de faire bénéficier l'économie canadienne; et de soutenir la santé et le bien-être individuel et collectif.**

### Les parcs nationaux

#### **Investissements conseillés :**

**Création de nouveaux parcs nationaux : 20 millions de dollars par année sur une base permanente, ainsi qu'un investissement unique de 50 millions de dollars pour l'acquisition de terres et pour les autres coûts associés au développement du système des parcs nationaux.<sup>80</sup>**

**Protection des parcs nationaux : 20 millions de dollars par année, de manière continue, afin de soutenir la science de la conservation et les capacités de surveillance nécessaires à la protection et à la restauration des écosystèmes florissants dans nos parcs nationaux.**

Les parcs nationaux sont le programme phare du gouvernement fédéral pour protéger les exemples significatifs de la diversité des paysages du Canada et de la faune qui y vit.

Les Canadiens aiment leurs parcs et les considèrent comme des symboles emblématiques de notre identité nationale. Ils jouent un rôle crucial dans la protection de la beauté de nos territoires, des eaux et de la faune du Canada. Ils créent également des emplois,<sup>81</sup> fournissent aux Canadiens des services écosystémiques tels que l'eau propre et la séquestration de carbone, contribuent de manière significative à notre économie et soutiennent la santé et le bien-être de chacun en offrant des endroits où les gens peuvent entrer en contact avec la nature et profiter d'un mode de vie sain et actif.

<sup>78</sup> À titre d'exemple: Les rapports de solutions naturelles de l'IUCN : *Convention on Biological Diversity, 2008. Protected Areas in Today's World: Their Values and Benefits for the Welfare of the Planet*, <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-36-en.pdf>; TEEB --The Economics of Ecosystems and Biodiversity in National and International Policy Making – Responding to the Value of Nature 2009, Voir le sommaire au [http://img.teebweb.org/wp-content/uploads/Study%20and%20Reports/Reports/National%20and%20International%20Policy%20Making/Executive%20Summary/National%20Executive%20Summary\\_%20English.pdf](http://img.teebweb.org/wp-content/uploads/Study%20and%20Reports/Reports/National%20and%20International%20Policy%20Making/Executive%20Summary/National%20Executive%20Summary_%20English.pdf)

<sup>79</sup> Banque mondiale (2010), Valuing protected areas. World Bank GEF Operations, Washington DC, <http://siteresources.worldbank.org/GOVERNMENT/ENVIRONMENT/FACILITY/OPERATIONS/Resource/Publications-Presentations/ValuingProtectedAreas.pdf>

<sup>80</sup> Cet investissement permettrait de terminer la mise en place de parcs nationaux à : South Okanagan-Similkameen, CB; Flathead Valley, CB; Thaidene Nene (bras best du Grand lac des Esclaves), T.N.-O.; Bathurst Island, NU, nord de la CB (Region 7); et basse terre du Manitoba, MB.

<sup>81</sup> Outspan Group, 2011, Impact économique de Parcs Canada. <http://www.pc.gc.ca/fra/docs/bib-lib/econo2011.aspx>

Depuis longtemps, le Canada poursuit l'objectif de protéger des exemples de chacune de ses régions naturelles, dans toute leur diversité, par son réseau de parcs nationaux. Néanmoins, il reste à ce jour des lacunes importantes.<sup>82</sup>

La création de nouveaux parcs nationaux bien conçus et bien gérés sera une étape essentielle de notre travail visant à respecter notre engagement international de protection d'au moins 17 % de nos terres et de nos eaux intérieures d'ici 2020. Le travail est déjà bien avancé et la création de nouveaux parcs nationaux dans plusieurs régions du Canada devrait bientôt porter ses fruits. Dans ce but, un investissement fédéral renouvelé est nécessaire, y compris pour poursuivre en toute bonne foi les négociations d'accords de création de parcs avec les peuples autochtones, ainsi que d'autres gouvernements et intérêts.

De récentes réductions du budget fédéral ont considérablement affaibli la capacité de l'agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat de protection et de présentation de nos parcs nationaux existants. Ainsi, le programme de recherche et de surveillance des écosystèmes qui fournit à Parcs Canada les informations qui lui sont nécessaires pour protéger nos parcs nationaux a perdu un bon tiers de ses ressources humaines. L'impact de ces pertes a été mis en évidence par le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable, qui a noté à l'automne 2013 que, en raison de la diminution des ressources :

*« ... le risque que l'Agence prenne encore plus de retard dans la réalisation de ses travaux de préservation ou de rétablissement de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est significatif. »<sup>83</sup>*

Un réinvestissement dans la science de la conservation et les capacités de surveillance nécessaires est crucial, et ce de toute urgence, si l'on veut assurer que nos parcs nationaux soient protégés et que les générations futures puissent en profiter.

## **Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs**

### **Investissement recommandé**

*Création et gestion de nouvelles réserves nationales de faune* : 5 millions de dollars par année, de manière continue, afin d'établir et de gérer de nouvelles réserves nationales de faune.<sup>84</sup>

*Protection des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs* : 35 millions de dollars par année sur une base permanente pour le financement continu d'Environnement Canada, visant la surveillance et l'intendance et mettre à jour les infrastructures du système actuel de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs, afin d'assurer une protection efficace des écosystèmes fragiles et préserver leur habitat naturel, y compris pour les espèces en péril.

Environnement Canada possède actuellement un réseau de 54 réserves nationales de faune (RNF) et de 92 refuges d'oiseaux migrateurs (ROM). Ce réseau recouvre des habitats vitaux pour la faune terrestre et marine à travers tout le pays. Il protège des écosystèmes fragiles, y compris d'importantes zones marines et côtières et les refuges de nombreuses espèces en voie de disparition, et fournit un habitat naturel à d'importantes concentrations d'oiseaux migrateurs et nicheurs. Cependant, ces sites ont fonctionné pendant plus de vingt ans avec des ressources très limitées, ce qui met en péril l'efficacité de leur conservation et l'accessibilité pour les Canadiens. Grâce à des investissements dans la gestion des sites, attendus depuis longtemps, et grâce à la surveillance et la mise à jour des infrastructures, le réseau pourrait garantir aux Canadiens un accès important à la nature et permettrait de promouvoir une culture de conservation, comme le souligne le Plan national de conservation, et comme le soutient l'Objectif d'Aichi n° 1.

Lors d'une étude de ce programme datant de 2013, le Commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable a constaté que la majorité des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs n'ont pas atteint leur objectif de protection de l'intégrité écologique de leurs sites, au bénéfice de la faune, y compris des espèces en péril<sup>85</sup>. Cette étude de 2013 a constaté que seuls des progrès limités ont été réalisés depuis que des résultats similaires ont été signalés dans un rapport du Commissaire datant de 2008. Un manque de financement adéquat à long terme pour la surveillance et la gestion du réseau est à l'origine de cette absence de progrès.

<sup>82</sup> Voir le Plan de réseau des parcs nationaux à : <http://www.pc.gc.ca/fra/docs/v-g/nation/index.aspx>

<sup>83</sup> Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 7 : [http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201311\\_00\\_f\\_38670.html](http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201311_00_f_38670.html)

<sup>84</sup> La priorité devrait être donnée au financement de la création de la RNF Coulée Govenlock-Antelope (SK), la RNF One-Four (AB) et des sites non protégés qui chevauchent des Zones importantes pour la conservation des oiseaux, à l'impact mondial, et des milieux humides importants RAMSAR. Le financement opérationnel en cours devrait être dédié en priorité aux RNF Ninginaniq (NU), Akpait (NU) et Qaquilluit (NU).

<sup>85</sup> Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 4, [http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201311\\_00\\_f\\_38670.html](http://www.oag.bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201311_00_f_38670.html)

La perte et la dégradation de l'habitat naturel sont reconnues comme les principales menaces pour la faune et la flore du Canada. Investir dans la mise à jour et la mise en œuvre des plans de gestion de site et dans l'amélioration de la protection des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs constitue une occasion importante pour le gouvernement fédéral de faire de réels progrès efficaces en matière de conservation de la biodiversité.

À l'heure actuelle, Environnement Canada n'a pas les ressources nécessaires pour gérer correctement ces sites. En conséquence, l'état des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs ne peut pas être contrôlé et les ressources manquent pour mettre à jour les plans de gestion ou les infrastructures de base telles que les enseignes. En 2011, Environnement Canada a évalué que 90 p. cent des réserves nationales de faune ne disposent pas d'un plan de gestion adéquat.<sup>86</sup>

Parallèlement, Environnement Canada collabore avec le gouvernement territorial, les Premières Nations, l'industrie et les organisations de conservation dans les Territoires du Nord-Ouest afin de créer plusieurs nouvelles réserves nationales de faune, par l'intermédiaire de la *Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest*. Une fois créées, ces réserves nécessiteront des ressources, pour la mise en place d'un partenariat visant l'élaboration de plans de gestion fondés sur la science et les connaissances traditionnelles et la mise en œuvre de programmes de surveillance eux aussi basés sur la science et les

connaissances traditionnelles, en collaboration avec les communautés locales.

Des investissements similaires sont nécessaires pour la cogestion de trois réserves nationales de faune récemment mises en place sur l'île de Baffin.

La cession et le transfert, du gouvernement fédéral aux provinces, de la gestion des anciens territoires de l'Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP) ont donné lieu à deux importantes possibilités de création de nouvelles réserves nationales de faune à un coût très modeste. Tout d'abord, la Réserve nationale de faune Antelope Coulee, qui couvre plus de 700 kilomètres carrés de prairies naturelles, parmi lesquelles les anciens pâturages communautaires ARAP de Govenlock, Naslyn et Battle Creek, dans le sud-ouest de la Saskatchewan; ensuite, la prairie mixte sèche de 170 kilomètres carrés couvrant l'ancienne ferme de recherche OneFour, dans le sud de l'Alberta.

**Zones marines protégées** (voir section sur les océans, plus loin)

---

<sup>86</sup> Ibidem

## **Soutien à la science de conservation**

Après plus de deux décennies passées à développer le Cadre écologique du Canada, les gouvernements de toutes les juridictions ont maintenant un contexte géospatial national cohérent qui leur permet de mener des approches biorégionales visant à compléter les réseaux interconnectés d'aires protégées terrestres, aquatiques et marines, et de les surveiller. Bien que le cadre soit un outil de planification de la conservation commun pour toutes les juridictions, les juridictions ne reçoivent aucun soutien plus large pour collaborer les unes avec les autres dans le but d'atteindre des cibles de conservation biorégionales. Ce soutien pourrait prendre la forme, par exemple, de niveaux minimaux de protection pour les paysages de la forêt boréale.

Le Plan national de conservation constitue une occasion pour le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en matière de progrès de conservation du Canada. En utilisant les outils et les programmes largement applicables qu'il opère (par exemple, les technologies d'observation terrestre/de télédétection [RADARSAT], CANSIS, le cadre écologique du Canada, GéoConnexions, etc.), le gouvernement fédéral pourrait soutenir toutes les juridictions dans cet effort scientifique nécessaire pour assurer que notre travail collectif préserve efficacement la biodiversité du Canada et répond à nos objectifs de conservation nationaux et internationaux. En plus de l'aspect pratique de la coordination nationale portant sur la science de la conservation, du point de vue de l'évaluation et des rapports, elle pourrait être plus efficace si on limitait les efforts dupliqués entre les juridictions. C'est un rôle de coordination pour lequel le gouvernement fédéral est pleinement équipé.

**La CBV recommande que le gouvernement fédéral investisse 20 millions de dollars par année, pendant cinq ans, afin d'apporter le soutien de la science de la conservation aux efforts menés par toutes les juridictions pour étendre et surveiller leurs réseaux de zones protégées** — en mettant l'accent sur :

- la mise à disposition d'images de télédétection à haute résolution aux professionnels de la conservation et aux gestionnaires des terres dans toutes les juridictions, afin de faciliter l'évaluation efficace de l'état des écosystèmes, de la dynamique des paysages et du potentiel des ressources naturelles pour de nouvelles aires protégées, en plus de la surveillance de l'intégrité écologique et des changements environnementaux dans les aires protégées existantes. Les images capturées par divers satellites d'observation de la terre<sup>87</sup> et de capteurs aéroportés canadiens pourraient être mises à profit dans la gestion et l'interprétation des parcs nationaux, l'application des zones protégées et l'adaptation au changement climatique, parmi de nombreuses autres applications.

- la conduite d'évaluations scientifiques des zones à haute valeur de conservation dans chacune des écozones terrestres et marines du Canada, y compris une évaluation de l'impact régional du changement climatique; et
- la normalisation des cadres écologiques de l'ensemble du Canada afin de mieux identifier les lacunes dans les systèmes actuels des zones protégées et d'apporter un avis scientifique sur les initiatives régionales de planification de la conservation visant à combler ces lacunes sur les territoires publics et privés et dans les milieux d'eau douce et les milieux marins, y compris l'examen des impacts du changement climatique et l'adaptation des écosystèmes.
- la collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour compléter la cartographie détaillée de la plaine inondable pour les régions habitées du Canada, ce qui représente un aspect essentiel de l'aide à l'adaptation et à la préparation aux impacts des changements climatiques des Canadiens au fil du temps. (Voir *Adapter et renforcer la résilience aux changements climatiques*, plus tôt dans le présent document.)

Dans le cadre de cet effort, il serait utile de renouveler le financement de la station de télévision satellite de Ressources naturelles Canada (dont le financement est fixé à coucher de soleil à Mars 2015).

Un modèle de rapport efficient permettant de tirer profit du financement proposé serait de soutenir les « Centres d'excellence en matière de conservation », basés dans les universités et qui rassemblent et financent conjointement des partenaires académiques, publics et privés et d'autres scientifiques, dans l'objectif initial (cinq ans) d'assurer que les meilleures pratiques scientifiques existantes sont mises en place pour la planification et l'expansion des réseaux de zones protégées du Canada, à la fois terrestres et marines.

*Voir aussi Renforcer la capacité scientifique du Canada, plus loin dans ce document.*

<sup>87</sup> Agence spatiale canadienne, satellites d'observation de la terre - <http://www.asc-csa.gc.ca/eng/satellites/default-eo.asp>

## 2) La protection des espèces en péril au Canada : renouvellement du financement de mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril (LEP)

**Investissement recommandé : 40 millions de dollars par année, pendant cinq ans, pour renouveler et accroître le financement temporaire.**

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est l'une des lois fédérales environnementales clés au Canada. Son adoption en 2002 a représenté une étape importante pour la protection des espèces en péril au Canada et de l'habitat naturel dont elles ont besoin pour survivre. La LEP est une loi forte qui a le potentiel d'aider les espèces en voie de disparition à survivre et à se rétablir. Malheureusement, cette loi fédérale n'a jamais été pleinement appliquée de la manière prévue dans la législation.

Pour cette raison, la LEP ne peut pas répondre efficacement à l'objectif de protection des espèces en péril du Canada. L'échec de la mise en œuvre d'un ensemble complet d'outils de politique LEP et de mécanismes de flexibilité a engendré une grande incertitude pour les promoteurs de projets et a nui à l'efficacité du régime de protection des espèces du Canada (même si la loi elle-même est bien conçue, dans sa majeure partie). Aucune partie prenante ne peut se réjouir de la situation actuelle.

Nous pensons que des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux différents obstacles à la mise en œuvre de la Loi.

Un retard des stratégies de rétablissement et des plans d'action signifie que la majorité des espèces en péril ne progressent pas à travers les cinq étapes du processus de rétablissement établi par la LEP. Cette critique de longue date a été mise en évidence dans plusieurs examens et vérifications de la LEP, internes et externes. Comme cela a été indiqué dans le rapport de 2012 du service Vérification et évaluation d'Environnement Canada :

*« . . . [Un] plan d'affectation conjoint sera publié et mis à jour selon les besoins, d'ici mars 2013, comme établi par le registre de la LEP, afin de préciser quelles espèces et quels documents de récupération seront affichés et consultés pour une année financière donnée. En dépit de cette priorisation, il ne sera pas possible pour les ministères, à court terme et avec leurs ressources actuelles, d'éliminer le retard des documents de récupération en souffrance. »<sup>88</sup>*

De même, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a noté dans un rapport d'audit datant de l'automne 2013 que :

*« Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada n'ont pas répondu aux exigences, prescrites par la Loi sur les espèces en péril, d'établir des programmes de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion. Les trois organisations ont progressé à des rythmes différents depuis notre audit de 2008 en ce qui concerne les programmes de rétablissement qu'elles sont tenues d'élaborer, mais 146 programmes manquaient au 31 mars 2013. Des 97 plans d'action requis, seulement 7 étaient en place. Les plans de gestion requis pour les espèces préoccupantes manquaient dans 42 % des cas. »<sup>89</sup>*

Un autre obstacle à la mise en œuvre complète de ces plans se rapporte à l'absence de financement de l'élaboration de politiques guidant la pleine utilisation des mécanismes de la LEP, tels que les accords de conservation de l'article 11 ou les permis et l'accord de l'article 73 (surnommés « mécanismes de flexibilité »). Ces mécanismes de flexibilité sont importants parce qu'ils encouragent la participation et l'adhésion des individus, des entités et des secteurs actifs sur le terrain où vivent les espèces et où les efforts de protection et d'intendance ont le potentiel d'être particulièrement efficaces. Ces mécanismes peuvent être utilisés pour encourager la protection des espèces et de leur habitat naturel essentiel et constituent un aspect important de la Loi qui a été entièrement sous-utilisé à ce jour. Une des raisons de la lenteur du déploiement des mécanismes de flexibilité est que leur mise en œuvre nécessite un cadre politique interministériel et que des ressources financières suffisantes sont nécessaires pour que leur soumission suscite l'intérêt des parties prenantes et pour que la surveillance de leur efficacité au fil du temps soit possible. En consacrant davantage de ressources à la mise en œuvre des plans et des stratégies de récupération, l'investissement fédéral peut servir à obtenir des fonds du secteur privé et des contributions en nature permettant la mise en œuvre de la LEP sur le terrain. Si on veut tirer parti de tout le potentiel de la LEP, le leadership fédéral est nécessaire, en particulier en ce qui concerne les espèces pour lesquelles le gouvernement fédéral a des responsabilités constitutionnelles, comme les oiseaux migrateurs et les espèces marines.

<sup>88</sup> Évaluation des programmes et activités soutenant la *Loi sur les espèces en péril* (2012) gouvernement du Canada

<sup>89</sup> Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 6, [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201311\\_00\\_f\\_38670.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201311_00_f_38670.html)

## Océan sain dit communautés saines

**Mettre davantage l'accent sur les engagements du Plan de conservation national : *Gérer le développement des océans, atteindre les objectifs de conservation du Canada à l'échelle internationale et la transformation des pêches***

### Investissement recommandé :

**45 millions de dollars par année (en plus des fonds alloués pour le Plan de conservation national), sur une base permanente, pour :**

- Un réseau de Zones de protection marine, et

**17,2 millions de dollars par année pendant trois ans, pour :**

- Des outils de gestion marine : 10 M\$/année
- La transformation des pêches : 7,2 M\$/année

### Protéger l'habitat océanique

En mai 2014, le gouvernement a annoncé l'allocation de 37 millions de dollars dans la conservation marine et côtière dans le cadre de son Plan de conservation national (PCN). La Coalition du budget vert félicite le gouvernement pour cet investissement important visant à protéger les océans du Canada et son engagement renouvelé dans des objectifs internationaux de biodiversité visant à protéger 10 % des eaux marines du Canada d'ici 2020.

Pour s'assurer que le Canada est sur la bonne voie pour atteindre ces engagements internationaux, la Coalition du budget vert recommande la désignation de nouvelles Zones de protection marine (ZPM), couvrant au moins 6 % des eaux du Canada d'ici 2017. Le financement via le PCN est une bonne première étape à la réalisation de cet objectif, mais il nécessite encore beaucoup d'investissement afin de répondre à l'objectif de 2020 et de présenter des progrès significatifs lors du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en 2017.

Les ZPM contribuent annuellement 39 millions de dollars à l'économie océanique du Canada.<sup>90</sup> Établir un réseau de ZPM aide à rétablir les stocks de poissons, stimuler le tourisme axé sur la nature, atténuer les impacts du changement climatique et de l'acidification en assurant la résilience<sup>91</sup>, et maintenir des emplois stables pour l'avenir. Pour mettre sur pied ce réseau, une planification bio-régionale devrait être menée afin de pouvoir identifier un réseau écologiquement représentatif et efficace de ZPM par l'entremise du cadre national pour le réseau de Zone de protection marine du Canada.

<sup>90</sup> <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/industries/index-fra.htm>

<sup>91</sup> [http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/assess/2014/pdf/Rapport-complet\\_Fra.pdf](http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/assess/2014/pdf/Rapport-complet_Fra.pdf)

### Investissement recommandé :

**45 millions de dollars par année en plus des fonds alloués pour le PCN, sur une base permanente :** (30 millions de dollars pour Parcs Canada afin de créer et gérer des aires marines nationales de conservation, 14 millions de dollars pour Pêches et Océans Canada pour la désignation et la gestion des aires marines protégées selon la Loi sur les océans et 1 million de dollars pour Environnement Canada afin d'établir et de gérer les Zones de protection marine)

### Gérer le développement océanique

Investir dans des outils de gestion marine pour assurer un lien étroit entre la santé économique et écologique au moyen de la planification marine biorégionale. Ces outils aideront à appuyer le développement responsable des ressources, en assurant un climat de stabilité propice à l'investissement pour les parties prenantes de l'industrie, et identifier les seuils et limites écologiques de l'écosystème océanique. Les outils devraient comprendre:

- **Les effets cumulatifs et évaluation du risque** – des seuils établis au moyen d'une approche globale sont essentiels au maintien de la santé à long terme de l'écosystème océanique et des communautés qui en dépendent. Les effets cumulatifs devraient être évalués au moyen d'analyses d'impact environnemental et d'évaluations de risque dans toutes les régions biogéographiques, et une attention particulière devrait être accordée aux domaines décrits comme étant des zones d'importance écologique et biologique et les zones benthiques sensibles.
- **L'utilisation de la cartographie afin d'assurer un usage optimal de nos océans** – ceux qui sont essentiels aux activités locales et régionales, et à l'économie – se produit sans conflit. Les opérateurs et régulateurs disposent des renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions.
- **Valoriser la biodiversité et les services écosystémiques** (par exemple, la régulation du climat, l'approvisionnement de produits de la mer, la filtration de l'eau) et l'intégration de ces valeurs dans le processus décisionnel. La cartographie écologique sera un outil important pour identifier les services de la nature qui sont essentiels pour le bien être à long terme pour l'humanité et l'économie.

Relier ces éléments de base et assurer le respect des compétences fédérales en matière de **planification océanique** régionale, comme :

- Le partenariat de planification marine de la C.-B.,
- Le plan des océans régionaux de l'Atlantique,
- La planification communautaire en matière de conservation du Beaufort Sea Partnership, et
- Le plan d'utilisation des sols du Nunavut.

Cela permettra d'assurer une approche intégrée, fondée sur les écosystèmes quant à la planification, la protection, la gestion et l'utilisation responsable des zones marines et de leurs ressources.

**Investissement recommandé :**  
**10 millions de dollars par année pendant trois ans**

#### **Transformation des pêches**

Le Canada possède un secteur des pêches des plus diverses au monde, issu de trois océans et des Grands Lacs. Ce secteur des pêches est économiquement important, à la fois en termes de valeur et d'emplois. En 2012, les exportations de poisson et de fruits de mer du Canada ont été évaluées à 4,1 milliards de dollars<sup>92</sup>. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciale du Canada fournit plus de 80 000 emplois directs aux Canadiens et Canadiennes. La gestion durable et équitable des pêches du Canada est essentielle à la subsistance des Canadiens et Canadiennes vivant dans des régions rurales et peut assurer une sécurité alimentaire accrue pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. L'amélioration de la gestion des pêches nécessite des investissements continus, y compris :

**La mise en œuvre des politiques et des lois de conservation existantes en matière de pêche**, en particulier le Cadre des pêches durables qui inclut la Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables, la Politique de gestion des prises accessoires et les lignes directrices pour le développement de plans de rétablissement en vertu du Cadre de l'approche de précaution.

**Investissement recommandé :**  
**3 millions de dollars par année pendant trois ans**  
pour le MPO pour l'implémentation de ces politiques via le plan de gestion intégrée des pêches.

**Rétablir les pêches** en établissant et en mettant en œuvre des plans de conservation basés sur la science et rebâtir des stratégies, avec des objectifs et des échéanciers pour toutes les espèces de poissons appauvries. Assurer une pêche durable pour le futur est essentiel pour la subsistance de dizaines de milliers de Canadiens et Canadiennes dans les régions rurales.

**Investissement recommandé :**  
**2,5 millions de dollars par année pendant trois ans**  
afin d'établir des règles de contrôle des prises et des points de références de précaution

**Investir dans les capacités des associations de pêche** pour créer des plans de cogestion.

Appuyer les capacités associées à la gestion des démarches tels que l'approvisionnement d'étiquettes à homard, l'octroi de licence en ligne, la surveillance en mer, les journaux de bord électroniques, la vidéosurveillance, etc., créera à long terme des communautés de pêcheurs plus indépendants.

**Investissement recommandé :**  
**1,7 millions de dollars par année pendant trois ans.**  
Le financement devrait être fondé sur la demande et recevoir des fonds de contrepartie provenant de la communauté, du secteur privé et d'autres paliers du gouvernement.

*Investissement total recommandé pour la transformation des pêches: 7,2 millions de dollars par année pendant trois ans*

*Pour la recommandation de la CBV portant sur le Programme de protection des pêches, consultez la section sur la Protection de l'eau douce du Canada, plus loin dans ce document.*

<sup>92</sup> <http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/statistiques-et-information-sur-les-marches/par-produit-secteur/poissons-et-fruit-de-mer/poissons-et-fruit-de-mer-industrie-canadienne/?id=1383756909777>

<sup>93</sup> Ibidem.

## Conservation des oiseaux migrateurs

### Investissement recommandé :

**30 millions de dollars par année, sur une base permanente**

Pour s'acquitter de ses responsabilités de protéger les oiseaux migrateurs, le Canada doit renouveler son investissement pour améliorer ses programmes de surveillance et de recherche ainsi que ses activités de conservation au Canada et ce, dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.

Les responsabilités et les obligations du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux oiseaux migrateurs découlent de la *Convention concernant les oiseaux migrateurs* signée avec les États-Unis. Depuis 30 ans, l'investissement du Canada dans la science relative aux oiseaux migrateurs et dans les mesures de conservation est en déclin, à quelques exceptions près (qui comprennent notamment des investissements dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et dans les oiseaux en péril par le biais de la *Loi sur les espèces en péril*).

En juin 2012, L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (Canada) a publié le premier rapport de *L'État des populations d'oiseaux du Canada*<sup>94</sup>. Le rapport, réalisé par Environnement Canada, Études d'Oiseaux Canada, Canards Illimités Canada, Nature Canada, Conservation de la nature Canada et Habitat faunique Canada, démontre une forte influence, à caractère positif et négatif, de l'activité humaine sur les populations d'oiseaux ainsi que le besoin urgent d'adopter des mesures de conservation d'oiseau.

Le rapport démontre que certaines populations de groupes d'oiseaux, comme la plupart des populations de sauvagine, se portent bien et connaissent une augmentation modérée grâce aux efforts collectifs des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, bien que certaines espèces de canards, notamment parmi le groupe des canards marins, sont en déclin. D'un autre côté, plusieurs espèces d'oiseaux de rivage, les oiseaux de prairie et les insectivores aériens connaissent une diminution importante, certains groupes ayant diminué de plus de 80 p. cent depuis 40 ans.

Étant donné que plusieurs populations d'oiseaux migrateurs ont connues des déclin spectaculaires, les investissements suivants sont nécessaires afin de comprendre le problème et d'y remédier :

*La recherche et la surveillance* (10 millions de dollars par année) sont à la base même d'un programme efficace de conservation d'oiseaux migrateurs. La surveillance signale les changements dans la répartition et l'abondance des espèces d'oiseaux, tandis que la recherche permet de

comprendre quels agresseurs affectent les populations et concevoir des solutions adaptées.

*Des mesures de conservation* (10 millions de dollars par année) doivent être établies en parallèle avec la recherche et la surveillance. Faire en sorte que les oiseaux communs demeurent communs par le truchement de mesures de conservation proactives constitue une stratégie beaucoup plus efficace et beaucoup moins chère que tenter de rétablir les populations d'oiseaux une fois qu'elles sont désignées « en danger d'extinction ». Pour éviter d'exacerber le déclin des espèces vulnérables, le Canada doit améliorer de façon proactive les programmes de conservation d'oiseaux qui traitent des menaces dans son plan. Le Canada devrait tirer profit de la présence de coalitions répandues formées de partenaires motivés, y compris les Premières Nations, le secteur privé, les ONG et autres paliers du gouvernement, afin de développer des plans qui traitent des causes humaines et naturelles des décès d'oiseaux, visant à faire progresser la conservation des oiseaux migrateurs, ici et à l'étranger.

Chaque Canadien et Canadienne a également un rôle à jouer. Des dizaines de milliers de Canadiens et Canadiennes appuient individuellement la conservation d'oiseaux et de leurs habitats par le biais de fonds privés. De plus, les citoyens fournissent d'importantes données portant sur la surveillance d'oiseaux au Canada et donnent aussi beaucoup de leur temps à la protection des oiseaux et de leurs habitats. La production du rapport intitulé *L'État des populations d'oiseaux au Canada* fut rendue possible uniquement grâce aux efforts de milliers d'observateurs bénévoles au Canada. Plus de 240 des 600 Zones importantes pour la conservation d'oiseaux du Canada sont régulièrement surveillées par des gardiens bénévoles tout au long de l'année.

*Des partenariats au Canada et à l'étranger* (10 millions de dollars par année) sont également très importants. En effet, le Canada partage ses espèces avec de nombreuses autres nations. Dans certaines provinces, plus de 90 p. cent des espèces d'oiseaux quittent le pays chaque automne pour des destinations du sud aussi éloignées que Tierra del Fuego. Ce que nous faisons au Canada pourrait s'avérer insignifiant si les autres nations ne font pas d'effort pour améliorer la conservation.

Traditionnellement, le Canada a joué un rôle de premier plan en matière de conservation dans d'autres pays de l'hémisphère Nord, où plusieurs tentent aujourd'hui d'améliorer leur faible infrastructure de conservation. Le Canada pourrait leur venir en aide en jouant un rôle beaucoup plus important dans la surveillance, la recherche, la planification en matière de conservation et le renforcement des capacités à l'étranger. Pour être efficace, un programme canadien de conservation d'oiseaux migrateurs doit absolument tenir compte de cette facette.

<sup>94</sup> L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2012. *L'État des populations d'oiseaux du Canada*, 2012. Environnement Canada, Ottawa, <http://www.etatdesoiseauxcanada.org/>

## **L'inventaire canadien des milieux humides**

L'inventaire canadien des milieux humides (ICMH) est un outil essentiel pour l'identification et le suivi de la présence de milieux humides dans le paysage canadien. Ce type d'outil fournit des informations clés aux gouvernements, aux industries et au public, lesquelles visent un développement durable — en particulier pour éviter et minimiser les impacts sur les zones critiques, telles que les milieux humides. Alors que, à ce jour, un travail considérable a été effectué sur l'ICMH, de nombreuses informations manquent encore et devraient être collectées.

**La Coalition du budget vert demande que le gouvernement du Canada s'engage à un investissement de 10 millions de dollars par année, pendant cinq ans (soit 50 millions de dollars au total), pour que l'inventaire canadien des milieux humides puisse être achevé.**

Les données géospatiales, telles que l'ICMH, fournissent au gouvernement et aux promoteurs des couches d'information de données, lesquelles permettent des prises de décision éclairées en matière de gestion de l'habitat, de mesure d'atténuation pour les zones humides perdues ou endommagées et de développement avisé des ressources naturelles. Une série de données pancanadienne complète apporterait une base d'information solide pour toutes les provinces et tous les territoires, et contribuerait grandement à l'amélioration de la capacité de tous les paliers de gouvernement à gérer leurs ressources naturelles de manière efficace et à utiliser les meilleures pratiques de gestion, à travers le Canada entier.

L'ICMH permettrait d'accroître la compétitivité du secteur des ressources naturelles au Canada, par l'amélioration de la clarté et de la précision des informations portant sur l'existence de milieux écologiques critiques. Cette information serait accessible à tous les promoteurs et organismes de réglementation et permettrait de rationaliser l'émission de permis de projet et le processus d'approbation.

Un ICMH exhaustif permettrait aux communautés de planifier le maintien de leurs infrastructures écologiques grâce à une planification proactive de l'utilisation des terres. Il œuvrerait ainsi à l'amélioration de la santé humaine et sociale et du bien-être et à la réduction de la dépendance des communautés à des infrastructures d'ingénierie coûteuses.

Il a été démontré que la disponibilité d'informations exactes et de mises à jour améliore l'efficacité des régimes de réglementation. Elle offre également clarté et certitude aux promoteurs, leur permettant une planification proactive.

Un ICMH exhaustif offrirait non seulement des possibilités d'emploi à court terme aux Canadiens, mais il contribuerait également, par la promotion de la durabilité du secteur des ressources, à préserver les emplois dans ce secteur, y compris les emplois liés aux pratiques de gestion exemplaires.

## **Personnes ressources en matière du Plan de conservation national:**

*Information générale et parcs nationaux:*

**Alison Woodley**

Conseillère nationale, programme Parcs, SNAP  
awoodley@cpaws.org

*Réserves nationales de faune/Les refuges d'oiseaux migrateurs :*

**Alex MacDonald**

Gestionnaire principal de conservation – espèces en péril, nature urbaine & zones protégées,  
Nature Canada  
amacdonald@naturecanada.ca

*Espèces en péril :*

**Pierre Sadik**

Gestionnaire des affaires législatives, Ecojustice Canada  
psadik@ecojustice.ca

*Océans :*

**Andrew Dumbrille**

Directeur, programmes Océans et Arctique, WWF-Canada  
adumbrille@wwfcanada.org

*Pêches :*

**Katie Schleit**

coordinatrice de la campagne marine,  
Centre d'action écologique  
kschleit@ecologyaction.ca

*Oiseaux migrateurs :*

**George Finney**

Président émérite, Étude d'Oiseaux Canada  
gfinney@bsc-eoc.org

*Zones humides:*

**James Brennan**

Directeur des affaires gouvernementales,  
Canards Illimités Canada  
J\_brennan@ducks.ca



*Des communautés saines  
pour tous les Canadiens –*

*comprenant :  
l'équité en santé  
environnementale*



## Sommaire de la recommandation

Tous les Canadiens devraient avoir droit à un environnement sain, mais de plus en plus de preuves attestent que les communautés défavorisées et vulnérables portent un fardeau disproportionné et évitable de risques pour la santé environnementale. Ces risques incluent notamment la pollution, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada investisse dans un programme d'équité en santé environnementale, lequel comprend des initiatives visant à :

- mieux comprendre le fardeau des risques évitables que l'environnement présente pour la santé, rencontrés par les communautés défavorisées et vulnérables du Canada, ainsi que les inégalités de l'accès aux prestations de santé environnementale;
- évaluer la mesure dans laquelle il peut être possible d'intervenir afin que les risques évitables que l'environnement présente pour la santé ne soient pas disproportionnés pour les communautés défavorisées ou vulnérables, et de garantir l'égalité en matière d'accès aux prestations de santé environnementale; et
- identifier et mettre en œuvre des mécanismes pour assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de bénéficier du même niveau de protection contre les risques que l'environnement présente pour la santé et du même accès aux prestations de santé environnementale.

La Coalition du budget vert recommande qu'un nouveau Bureau fédéral d'équité en santé environnementale soit mis en place pour soutenir l'évaluation en cours et défendre l'intégration de l'équité en santé environnementale dans tous les ministères et organismes compétents, tous les programmes, toutes les politiques et toutes les activités pertinents.

Des actions fédérales complémentaires sur de nombreux fronts seront nécessaires pour assurer un environnement sain pour tous les Canadiens. Les meilleures opportunités budgétaires fédérales pour l'amélioration de la santé environnementale des Canadiens sont exposées dans les pages suivantes. Elles traitent de la protection de *l'eau douce* du Canada, des mesures correctives de protection des Canadiens contre le radon dans certaines maisons, de la mise en œuvre du système de gestion de qualité de l'air, de la poursuite du Plan de gestion des produits chimiques et du renforcement de *l'infrastructure verte dans les collectivités des Premières Nations*.

**Investissement recommandé : 15 millions de dollars par année, de manière continue.**

**Recommandation approuvée par le Centre for Environmental Health Equity.<sup>95</sup>**

<sup>95</sup> Contact : Dr Jeff Masuda, responsable, Centre for Environmental Health Equity, jeff.masuda@cehe.ca, 204 272 1643.

## Avantages pour les Canadiens

- Réduction des inégalités en matière de santé et amélioration de l'état de santé global de la population. Avantages économiques associés, engendrés par les économies de soins de santé et une productivité accrue.

## Contexte et justification

Peu importe qui nous sommes et où nous habitons au Canada, nous avons tous besoin de respirer de l'air pur et de boire de l'eau propre. Tous les Canadiens devraient avoir droit à un environnement sain, mais les communautés défavorisées et vulnérables portent un fardeau disproportionné et évitable de risques pour la santé environnementale. Ces risques incluent notamment la pollution, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique. Une étude récente a révélé qu'un quart des Canadiens à faible revenu (25 p. cent) vit à moins d'un kilomètre d'une installation industrielle polluante majeure, alors que seulement sept p. cent du quintile le plus riche vit dans ce même rayon. La proximité de sources principales de pollution provoque des niveaux plus élevés de maladies respiratoires et cardiovasculaires pour les Canadiens à faible revenu. Ceci n'est qu'un exemple des inégalités en matière de santé rencontrées par la population et résultant d'expositions environnementales évitables.

Le concept d'**iniquité de la santé environnementale** (aussi appelée *l'injustice environnementale* ou le racisme environnemental) décrit « des politiques insuffisantes, inappropriées ou discriminatoires qui résultent de la concentration de risques environnementaux multiples, et un manque d'accès à des avantages environnementaux au sein des communautés canadiennes défavorisées ».<sup>97</sup>

Le Centre pour l'équité en santé environnementale identifie quatre sous-groupes de la population au Canada qui ont tendance à porter un fardeau plus lourd d'effets environnementaux négatifs sur la santé :<sup>98</sup>

- Les communautés tributaires de ressources qui se trouvent à proximité d'une industrie prédominante (telle que l'agriculture, la foresterie, le pétrole et le gaz ou l'exploitation minière);
- Les communautés autochtones, à la fois sur et hors réserve;
- Les communautés à faible revenu et ethnoraciales en général, en milieu urbain; et
- Les populations biologiquement vulnérables telles que les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Bien que divers programmes et règlements gouvernementaux visent à s'attaquer aux risques environnementaux pour la santé, il est rare qu'ils traitent des inégalités au niveau de la population. Le Canada ne dispose pas de la capacité de coordination nécessaire pour que les communautés défavorisées et vulnérables aient la possibilité de bénéficier du même niveau de protection de l'environnement que les autres Canadiens.

## Accumulation des preuves d'inégalités de la santé environnementale

- Comme indiqué précédemment, un Canadien à faible revenu sur quatre vit à moins d'un kilomètre d'une installation industrielle polluante majeure, alors que seulement sept p. cent du quintile le plus riche vit dans ce même rayon. La proximité de sources principales de pollution provoque des niveaux plus élevés de maladies respiratoires et cardiovasculaires chez les Canadiens à faible revenu.<sup>99</sup>
- Les Inuits du nord du Canada risquent de subir de plus grandes pertes économiques et de développer des problèmes de santé en raison du changement climatique. Un réchauffement rapide de l'Arctique canadien met en péril la chasse et un grand nombre de leurs autres activités quotidiennes, ce qui a un impact sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être.<sup>100</sup>
- Environ 40 p. cent de l'industrie pétrochimique du Canada opère à quelques kilomètres de Sarnia et de la Première nation Aamjiwnaang. Les membres de cette communauté sont exposés à toute une gamme de polluants nocifs, notamment du benzène cancérigène, du dioxyde de soufre, des particules et des oxydes d'azote – des produits chimiques qui sont connus pour nuire à la santé respiratoire et cardiovasculaire. Les membres de la Première nation Aamjiwnaang se sont opposés aux autorités ontariennes qui approuvent continuellement la pollution de la « Vallée chimique » de Sarnia, avançant que cette pollution viole leur droit à l'égalité, ainsi que leur droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.<sup>101</sup>
- Les femmes sont particulièrement vulnérables lorsqu'exposées à des produits chimiques et font donc face à des risques disproportionnés présentés par les substances toxiques présentes dans les produits de consommation, les émissions industrielles et d'autres sources. Le cadre de gestion des produits chimiques du Canada néglige

<sup>96</sup> Environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé (Ottawa : Institut canadien d'information sur la santé, mars 2011).

<sup>97</sup> « What Is Environmental Health Inequity? » The Centre for Environmental Health Equity, consulté le 6 août 2014, <http://cehe.ca/aboutus>.

<sup>98</sup> Ibidem.

<sup>99</sup> Environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé.

<sup>100</sup> Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Cambridge, UK et New York, NY: IPCC, 2014), chap. 11, <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/>.

<sup>101</sup> « Chemical Valley Charter Challenge, » Ecojustice, consulté le 6 août 2014, <https://www.ecojustice.ca/cases/chemical-valley-charter-challenge-1>.

les différents effets sur la santé des femmes et les répercussions possibles sur la santé des femmes à long terme.<sup>102</sup>

- Plus de 13 p. cent des enfants canadiens vivent dans une relative pauvreté.<sup>103</sup> Ces enfants sont confrontés à une variété d'inconvénients de la santé environnementale, parce que leur statut socio-économique plus faible tend à être associé à une plus grande exposition aux risques associés à la santé environnementale et parce que les enfants sont particulièrement vulnérables à ces expositions. Les chercheurs soulignent des « fenêtres de vulnérabilité » auxquelles les enfants sont confrontés lorsqu'ils grandissent et se développent, ce même avant la conception, lorsque l'exposition des parents à certains contaminants environnementaux pourraient nuire aux spermatozoïdes ou aux ovules. La vulnérabilité du fœtus à l'exposition toxique de la mère continue tout au long de la grossesse. Le cerveau, les poumons et les systèmes de reproduction continuent de se développer tout au long de l'enfance et jusqu'à la fin de l'adolescence et sont donc vulnérables pendant cette période.<sup>104</sup>
- En milieu urbain, les habitats sains et les espaces extérieurs riches ont tendance à coexister dans certains quartiers, tandis que les logements insalubres, la mauvaise qualité de l'air, les effluents industriels et les espaces verts limités coexistent dans d'autres. En raison de ce « regroupement », les Canadiens à faible revenu sont plus susceptibles de faire face à de multiples dangers chroniques pour la santé environnementale.<sup>105</sup>

### Un modèle de gouvernance : Le Bureau américain de la Justice environnementale

Le Canada ne dispose pas de la structure de gouvernance et de la capacité nécessaires pour faire progresser l'équité en santé environnementale, mais peut se tourner vers les États-Unis pour y trouver un modèle. L'Environmental Protection Agency (EPA) a ouvert son Bureau de la Justice Environnementale en 1992, avec pour mission de faciliter les efforts de l'Agence pour protéger et promouvoir l'environnement et la santé publique dans les communautés minoritaires, à faible revenu, tribales et autres communautés vulnérables.<sup>106</sup>

L'EPA définit la justice environnementale comme « le principe selon lequel aucun groupe de personnes ne doit assumer une part disproportionnée des conséquences négatives sur l'environnement qui résultent des opérations ou des politiques industrielles, gouvernementales et commerciales, et que chacun doit avoir la possibilité de participer significativement aux décisions portant sur ces opérations et politiques, si elles peuvent influencer sur leur environnement ou leur santé. »<sup>107</sup> Le Bureau de la Justice Environnementale coordonne les efforts visant à intégrer la justice environnementale dans tous les programmes, politiques et activités de l'EPA.

En 1994, le président Bill Clinton a publié le Décret exécutif 12898 — *Mesures fédérales de lutte contre les problèmes de justice environnementale au sein des populations minoritaires et des populations à faible revenu*. Ce décret, qui est toujours en vigueur, exige que tous les organismes fédéraux identifient et élaborent des stratégies pour répondre à tous les effets disproportionnés et négatifs de leurs actions sur la santé ou l'environnement des populations minoritaires et à faible revenu.

Le Décret exécutif 12898 a également établi le Groupe fédéral de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale, présidé par l'administrateur de l'EPA (l'équivalent du ministre de l'Environnement du Canada). Les dirigeants des 11 ministères ou organismes fédéraux et de plusieurs bureaux de la Maison-Blanche sont représentés dans ce groupe de travail.<sup>108</sup>

L'EPA estime que la justice environnementale sera atteinte quand tous les citoyens bénéficieront du même degré de protection contre les risques pour la santé environnementale, de l'égalité de l'accès aux processus de prise de décision connexes et d'un environnement sain où vivre, apprendre et travailler.<sup>109</sup> Cette vision n'a pas encore été réalisée aux États-Unis. Néanmoins, le Bureau américain de la Justice Environnementale, le décret exécutif 12898 et le Groupe fédéral de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale ont pris certaines réalisations importantes au cours des deux dernières décennies. Par exemple, le Bureau des programmes de pesticides de l'EPA a créé un nouveau module de formation pour les évaluateurs et les gestionnaires des risques, leur fournissant les outils nécessaires pour identifier les problèmes de justice environnementale potentiels — c'est à dire, la toxicité et les modèles d'exposition propres à chaque pesticide et les différentes utilisations de pesticides

<sup>102</sup> Sarah Lewis, *Sex, Gender and Chemicals: Factoring Women into Canada's Chemicals Management Plan* (North York, ON: National Network on Environments and Women's Health, juin 2011), [http://www.nnewh.org/images/upload/attach/NNEWH\\_chemicals\\_report\\_for\\_web.pdf](http://www.nnewh.org/images/upload/attach/NNEWH_chemicals_report_for_web.pdf).

<sup>103</sup> Peter Adamson, *Measuring Child Poverty: New League Tables of Child Poverty in the World's Richest Countries*, Bilan Innocenti 10 de l'UNICEF (Florence: centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2012), [http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/rc10\\_eng.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/rc10_eng.pdf). La relative pauvreté est décrite comme « habiter dans un ménage où le revenu disponible, ajusté en fonction de la taille de la famille et sa composition, est en dessous de la moitié du revenu médian national. »

<sup>104</sup> *Ce qu'il faut savoir sur la santé des enfants et l'environnement* (Toronto : Canadian partnership for children's health & environment, 2005), <http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/cpche-resources/Primer.pdf>.

<sup>105</sup> Tara Zupancic, "At the Margins and in Deep: The Need to Prioritize Equity for Children's Environmental Health" (Centre for Environmental Health Equity, n.d.), [http://www.cehe.ca/sites/default/files/At%20the%20Margins%20and%20in%20Deep-3\\_0.pdf](http://www.cehe.ca/sites/default/files/At%20the%20Margins%20and%20in%20Deep-3_0.pdf).

<sup>106</sup> « Environmental Justice — Basic Information, » U.S. Environmental Protection Agency, 24 mai 2012, <http://www.epa.gov/environmentaljustice/basics/index.html>. Originellement dénommé « Office of Environmental Equity ». L'appellation a été changée en 1994.

<sup>107</sup> "Environmental Justice — Basic Information."

<sup>108</sup> "Federal Interagency Working Group on Environmental Justice," U.S. Environmental Protection Agency, consulté le 6 août 2014, <http://www.epa.gov/environmentaljustice/interagency/>.

<sup>109</sup> "What Is Environmental Justice?" U.S. Environmental Protection Agency, consulté le 7 août 2014, <http://www.epa.gov/environmentaljustice/>.

qui pourraient présenter un risque disproportionné.<sup>110</sup> Le Bureau de prévention, de la pollution et des produits toxiques de l'EPA a lancé des programmes de subventions visant à prévenir ou à réduire le saturnisme infantile dans les communautés autochtones et à faible revenu disposant de logements anciens, où la peinture au plomb peut constituer un risque.<sup>111</sup> Le Bureau de la radioprotection et de l'air d'intérieur de l'EPA offre maintenant des trousseaux de test et des analyses de radon gratuites aux partenaires de la justice environnementale. (Le radon est un gaz naturel qui est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs.)

Plus largement, le Bureau de la Justice Environnementale, le décret exécutif 12898 et le Groupe fédéral de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale ont œuvré à sensibiliser les citoyens américains aux problèmes d'inégalité en matière de santé environnementale et ont cimenté la justice environnementale comme un facteur clé du processus décisionnel fédéral. Au Canada, la conversation ne fait que commencer.

### **Renforcer les capacités d'action en matière d'équité en santé environnementale au Canada**

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file en faisant de la justice environnementale une question clé. La Coalition du budget vert recommande qu'un Bureau de l'équité en santé environnementale soit mis en place pour soutenir l'évaluation continue des risques évitables pour la santé environnementale (y compris la pollution, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique), des avantages des mesures de protection de l'environnement pour la santé, sur les communautés défavorisées et vulnérables Canada, et pour identifier les opportunités d'intervention visant à empêcher les inégalités en matière de santé environnementale. Ce nouveau Bureau pourrait se faire le champion des efforts d'intégration de l'équité en santé environnementale dans tous les programmes, politiques et activités gouvernementaux pertinents, et aider à la coordination. Reflétant l'approche pangouvernementale du décret exécutif 12898 aux États-Unis, il devrait être établi en tant qu'agence indépendante (pareil à la Commission de la santé mentale du Canada).

Une commission d'enquête (ou un mécanisme d'étude indépendant alternatif) pourrait également être envisagée pour examiner la charge des risques environnementaux évitables pour la santé des communautés défavorisées et vulnérables au Canada, ainsi que des inégalités en matière d'accès aux prestations de santé environnementale. Elle pourrait ainsi évaluer la mesure dans laquelle il peut être possible d'intervenir pour empêcher les inégalités de santé environnementale. Cette Commission pourrait également

être chargée d'identifier et de hiérarchiser des mécanismes visant à s'assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de bénéficier du même niveau de protection contre les risques environnementaux pour la santé et du même accès aux prestations de santé environnementale.

### **Environnement sain, Canadiens en santé**

L'étude de ce qui rend les gens sains ou non est un domaine de recherche en pleine expansion. Des preuves de la contribution limitée de la médecine et des soins de santé s'accumulent et il a été prouvé que des dépenses supplémentaires dans les soins de santé ne suffiront pas à engendrer d'importantes améliorations en matière de santé de la population canadienne. En effet, d'autres facteurs sont essentiels pour améliorer la santé des Canadiens.

L'Agence de la santé publique du Canada identifie douze facteurs clés de la santé de la population :<sup>113</sup>

1. Le revenu et le statut social
2. Les réseaux de soutien social
3. L'éducation et l'alphabétisation
4. Les conditions de travail
5. Les environnements sociaux
6. Les environnements physiques
7. Les pratiques de santé personnelles et les habiletés d'adaptation
8. Le développement sain de l'enfant
9. Les dons biologiques et génétiques
10. Les services de santé
11. Le genre
12. La culture

Ces facteurs peuvent indépendamment influencer sur la santé de la population; ils sont aussi interdépendants. Par exemple, la mauvaise qualité de l'air a un effet néfaste sur la santé, et les Canadiens à faible revenu sont plus susceptibles de vivre près de sources industrielles de pollution de l'air.

S'attaquer aux inégalités de santé environnementale permettrait d'améliorer la santé de la population par la promotion d'environnements sains en général et la réduction des pressions environnementales liées au revenu, au genre, à la culture et à d'autres facteurs déterminants. En outre, avec divers programmes et politiques gouvernementaux visant à prévenir les impacts environnementaux négatifs sur la santé et à promouvoir des environnements sains, une approche intégrée de l'équité en santé environnementale contribuera à assurer que ces initiatives réalisent leur plein potentiel et produisent des résultats positifs pour tous les Canadiens.

<sup>110</sup> Office of Prevention, Pesticides, and Toxic Substances (OPPTS) Action Plan to Integrate Environmental Justice, 2009" (U.S. Environmental Protection Agency OPPTS, 2009), <http://www.epa.gov/environmentaljustice/resources/reports/actionplans/oppts-ej-actionplan-2009.pdf>.

<sup>111</sup> Ibidem.

<sup>112</sup> "The Office of Air and Radiation (OAR) FY 2006 Environmental Justice Action Plan" (U.S. Environmental Protection Agency OAR, 2006), <http://www.epa.gov/environmentaljustice/resources/reports/accomplishments/oar-ej-progress-rpt-2006.pdf>.

<sup>113</sup> « Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas? » Agence de la santé publique du Canada, consulté le 7 août 2014, <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/determinants-fra.php>.

## Mesures complémentaires

Sachant que les gouvernements fédéral et provinciaux / territoriaux répartissent les responsabilités des questions environnementales et de la gestion des ressources au Canada, il sera important que le gouvernement fédéral s'engage avec les gouvernements provinciaux / territoriaux pour développer un agenda d'équité en santé. Le gouvernement du Canada pourrait convoquer un Comité fédéral/provincial/territorial de haut niveau sur l'équité en santé environnementale. Ce comité pourrait mener un effort coordonné visant à intégrer l'équité en santé environnementale dans tous les programmes, politiques et activités pertinents des gouvernements canadiens. Ce comité serait l'équivalent canadien du Groupe fédéral américain de travail interinstitutionnel sur la justice environnementale.

Tous les Canadiens ont le droit de vivre dans un environnement sain. La reconnaissance juridique des droits environnementaux pourrait être atteinte par le biais d'une Charte des droits environnementaux ou une disposition de la Charte canadienne des droits et libertés.<sup>114</sup>

Assurer un environnement sain pour tous les Canadiens nécessitera des actions fédérales complémentaires sur de nombreux fronts. Les meilleures opportunités budgétaires fédérales pour améliorer la santé environnementale au Canada sont présentées dans les pages suivantes, en ce qui concerne *l'eau douce du Canada, la protection contre le radon dans l'air des maisons, le système de gestion de la qualité de l'air, le plan de gestion des produits chimiques et l'infrastructure verte dans les communautés des Premières Nations.*

### *Renseignements*

#### *Lisa Gue*

Chercheuse en chef et analyste,  
David Suzuki Foundation  
lgue@davidsuzuki.org

#### *Kathleen Cooper*

Chercheuse en chef,  
Canadian Environmental Law Association  
kcooper@ccla.ca

---

<sup>114</sup> Voir la Fondation David Suzuki, Notre droit à un environnement sain, <http://davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/sante/projets/Notre-droit-de-vivre-dans-un-environnement-sain/droit-a-un-environnement-sain/>

# Air intérieur : crédit d'impôt pour l'assainissement du radon

## Sommaire de la recommandation :

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour accorder un crédit d'impôt aux propriétaires qui doivent payer des frais d'assainissement du radon et, par conséquent, accroître la sensibilisation concernant un problème sérieux, plus particulièrement :

**Modifier la Division E de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'inclure un crédit d'impôt allant jusqu'à 3 000 \$ disponible pour les individus canadiens à des fins d'assainissement du radon par des experts certifiés par le Programme national de compétence sur le radon au Canada, pour les foyers où un test effectué trimestriellement indique un niveau de radon supérieur à la recommandation canadienne de radon (présentement 200 Bq/m<sup>3</sup>).**

Si le nombre de foyers présentant un niveau de radon supérieur à la recommandation du gouvernement fédéral a été réduit, les économies liées au coût de décès par cancer du poumon qui auront été empêchés pourraient atteindre plus de 17 millions de dollars annuellement.<sup>115</sup>

**Coût prévu : faible à nul.** Des rentrées d'impôt réduites (dues à l'utilisation de la charge fiscale) devraient être largement compensées par une augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu provenant des professionnels de l'assainissement du radon.

*Approuvé par : l'Association pulmonaire du Canada*

## Contexte et justification

Le radon, un cancérigène connu, est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration de l'uranium dans le sol et la roche. Il est la deuxième cause de cancer du poumon au Canada, après le tabac, et est responsable de 16 % des décès annuels attribués au cancer du poumon. Invisible, inodore et sans saveur, le radon peut seulement être détecté par des tests.

Depuis 2008, le Programme national sur le radon de Santé Canada a testé près de 15 000 bâtiments fédéraux et environ 14 000 résidences à travers le Canada, a ajouté des mesures de protection contre le radon au Code national du bâtiment, a entrepris des recherches sur les techniques de détection et d'atténuation du radon, a développé un programme de certification pour les professionnels canadiens d'assainissement du radon, a mené de vastes programmes d'éducation et de sensibilisation au radon et a pointé au Canadiens à maintes reprises que toutes les demeures devraient être testées pour la présence de radon. Les enquêtes indiquent qu'environ 7 % des maisons au Canada (environ 600 000 demeures) ont un niveau de

radon supérieur à la recommandation canadienne de 200 Bq/m<sup>3</sup>. Certaines régions sont connues pour avoir des niveaux élevés de radon, y compris au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, au Saskatchewan et au Yukon, où un certain niveau de radon est présent dans tous les foyers et où des niveaux élevés de radon ont été trouvés dans toutes les provinces. L'enquête pancanadienne de Santé Canada indique la nécessité de faire tester tous les foyers.

## Sensibiliser les Canadiens face à cet enjeu sérieux et rendre l'assainissement du radon abordable

Santé Canada a fait preuve de leadership en matière de politiques et de programmes sur le radon. Alors que beaucoup de nouvelles constructions au Canada comprennent des mesures de protection contre le radon, le radon peut être un risque important pour la santé dans les domiciles existants. La participation du public face au message de Santé Canada au sujet de la nécessité d'un test de radon a été limitée. Un crédit d'impôt du gouvernement fédéral est la prochaine étape logique et peut envoyer le signal à tous les Canadiens et Canadiennes que c'est une question à prendre au sérieux.

<sup>115</sup> Basé sur des données de : l'Agence de santé publique du Canada (2014) selon lesquelles les coûts directs et indirects totaux associés au cancer du poumon en 2011 étaient de 398 millions de \$; selon Chen, Moir et Whyte (2012), 16 % des décès par cancer du poumon au Canada sont attribuables au radon; la déclaration de Chen et associés selon laquelle, au niveau actuel d'action canadienne de 200 beq/m<sup>3</sup>, le nombre de vies sauvées serait de 927 (28 %) sur un total de 3 261 cancers du poumon estimés attribuables au radon. 398 M\$ x 16 % x 28 % = 17,8 M\$

**Aider les propriétaires à contrebalancer les coûts de l'assainissement du radon :**

Les techniques d'assainissement pour réduire les concentrations du radon dans les foyers incluent le scellement des fissures et autres ouvertures dans la fondation, le plancher ou les bouches d'aération, et/ou la dépressurisation active sous dalle (soit l'installation d'un tuyau et un ventilateur qui sont installés afin d'aspirer le radon de sous la maison et le libérer à l'extérieur, empêchant ainsi qu'il ne pénètre l'air intérieur de la maison. Le prix typique d'assainissement figure entre 500 \$ et 3000 \$. Le gouvernement fédéral peut aider à rendre l'assainissement du radon abordable en ajoutant l'assainissement du radon comme crédit d'impôt dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Bien qu'un crédit d'impôt permanent soit préférable, puisque même des nouveaux logements pourraient avoir besoin d'être assainis, un crédit d'impôt temporaire de cinq ans pourrait apporter beaucoup des mêmes avantages et encourager une action plus rapide.

***Renseignements :***

***Kathleen Cooper***

Chercheuse principale

Association canadienne du droit de l'environnement

kcooper@cela.ca

***Lisa Gue***

Chercheuse en chef et analyste,

David Suzuki Foundation

lgue@davidsuzuki.org



# Protéger l'eau douce du Canada

## Sommaire de la recommandation :

L'eau douce du Canada est d'une importance nationale et est une ressource capitale à l'échelle mondiale. Elle apporte une contribution importante au bien-être social, écologique et économique de notre pays. Constitutionnellement, le gouvernement fédéral a la responsabilité juridictionnelle des eaux navigables et de la pêche et partage la responsabilité globale avec les gouvernements provinciaux afin de s'assurer que ces vastes étendues d'eau, les bassins hydrographiques qui les soutiennent et notre environnement naturel restent fonctionnels et sains dans le Canada tout entier.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada s'appuie sur le succès de son plan d'action pour l'assainissement de l'eau afin de créer un cadre cohérent de soutien à long terme de la santé des bassins hydrographiques, de faire avancer une science, des capacités et un partenariat de classe mondiale afin de répondre aux problèmes importants à l'échelle des bassins hydrographiques par le biais d'un investissement majeur dans **Fonds de l'eau du Canada** plus important.

La Coalition du budget vert recommande que ce nouveau Fonds de l'eau investisse dans :

1. La santé à long terme des bassins hydrographiques :
  - a. Réduire le ruissellement de polluants et de nutriments provenant de la terre, par la création d'une *stratégie nationale de gérance de la réduction des nutriments, fondée sur le partenariat, avec un accent sur les bassins hydrographiques intergouvernementaux, en la collaboration de Environnement Canada et l'industrie agricole : un investissement fédéral de 100 millions de dollars par année, pendant cinq ans, augmenté d'un investissement similaire des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.*
  - b. Poursuivre la mise en œuvre du Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs en mettant l'accent sur les trois secteurs préoccupants du Canada :<sup>116</sup> *25 millions de dollars par année, pendant cinq ans;*
  - c. Les espèces aquatiques envahissantes : *25 millions de dollars par année, pendant cinq ans;*
2. Faire avancer une science, des capacités et un partenariat de classe mondiale.
  - a. Assurer un cadre national de surveillance qui est accessible et compréhensible.
    - Cadre de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau : 30 millions de dollars par année, pendant cinq ans.
  - b. Programme de protection des pêches (PPP), sur cinq ans :
    - Surveillance et évaluation : *10 millions de dollars par année, et*
    - Recherche scientifique : *25 millions de dollars par année.*

## Investissement total recommandé :

**Fonds de l'eau du Canada : 215 millions de dollars par année, pendant cinq ans**

<sup>116</sup> Les trois zones préoccupantes « restantes », celles qui sont entièrement la responsabilité du Canada et qui n'ont pas encore été allouées un financement suffisant pour les remettre à niveau, soient les zones de Toronto, de Port Hope, et de Thunder Bay.

## Contexte et justification

Alors que la valeur de nos systèmes d'eau douce naturelle est inestimable, nous continuons à voir une détérioration inquiétante de cette ressource. Certains des principaux problèmes liés à nos ressources en eau douce au Canada comprennent : la pollution et les problèmes de qualité de l'eau, l'eutrophisation, les espèces envahissantes et les questions de diminution des réserves et des quantités d'eau sans que l'on ait une compréhension globale des impacts cumulatifs ou une compréhension nationale de nos ressources en eau. Ces problèmes résultent d'une variété d'impacts humains et non humains.

Cette recommandation de la Coalition du budget vert est présentée dans le cadre de deux problèmes qui sont importants à l'échelle nationale. Dans chaque cas, nous mettons en évidence des exemples du problème et détaillons l'importance de ses impacts.

### 1. La santé à long terme des bassins hydrographiques

#### 1a. Atténuer les écoulements des polluants et des nutriments dans les sols

Il existe bon nombre d'impacts considérables entraînés par les écoulements de polluants et de nutriments dans les sols pour plusieurs bassins d'eau qui relèvent des compétences fédérales ou qui sont touchés par la prise de décision du gouvernement fédéral et des institutions. Voici quelques exemples d'écoulements de nutriments (de phosphores et d'azote) causant l'eutrophisation et des effets néfastes sur la santé écosystémique des Grands Lacs, notamment les lacs Erie et Huron; le lac Winnipeg au Manitoba; le lac Diefenbaker en Saskatchewan; le lac St-Augustin au Québec<sup>117</sup>; le lac la Biche en Alberta<sup>118</sup>; le lac Tabor au nord de la C.-B.<sup>119</sup>; les lacs des bassins versants des rivières Carleton et Meteghan en Nouvelle-Écosse et autres. D'autres exemples comprennent l'écoulement d'autres types de polluants tels que des pesticides, ainsi que le dépôt de contaminants toxiques dans les lacs provenant des émissions atmosphériques. Bon nombre des endroits cités ci-dessus sont des lacs qui sont pourvus de larges bassins versants et relèvent de plusieurs compétences et frontières politiques à l'intérieur de ces bassins.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a déployé des ressources bienvenues pour développer les ressources d'eau douce d'importance régionale par le biais du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau. L'annonce de janvier 2013 concernant les fonds de 29 millions de

dollars destinés au lac Simcoe et au sud-est de la baie Georgienne<sup>120</sup> faisait suite au Fonds d'assainissement du lac Simcoe de 2007 à 2012 d'un montant de 30 millions de dollars; ces fonds visaient à résoudre une variété d'enjeux reliés à la réduction des charges de phosphores et à l'habitat faunique. Le gouvernement fédéral a aussi accordé du financement dans les budgets de 2012 et de 2013 pour le lac Winnipeg, soit un fonds de 18 millions de dollars destiné à mettre en œuvre les mesures de la phase II, entre 2012 et 2017, qui s'ajoutait au financement de la phase I de 17,7 millions de dollars entre 2008 et 2012<sup>121</sup>.

Le rôle du gouvernement fédéral quant à l'atténuation des écoulements terrestres de polluants et de nutriments comprend: l'implémentation d'accords internationaux s'il y a lieu; démontrer et fournir un leadership envers une approche inter-juridictionnelle visant à résoudre ces problèmes; effectuer des recherches; recueillir des données de référence; la surveillance; l'analyse des tendances; l'échange d'information; et consulter et fournir des comptes rendus au public à propos des enjeux traités.

Le Fonds canadien pour la protection des eaux du Canada proposé par la Coalition du budget vert servirait à analyser les endroits à haut taux d'écoulement de polluants dans ces étendues d'eau douce, et offrir un soutien quant à l'implémentation de meilleures pratiques et autres stratégies reliées au paysage afin de réduire considérablement ces quantités de pollution.<sup>122</sup>

#### Investissement recommandé : financement initial de 100 millions de dollars par année, pendant cinq ans.

#### 1b. Poursuivre la mise en œuvre du protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs

Nous tournant vers l'avenir, la Coalition du budget vert souhaite souligner l'importance du renouvellement, en 2016 et 2017, du financement actuel du gouvernement pour les Grands Lacs, lequel vient à échéance en Mars de ces deux années, du traitement des sédiments contaminés dans les secteurs canadiens préoccupants, et du refinancement de l'Initiative des nutriments des Grands Lacs.

La CBV recommande également d'investir un montant supplémentaire de 25 millions de dollars par année dans le budget de 2015 pour : la mise en œuvre du récent Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs (2012, modifiant les versions antérieures de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs)<sup>123</sup>, celle de Secteurs préoccupants des Grands Lacs (SP), la surveillance de l'environnement, une stratégie pour l'impact du changement climatique et la poursuite

<sup>117</sup> *Trophic Status Evaluation for 154 Lakes in Quebec, Canada: Monitoring and Recommendations*, Rosa Galvez-Cloutier\* et Michelle Sanchez, Water Qual. Res. J. Canada, 2007 · Volume 42, No. 4, 252-268.

<sup>118</sup> Ressources naturelles Canada, 2008, *The cultural eutrophication of Lac la Biche, Alberta, Canada: a paleoecological study* D.W. Schindler, Alexander P. Wolfe, Rolf Vinebrooke, Angela Crowe, Jules M. Blais, Brenda Miskimmin, Rina Freed, et Bianca Perren.

<sup>119</sup> *Chlorophyll a seasonality in four shallow eutrophic lakes (northern British Columbia, Canada) and the critical roles of internal phosphorus loading and temperature*, Todd D. French & Ellen L. Petticrew; *Hydrobiologia* (2007) 575:285-299.

<sup>120</sup> Communiqué de presse, 7 janvier 2013, Le gouvernement Harper annonce une aide financière aux fins des projets d'assainissement du lac Simcoe et de la partie sud-est de la baie Georgienne, <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=714D9AAE1&news=9FE89EF8-835F-4DBD-9DEB-D6921ECDD0B7>

<sup>121</sup> Environnement Canada, Assainissement du lac Winnipeg, <http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lan>

<sup>122</sup> CCME, 11 juin 2010, Review and Identification of Research Needs to Address Key Issues Related to Reactive Nitrogen (RN) Deposition and Eutrophication in a Canadian Context, Prepared for: Acid Rain Task Group Canadian Council of Ministers of the Environment, Prepared by Judi Krzyzanowski, Sommaire exécutif disponible sur Internet : [http://www.ccme.ca/files/Resources/air/acid\\_rain/pn\\_1450\\_rn\\_eutrophication\\_smry\\_en.pdf](http://www.ccme.ca/files/Resources/air/acid_rain/pn_1450_rn_eutrophication_smry_en.pdf)

<sup>123</sup> Pour le texte complet, voir <https://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=A1C62826-1>

des investissements dans l'Accord Canada-Ontario (Grands Lacs). Bien que le financement fédéral actuel pour la protection des Grands Lacs soit important, le Canada est loin derrière en comparaison avec l'investissement annuel par habitant fait par les États-Unis, partenaires du Canada pour le Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs. Afin que le Canada progresse davantage dans la réalisation du Protocole, afin de pouvoir mener des actions plus fortes de lutte contre la pollution des nutriments et des contaminants, de retrait rapide de la liste des Secteurs préoccupants des Grands Lacs, de fixation d'objectifs pour l'écosystème des lacs et d'objectifs pour les contaminants et leur mise en œuvre, la CBV recommande d'augmenter le financement actuel du programme fédéral des Grands Lacs.

#### **Investissement recommandé :**

Un montant supplémentaire de **25 millions de dollars par année, pendant cinq ans.**

#### **1c. Les espèces aquatiques envahissantes**

Les espèces aquatiques envahissantes sont l'un des problèmes les plus critiques qui menacent l'écosystème d'un grand nombre des réseaux hydrographiques les plus importants du Canada.<sup>124</sup>

Une invasion de carpes asiatiques (espèce introduite) menace les Grands Lacs de sa présence dans les voies d'eau voisines. En plus de la menace profonde qu'elles présentent pour l'écosystème, les espèces envahissantes pourraient avoir un impact négatif lourd sur notre économie, estimé entre 13 et 35 milliards de dollars. La CBV recommande que le gouvernement du Canada investisse dans la recherche, la surveillance, la coordination et la protection accrue aux frontières (en plus du financement existant) afin de mieux répondre à la menace que présentent les espèces aquatiques envahissantes.

Ce financement devrait être investi dans :

- **La recherche** – Un financement permettrait de continuer à développer et à tester d'autres méthodes de capture, d'abattage et de contrôle des poissons indésirables et d'autres espèces aquatiques envahissantes.
- **La surveillance** — Développer les zones d'échantillonnage de l'eau dans les Grands Lacs et la surveillance des zones d'invasion probables.
- **La coordination** – Donner priorité aux actions visant les espèces aquatiques envahissantes, dont la carpe asiatique, dans l'Accord Canada-Ontario. Cet accord sera probablement important dans l'établissement des rôles et des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux, relatifs au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

- **L'amélioration de la protection aux frontières** — Améliorer la formation et l'éducation du personnel canadien de l'Agence des services frontaliers pour qu'il puisse identifier les espèces aquatiques envahissantes et faire respecter les lois et règlements en vigueur.

Les États-Unis apportent déjà un financement de 200 millions de dollars, sur une période de quatre ans, pour les travaux qu'ils ont entamés afin de protéger les Grands Lacs de la carpe asiatique.

#### **Investissement recommandé :**

**Un montant supplémentaire de 25 millions de dollars par année, pendant cinq ans.**

## **2. Faire avancer une science, des capacités et un partenariat de classe mondiale**

### **2a. Cadre national de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau**

Pour assurer à long terme la santé des bassins hydrographiques, un cadre national efficace de surveillance de l'eau douce est nécessaire. Il est important que ce cadre soit accessible à tous les secteurs de la société, y compris le milieu universitaire, le public et les organisations non gouvernementales qui travaillent sur les questions d'eau douce, et qu'il leur soit compréhensible. Sans systèmes de surveillance à long terme et sans accès à la science de l'eau douce, il est impossible de déterminer si les nombreux plans, stratégies et politiques de gestion de l'eau qui ont émergé au Canada au cours de la dernière décennie permettent les progrès souhaités.

Le Canada n'a pas actuellement de cadre convenu d'évaluation et de fixation d'objectifs pour la santé de l'eau, de sorte que nous n'avons pas de référence permettant de juger si notre utilisation de l'eau est durable. Pour cette raison, nous répondons souvent aux problèmes liés à l'eau de manière réactive.

#### **Investissement recommandé :**

Pour l'établissement d'un cadre national de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau, traitant des stations de surveillance, de la formation du personnel et de la création d'infrastructures ouvertes de données pour le partage de celles-ci.<sup>125</sup>

**30 millions de dollars par année, sur cinq ans**

Voir aussi *Renforcer la capacité scientifique du Canada*, plus loin dans ce document, et *Assurer les engagements du Canada en matière de conservation de la nature* — *Soutien à la conservation*, plus haut dans ce document.

<sup>124</sup> Voir par exemple : Environmental Defence (juillet 2013), *Tipping the Scales: A report about how Canada and Ontario can prevent an Asian carp invasion of the Great Lakes*, <http://environmentaldefence.ca/asiancarp>

<sup>125</sup> Voir par exemple, the Council for Canadians proposed National Water Policy, disponible sur Internet : <http://canadians.org/sites/default/files/publications/AFB2014-water.pdf>

## **2b. Programme de protection des pêches (PPP)**

Ayant tout d'abord introduit des changements dans le budget de 2012, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) continue ses démarches de mise en œuvre de son nouveau Programme de protection des pêches (PPP) par le développement d'un cadre réglementaire visant la protection des zones canadiennes de pêche récréatives, autochtones et commerciales. Certains éléments de base du nouveau PPP comprennent un outil d'auto-évaluation pour les promoteurs de permis de projets et l'amélioration de l'habitat par le biais du nouveau Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPRCPR), basé sur le partenariat et les communautés.

Tandis que la phase de conception de la composante de surveillance réglementaire est en cours, la Coalition du budget vert recommande que des mesures soient mises en place pour surveiller et évaluer les résultats de la nouvelle programmation de Pêches et Océans Canada. Dans ce sens, des ressources sont nécessaires pour vérifier que les efforts de triage et d'auto-évaluation sont efficaces, que les efforts de compensation de la destruction de l'habitat naturel sont menés comme prévu et que les projets communautaires d'amélioration de l'habitat (mis en œuvre par le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives) ont un impact positif et durable par la restauration des habitats naturels aquatiques perdus ou dégradés.

### **Investissement recommandé :**

10 millions de dollars par année, pendant cinq ans, pour le programme de surveillance et d'évaluation de Pêches et Océans Canada, et

Un montant supplémentaire de 25 millions de dollars, étalé sur cinq ans, pour la recherche scientifique à l'appui du nouveau PPP.

### **Responsable :**

**Elizabeth Hendriks**

Directrice, Programme d'eau douce du WWF-Canada  
ehendriks@wwfcanada.org

### **Grands Lacs :**

**Theresa McClenaghan**

Directrice générale,  
Association canadienne du droit de l'environnement  
Theresa@cela.ca

### **Pêche en eau douce, milieux humides et ruissellements agricoles :**

**James Brennan**

Directeur des affaires gouvernementales  
Ducks Unlimited Canada  
J\_brennan@ducks.ca

# Mettre en œuvre le système de gestion de la qualité de l'air

## Sommaire de la recommandation :

Maintenir le financement pour la mise en place du Programme de réglementation de la qualité de l'air pour la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de l'air, y compris l'achèvement du développement et de la mise en œuvre du Règlement multisecteur sur les polluants atmosphériques et des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, ainsi que des recherches complémentaires et des initiatives de surveillance.

## Investissement requis :

**Le budget de 2011 a annoncé un investissement de 252 millions de dollars, sur une période de deux ans pour appuyer les activités de réglementation qui s'attaquent aux questions du changement climatique et de la qualité de l'air. Un niveau d'investissement similaire est à présent nécessaire sur une base continue (126 millions de dollars par année).**

*Approuvé par : l'Association pulmonaire du Canada*

## Contexte et justification

« Ces dernières années, le nombre de journées de smog au Canada et la gravité de celles-ci ont augmenté. Cela est tout à fait inacceptable pour notre gouvernement. La mauvaise qualité de l'air n'est pas qu'un irritant mineur que nous devons subir. C'est un grave problème qui présente un risque croissant pour la santé et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens. »

*Le premier ministre Stephen Harper 10 octobre 2006<sup>126</sup>*

L'Association médicale canadienne estime que 21 000 Canadiens sont morts prématurément en 2008 à cause de la pollution de l'air et que le coût économique des maladies et des décès liés à la pollution de l'air ont dépassé 8 milliards de dollars au Canada. En raison de l'évolution démographique, si la qualité de l'air ne s'améliore pas, on prévoit que le nombre de décès annuels augmente à près de 45 000 d'ici 2031.<sup>127</sup> En plus des conséquences sur les systèmes respiratoire et cardiovasculaire, le Centre international de recherche sur le cancer (l'agence de l'Organisation mondiale de la santé spécialisée sur le cancer) définit la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme.<sup>128</sup> Une nouvelle étude démontre également que l'exposition à la pollution de l'air

aux stades prénataux est associée à des effets indésirables sur la naissance — et que les populations socialement défavorisées sont les plus menacées.<sup>129</sup>

## Un nouveau système canadien de gestion de la qualité de l'air

En octobre 2012, les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'air au Canada.<sup>130</sup> Le nouveau système de gestion de qualité de l'air a été élaboré grâce à un processus de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des groupes de parties prenantes. Le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre des éléments clés du système : les exigences de réduction des émissions industrielles et la mise à jour des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA).<sup>131</sup>

## Exigences de réduction des émissions industrielles

En juin 2014, les ministres de la Santé et de l'Environnement ont proposé de nouveaux règlements multisecteurs sur les polluants atmosphériques. Initialement, ces règlements visent la réduction, à partir

<sup>126</sup> Premier ministre du Canada, 10 octobre 2006, Le PM annonce la Loi canadienne sur la qualité de l'air – Voir : <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2006/10/10/pm-annonce-la-loi-canadienne-la-qualite-de-lair-0>

<sup>127</sup> Association médicale canadienne, 2008, No Breathing Room: National Illness Cost of Air Pollution. Ottawa. [http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/No\\_Breathing\\_Room.pdf](http://www.healthyenvironmentforkids.ca/sites/healthyenvironmentforkids.ca/files/No_Breathing_Room.pdf).

<sup>128</sup> Dana Loomis et coll., "The Carcinogenicity of Outdoor Air Pollution," *The Lancet Oncology* 14, no. 13 (décembre 2013): 1262–63, doi:10.1016/S1470-2045(13)70487–X.

<sup>129</sup> Simone C Gray et coll., "Assessing the Impact of Race, Social Factors and Air Pollution on Birth Outcomes: A Population-Based Study," *Environmental Health* 13, n°4 (2014), doi : 10.1186/1476-069X-13-4.

<sup>130</sup> "AQMS," Le Conseil canadien des ministres de l'environnement, n.d., <http://www.ccme.ca/fr/resources/air/aqms.html?>.

<sup>131</sup> Les provinces doivent mener des activités complémentaires de gestion de la zone d'air pour assurer que les NCQAA sont atteints dans toutes les régions du pays.

de janvier 2015, de la pollution provenant de trois secteurs industriels ou groupes d'équipement : le secteur cimentier, le secteur des moteurs à gaz stationnaires (utilisés, par exemple, dans le secteur du pétrole et du gaz pour le transport du gaz par pipeline) et le secteur des chaudières et chauffages sans vocation de service public (utilisés pour produire de l'eau chaude ou de la vapeur pour les procédés industriels). Le système de gestion de la qualité de l'air prévoit des normes nationales de réduction des émissions pour quinze secteurs industriels.

#### Normes nationales de qualité de l'air ambiant (NCQAA)

En mai 2013, le gouvernement du Canada a établi de nouvelles normes ambiantes en matière de santé, pour les particules fines (PM<sub>2,5</sub>) et l'ozone troposphérique. Ces normes entreront en vigueur en 2015 et remplaceront les normes pancanadiennes, moins rigoureuses en matière de qualité de l'air. Ces nouvelles NCQAA doivent être revues et mises à jour d'ici 2020. Le système de gestion de la qualité de l'air prévoit également des NCQAA complémentaires portant sur d'autres polluants, notamment les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre.

Mesurée sur une base régionale, la qualité de l'air s'est améliorée lentement au cours des dernières années, dans la plupart des régions du Canada.<sup>132</sup> Pourtant, plus de 35 p. cent des Canadiens vivent dans des collectivités où les niveaux d'ozone troposphérique dépassent encore la norme pancanadienne actuelle de qualité de l'air.<sup>133</sup> La mise en œuvre complète du système de gestion de qualité de l'air conduirait à de nouvelles améliorations, amenant des avantages économiques et sanitaires pour tous les Canadiens. Le règlement multisecteur pour les polluants atmosphériques qui a été proposé pourrait engendrer des bénéfices nets estimés à 6,49 milliards de dollars, 1,13 milliard de dollars et 1,44 milliard de dollars pour les secteurs des moteurs industriels, des chaudières et appareils de chauffage et des fours à ciment, respectivement. Ces bénéfices correspondent à des rapports de dépense et de rentrée allant de 1 pour 15 (pour les moteurs) à 1 pour 34 (fours à ciment).<sup>134</sup>

#### **Renouvellement du Programme de réglementation de la qualité de l'air**

Le développement et la mise en place du système de gestion de la qualité de l'air fait partie du Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) du Canada, aux côtés d'initiatives complémentaires portant sur la qualité de l'air, parmi lesquelles la recherche, la surveillance et la cote air santé. Le budget de 2011 a financé le PRQA pendant cinq ans (le budget prévoyait 252 millions de dollars pour deux ans; l'investissement total de cinq ans était de 600,8 millions de dollars). Ce financement viendra à échéance en 2016. Les années à venir seront cruciales pour la finalisation des règlements

de réduction d'émissions dans les secteurs restants, pour le développement des NCQAA pour d'autres polluants et pour la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

**Un renouvellement anticipé, dans le budget de 2015, du financement du Programme de réglementation de la qualité de l'air du gouvernement canadien assurerait la continuité du programme à ce croisement critique, garantissant l'achèvement de la mise en œuvre des composantes fédérales du système de gestion de la qualité de l'air, et ce sans plus tarder.**

#### **Mesures complémentaires**

Le Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) du gouvernement du Canada – et le Programme de l'air pur, plus large – inclut des mesures de réaction au changement climatique et à la qualité de l'air. Le changement climatique peut aggraver les effets de la pollution de l'air sur la santé, tandis que la réduction des émissions de GES peut avoir des co-bénéfices pour la qualité de l'air. Des normes de rendement réglementées des gaz à effet de serre (GES) pour les grands émetteurs industriels — une pièce maîtresse du plan du gouvernement sur les changements climatiques — doivent encore être mises en place. La Coalition du budget vert recommande que des mesures globales visant à réduire considérablement les émissions de GES du Canada soient élaborées et mises en œuvre sans plus tarder, y compris un système efficace de tarification des émissions de gaz à effet de serre. Pour plus de détails sur les points de vue de la CBV en matière de changement climatique, voir la section *Accélérer l'innovation énergétique et le leadership en matière de changement climatique* et la recommandation *Tarification du carbone*, plus haut dans ce document.

Comprendre les vulnérabilités dues au changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation aidera les collectivités canadiennes à se préparer aux impacts futurs. Pour cette raison, la CBV soutient également le renouvellement du financement des composantes internationales et d'adaptation du Programme de l'air pur. (Voir aussi *S'adapter au changement climatique et l'atténuer, Leadership en matière de financement mondial du climat et Innovation énergétique*, plus haut, pour plus de détails concernant le Programme de l'air pur.)

#### **Renseignements**

**Lisa Gue,**  
Chercheuse principale et analyste,  
David Suzuki Foundation  
lgue@davidsuzuki.org

<sup>132</sup> Environment Canada, 22 août 2014, Indicateurs sur la qualité de l'air. [http://www.ec.gc.ca/indicateurs\\_indicators/default.asp?lang=Fr&n=7DCC2250-1](http://www.ec.gc.ca/indicateurs_indicators/default.asp?lang=Fr&n=7DCC2250-1).

<sup>133</sup> Environment Canada, « Proposition de règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques (p. 1321) (Canada Gazette, 7 juin 2014), <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2014/2014-06-07/pdf/g1-14823.pdf>.

<sup>134</sup> Ibidem.

<sup>135</sup> <http://actionplan.gc.ca/fr/initiative/programme-de-reglementation-de-la-qualite-de-lair>

# Plan de gestion des produits chimiques

## Sommaire de la recommandation :

Maintenir le financement afin de terminer l'évaluation et de gérer si nécessaire les substances chimiques classées et priorisées pour action dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques d'ici 2020, comme l'exige la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999, notamment le financement de la recherche, de la collecte de données et de la surveillance.

### Investissement requis :

**100 millions de dollars par année, pendant cinq ans, pour Santé Canada et Environnement Canada.**

### Contexte et justification

Il a été requis par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999 que Santé Canada et Environnement Canada dressent le classement de plus de 23 000 substances présentes sur le marché, mais dont la toxicité pour l'homme et l'environnement n'avait jamais été évaluée. Cette tâche de catégorisation a présélectionné les 4 300 substances les plus préoccupantes pour évaluation plus complète.

Le gouvernement du Canada a lancé son Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en 2006 afin d'entreprendre les activités d'évaluation et de gestion requises. Le PGPC a été financé pendant cinq ans (PGPC1) et le gouvernement a renouvelé le financement pour une deuxième phase de cinq ans en 2011 (PGPC2). Au mois de mars 2014, Santé Canada et Environnement Canada avaient complété l'évaluation de 1 386 des 4 300 substances identifiées lors de la catégorisation. 1 614 substances supplémentaires seront évaluées dans le cadre du PGPC2 d'ici mars 2016.

Une troisième phase (PGPC3) est prévue afin d'achever l'évaluation des 1 300 dernières substances identifiées par la tâche de catégorisation. De plus, dans bon nombre de cas, le développement et la mise en place des plans de gestion des substances jugées toxiques selon la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ne seront pas terminés lorsque le Plan de gestion des produits chimiques arrivera à échéance en 2016.<sup>136</sup>

### Atteindre l'objectif d'évaluation de toutes les substances toxiques d'ici 2020

Le gouvernement fédéral a fixé l'objectif de compléter l'évaluation et le développement de solutions de gestion et de contrôle des substances toxiques au Canada d'ici 2020. Cet échéancier est lié à l'engagement du Canada au Plan de mise en œuvre du développement durable, dans le cadre du Sommet mondial de 2002.<sup>137</sup> Certaines substances qui doivent encore être évaluées peuvent être

aussi dangereuses que le sous-ensemble initialement identifié comme « hautement prioritaire » dans le PGPC1 sur la base de renseignements portant sur l'utilisation et la toxicité, disponibles au moment de la catégorisation. Dans de nombreux cas, la quantité de données sur leur utilisation et leur toxicité était limitée. Pour combler les lacunes des données et intégrer de nouvelles données de biosurveillance et de contrôle de la pollution, l'utilisation accrue des autorités en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* sera essentielle pour l'évaluation des substances restantes.

Pour respecter l'échéance de 2020 et assurer la continuité du programme, la planification du PGPC3 doit être entamée en 2015, notamment la consultation des parties prenantes. Le renouvellement anticipé dans le budget de 2015 permettrait de garantir la planification de cette troisième phase et améliorerait la confiance que les parties prenantes accordent au projet, ce qui mènerait à une plus forte implication et, finalement, à de meilleurs résultats.

### Mesures complémentaires

La CBV soutient également le renouvellement du financement de la phase 3 du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux,<sup>138</sup> afin de terminer ce programme de 15 ans d'ici 2020.

### Renseignements

#### Fe de Leon

Chercheur,

Association canadienne du droit de l'environnement  
deleonf@ccla.ca

#### Lisa Gue

Chercheuse principale et analyste,

David Suzuki Foundation

lgue@davidsuzuki.org

<sup>136</sup> Santé Canada, Rapport d'audit final - Audit de la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques - Substances existantes, septembre 2013, [http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/pubs/\\_audit-verif/2013-08/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/pubs/_audit-verif/2013-08/index-fra.php)

<sup>137</sup> L'article 23 du Plan d'application du sommet mondial pour le développement durable de 2022 inclut un engagement selon lequel, d'ici 2020, « les produits chimiques sont utilisés et produits de manière à réduire autant que possible leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, en utilisant des procédures scientifiques transparentes d'évaluation des risques et des procédures de gestion des risques fondées sur la science, en tenant compte de l'approche de précaution... », [http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD\\_POI\\_PD/English/WSSD\\_PlanImpl.pdf](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/WSSD_PlanImpl.pdf)

<sup>138</sup> <http://www.federalcontaminatedsites.gc.ca/default.asp?lang=Fr>



# Des infrastructures vertes pour les collectivités des Premières Nations

## Sommaire de la recommandation

Il existe de formidables possibilités favorisant des améliorations à l'avantage des Premières Nations en intégrant des concepts d'infrastructure verte dans les programmes et politiques nécessaires pour planifier, construire, actualiser et réparer les infrastructures destinées aux Premières Nations. Des progrès ont été réalisés, mais dans beaucoup de collectivités des Premières Nations, il est impératif d'actualiser et de rénover les réseaux d'alimentation en eau potable. Une approche coordonnée tirant parti des technologies les plus récentes et donnant la possibilité pour les collectivités des Premières Nations de participer au développement de technologies vertes et de recevoir une formation pour les jeunes ainsi que de l'intégration des concepts d'infrastructure verte serait très avantageuse pour les collectivités des Premières Nations.

**Les recommandations principales de la Coalition du budget vert** consistent à créer des avantages importants pour les collectivités des Premières Nations à l'aide de concepts d'infrastructure verte pour investir chez les Premières Nations dans les secteurs suivants :

1. Réseaux hydrographiques et d'assainissement des eaux : 400 millions de dollars par année pendant cinq ans
2. Efficacité énergétique :
  - a. Mesures substantielles concernant les programmes résidentiels de conservation de l'énergie – 24 millions de dollars par année pendant cinq ans
  - b. Projets non résidentiels d'efficacité énergétique – 20 millions de dollars par année pendant cinq ans

*Mesures complémentaires et parallèles visant à améliorer l'énergie verte et les conditions de logement.*

**Investissement total recommandé : 444 millions de dollars par année pendant cinq ans**

## Contexte et justification

### 1. Réseaux hydrographiques et d'assainissement des eaux

Au sujet du réseau hydrographique des Premières Nations, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes et investi une grande quantité de ressources. Malgré cela, il reste beaucoup à faire.

En juin 2013, le projet de loi S-8, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a été adopté pour tenter d'établir des règles applicables pour l'eau potable et les eaux usées dans les réserves des Premières Nations.<sup>139</sup> Bien que des améliorations doivent encore être apportées, l'adoption de ce projet de loi démontre que le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité de donner la priorité à la question de l'eau potable des Premières Nations.

En 2014, la CBV a salué l'investissement fédéral de 323 400 000 dollars pour deux ans dans les réseaux hydrographiques des Premières Nations, engagé après un investissement cumulé de 2,8 milliards de dollars depuis 2006.<sup>140,141</sup>

Cependant, le nombre d'avis concernant l'eau potable reste élevé. Une évaluation réalisée en 2011 pour le compte d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) concluait que 39 % des réseaux d'alimentation en eau potable des Premières Nations présentaient un risque élevé d'insalubrité.<sup>142</sup>

Depuis 2011, plus de 1 700 communautés, petites et rurales, et plus de 100 communautés des Premières Nations partout au Canada ont été forcées chaque année de faire bouillir leur eau. En date du 28 février 2014, 92 collectivités des Premières Nations subissaient un avis

<sup>139</sup> <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1330528512623/1330528554327>

<sup>140</sup> Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Faits saillants du budget de 2012 – Investissements en affaires autochtones et du Nord, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314815272921/1314816043432>

<sup>141</sup> Canada, Budget fédéral de 2014 en ligne, <http://www.budget.gc.ca/2014/docs/bb/brief-bref-fra.html>

<sup>142</sup> Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, avril 2011, Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières Nations – Rapport de synthèse national. [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte\\_text/enr\\_wtr\\_nawws\\_rur-nat\\_rumat\\_1313761126676\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte_text/enr_wtr_nawws_rur-nat_rumat_1313761126676_fra.pdf)

concernant l'eau potable,<sup>144</sup> ce qui représente environ 14 % des communautés des Premières Nations. Il y a donc un besoin évident de nouveaux investissements majeurs, avec un soutien continu aux efforts déployés par AADNC pour identifier et mettre en œuvre des solutions à moindre coût.

**Budget : 400 millions de dollars par année pendant cinq ans<sup>145</sup>**

## 2. Efficacité énergétique et conditions de logement

Les besoins des Premières Nations en matière d'efficacité énergétique nécessitent également des investissements importants dans l'amélioration des conditions de logement. Les programmes de conservation d'énergie répondent à plusieurs enjeux reliés à la santé et au confort causés par des bâtiments mal isolés, tels que la moisissure, et d'autres aspects reliés à la mauvaise qualité de l'air, entraînant des problèmes de santé tels que l'asthme<sup>146</sup>.

Environ 44 % du parc de logements nécessitent des réparations tandis que 18 % sont en trop mauvais état pour être réparés et devront être remplacés, bien que des gens y logent actuellement dans des conditions de surpeuplement, ce qui représente une menace grave pour la santé.<sup>147</sup> Au Canada, 20 % des ménages autochtones plurifamiliaux ont des besoins vitaux en matière de logement, contre 12,4 % pour les ménages non autochtones. Les données du recensement de 2006 estiment que 15 % de la population des Premières Nations vivaient alors dans des logements surpeuplés, un taux cinq fois plus élevé que celui de la population non autochtone.<sup>148</sup>

### *Mesures de rénovations profondes*

Bien que les besoins réels soient plus grands, cette recommandation vise à réaliser des projets de réparations fondamentales (rénovations qui touchent l'enveloppe des bâtiments, l'isolation et les gros électroménagers) dans 1 000 résidences par année, tout en reconnaissant le besoin continu d'augmenter davantage la création de

projets en matière de rénovation et d'amélioration de la capacité énergétique, plus particulièrement dans les collectivités éloignées, rurales et du Nord. Au cours des prochaines années, le programme devra offrir des projets de rénovation substantiels pour améliorer l'efficacité énergétique pour un nombre de plus en plus élevé de résidences chaque année dans les collectivités des Premières Nations du Canada.

Les programmes d'efficacité énergétique pour les bâtiments non résidentiels dans les collectivités des Premières Nations sont également essentiels pour réduire la consommation d'énergie, réduire les coûts et réduire les émissions produites par les établissements publics, commerciaux et les autres établissements privés. Des programmes tels que le défunt Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN) et l'actuel programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques (PECAN) sont importants et devraient être financés et prolongés dans les collectivités des Premières Nations du Canada.<sup>149,150,151</sup>

Il est également important de veiller à ce que les programmes d'efficacité énergétique et de rénovation dans les communautés des Premières Nations permettent la création d'emplois et la formation professionnelle des jeunes de ces communautés. En outre, le développement et l'exécution des programmes par le gouvernement fédéral en partenariat avec les communautés des Premières Nations sont une exigence clé.<sup>152</sup>

### **Budget :**

- 2 000 résidences par année, partout au Canada, au coût de 12 000 \$ par résidence pour les travaux de rénovations fondamentales : 24 millions de dollars par année sur cinq ans
- 80 nouveaux projets d'efficacité énergétique pour bâtiments non résidentiels par année partout au Canada, au coût de 250 000 \$ chacun – un

<sup>144</sup> Santé Canada, 2014, Santé des Premières nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées, en ligne, <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php>

<sup>145</sup> Cette recommandation de financement de 2 milliards de dollars est prévue, en plus des fonds alloués précédemment, pour répondre au besoin d'un fonds de 6 milliards de dollars sur une période de dix ans indiqué dans le rapport d'AADNC : Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations - Rapport de synthèse national (avril 2011). Ce rapport indique que, au cours des dix prochaines années, environ 1,2 milliard de dollars sont nécessaires pour atteindre les protocoles existants et 4,7 milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires pour un nouveau service. Atteindre les protocoles existants devrait être la priorité du budget initial pour ce nouveau financement.

<sup>146</sup> L'Association canadienne du droit de l'environnement, 2011, "Healthy Retrofits", Sur Internet : <http://www.cela.ca/publications/healthy-retrofits-full-report>.

<sup>147</sup> Assemblée des Premières Nations, Rapport annuel de l'APN de 2013, en ligne, <http://www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique/logement>

<sup>148</sup> Gionet, L (2009), First Nations people: Selected findings of the 2006 Census. Canadian Social Trends, été 2009 (87): 54-60.

<sup>149</sup> Centre for Indigenous Resources, « Réflexions sur la réussite – Un avenir durable dans un climat changeant », 2007. Sur Internet : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1312212959922/1312213056686>.

<sup>150</sup> Le PECAN fut reconduit dans le budget de 2011 pour la période 2011-2016 avec 20 millions de dollars (total) sur une période de plus de cinq ans et fournit un financement pour les projets d'énergie propre dans les collectivités autochtones et nordiques. Il s'agit du renouvellement d'un programme précédent qui a fonctionné d'avril 2007 à mars 2011, lui-même précédé du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN), mené de 2003 à 2007 et du Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord (PCCAHN), mené de 2001 à 2003. AADNC, Programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques (2011-2016), « Renseignements à l'intention des demandeurs. » Sur Internet : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010002/1100100010021>. AADNC, « Changements climatiques ». Sur Internet : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034249/1100100034253>.

<sup>151</sup> En date de 2014, le PECAN avait fourni depuis 2007 un soutien à 190 projets des Premières Nations dans l'ensemble du Canada, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par projet (l'admissibilité des projets peut varier).

<sup>152</sup> Voir par exemple Five Nations Energy Inc. Conservation Program on the Western James Bay Coast: <http://www.nan.on.ca/upload/documents/energy2012-pr-lucie-edwards-fnei-conservation-program.pdf>

investissement de 20 millions de dollars par année pendant cinq ans (en plus de l'actuel financement du PECAN, qui atteint environ 4 millions de dollars par année)

**Total : 44 millions par année pendant cinq ans**

*(Une partie de ce financement pourrait provenir d'une allocation du budget de 2013 de 155 millions de dollars vers le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations.)*

**Mesures alternatives et complémentaires**

Plusieurs avantages importants reliés à l'environnement, la santé et la sécurité énergétique peuvent être créés par des programmes tels que le PACAN et le PECAN, qui visent à réduire la dépendance envers le carburant diesel dans les collectivités des Premières Nations. Pour une recommandation prometteuse de la Coalition du budget vert, voir *Fonds d'action durable pour l'énergie pour les collectivités du Nord et éloignées* dans la section *De l'énergie durable pour le Canada, dans les recommandations de la CBV pour le budget de 2014*.<sup>153</sup>

Selon un rapport dressé en mars 2012,<sup>154</sup> au moyen de données recueillies par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et du recensement de 2006, voici les exigences accrues en matière d'hébergement de 2010 à 2034 des ménages d'Indiens inscrits dans les réserves :

- « 130 197 nouvelles habitations afin d'accueillir l'accroissement des ménages et des familles;
- 11 855 nouvelles unités pour remplacer celles absorbées par le parc de logement ou celles qui sont détériorées au point où elles ne peuvent être rénovées de façon économique; et
- la rénovation de 8 261 à 10 861 bâtiments existants supplémentaires qui devront subir des réparations majeures durant cette période. »

Les exigences de financement pour les besoins des Premières Nations pour les habitations sur réserve s'élèvent à environ 1 milliard de dollars annuellement pour les prochains cinq ans, et environ 100 millions de dollars par année pendant cinq ans pour les habitations hors réserve.

**Renseignements :**

**Theresa McClenaghan**

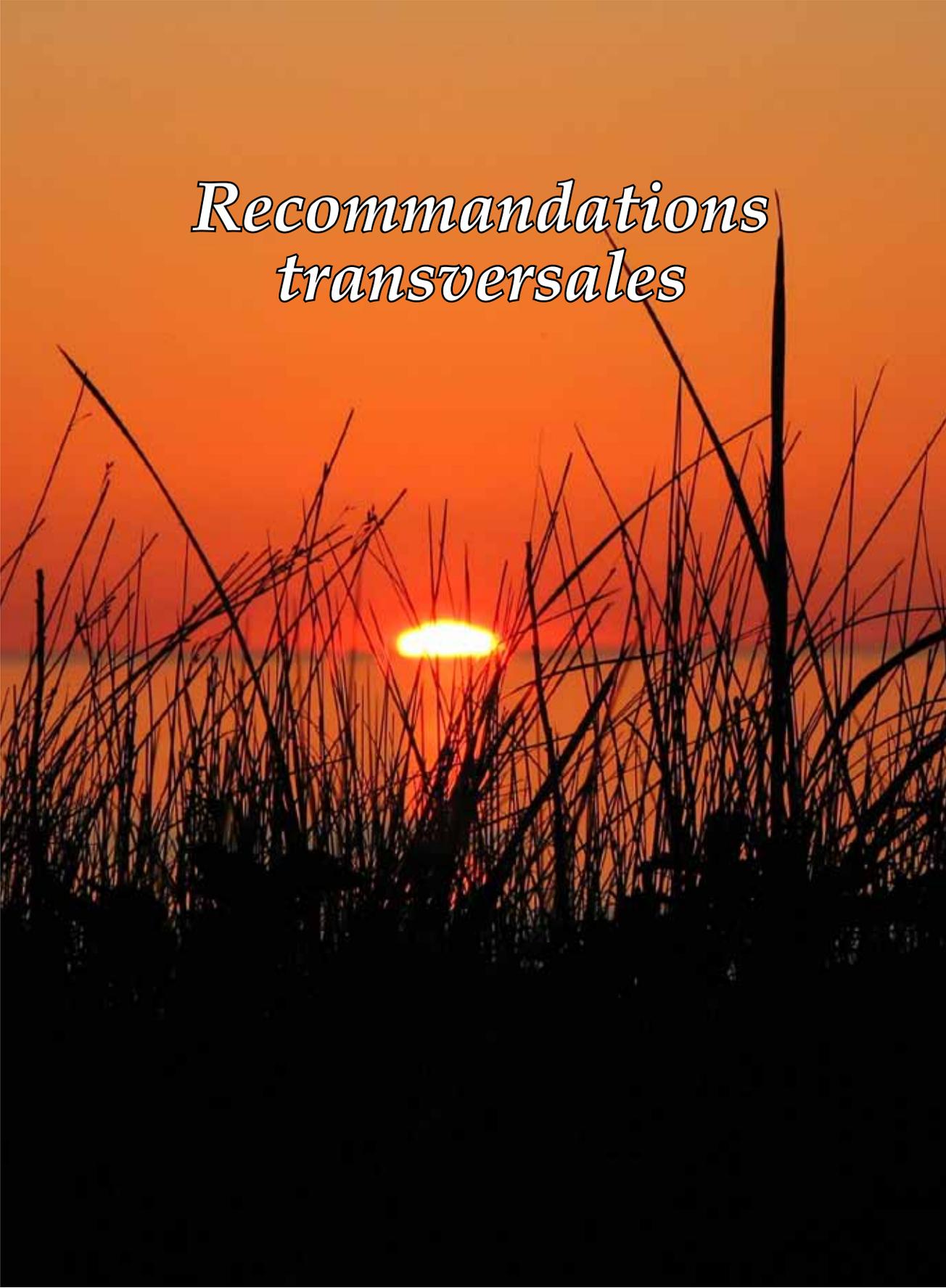
Directrice générale,

L'Association canadienne du droit de l'environnement

theresa@cela.ca

<sup>153</sup> [http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2014/01/Coalition-du-Budget-Vert-Recommandations-relatives-au-budget-de-2014-le-26-novembre-2013\\_fi-nal\\_v2.pdf](http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2014/01/Coalition-du-Budget-Vert-Recommandations-relatives-au-budget-de-2014-le-26-novembre-2013_fi-nal_v2.pdf), p. 34-35.

<sup>154</sup> Clatworthy, Stewart (mars 2012), Four Directions Project Consultants, *Aboriginal Housing Conditions and Needs on Reserves*, p. 17.

A photograph of a sunset or sunrise. The sun is a bright, glowing orb in the center, partially obscured by the silhouettes of tall, thin grasses in the foreground. The sky is a deep, warm orange-red color. The overall mood is serene and natural.

# *Recommandations transversales*



# Écologisation de l'économie du Canada

Écologiser l'économie du Canada signifie mettre en œuvre des efforts visant à améliorer l'impact global de l'activité économique canadienne sur l'environnement, tout en préservant et en améliorant le rôle que l'économie joue dans le maintien d'une vie saine et de la prospérité pour les Canadiens.

L'économie du Canada joue un rôle essentiel dans le maintien d'une vie saine et de la prospérité pour les Canadiens, mais produit également une grande quantité de pollution, entraîne d'autres formes de dégradation de l'environnement et provoque l'épuisement des ressources. Ainsi, l'amélioration de l'impact environnemental de l'économie du Canada<sup>155</sup>, ou « écologisation de l'économie », est fondamentale et nécessaire si l'on veut parvenir à la durabilité environnementale accompagnée de la prospérité pour tous les Canadiens. En termes généraux, l'économie du Canada peut être écologisée de deux façons : en réduisant l'intensité environnementale de l'activité économique (c'est-à-dire en réduisant les impacts négatifs par « unité de production ») et en réduisant le niveau absolu d'activité économique, particulièrement pour des activités qui apporteront, dans les deux cas, du dommage ou des risques considérables tels que des grands projets de ressources.

L'économie canadienne peut être écologisée par les gouvernements (à tous les niveaux de pouvoir), ainsi que par les entreprises, les organisations de la société civile et les individus. Toutefois, le gouvernement fédéral dispose de la plus grande influence et a la plus grande responsabilité de prendre des mesures, notamment pour façonner les structures réglementaires et fiscales au sein desquelles les autres acteurs économiques opèrent.

Les mesures fédérales fondamentales nécessaires à l'écologisation de l'économie du Canada comprennent :

- 1) Mettre en place, pour l'ensemble de l'économie, une tarification des émissions de gaz à effet de serre, via une « taxe carbone » ou un système de plafonnement et d'échange; (*Voir tarification du carbone, plus avant dans ce document.*)
- 2) Investir pour accélérer la transition vers des sources d'énergie renouvelables à faible impact, afin qu'elles fournissent une plus grande partie de l'énergie consommée au Canada; (*Voir innovation énergétique : perspectives stratégiques, plus avant dans ce document.*)
- 3) Renforcer la protection de l'environnement liée aux grands projets de ressources naturelles; (*Voir, par exemple, Règles en matière de responsabilité des activités extracôtières dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises, plus loin dans ce document, et Évaluations environnementales durables des grands projets de ressources naturelles, ci-dessous.*)
- 4) Intégrer la valeur du capital naturel dans l'économie et dans les processus de prise de décision du gouvernement, y compris :
  - a. en uniformisant la compétition fiscale pour les ressources naturelles à l'aide d'une réforme des subventions et de la tarification; (*Voir la section détaillée plus loin dans ce document.*)
  - b. en veillant à ce que le « capital national » — la somme du capital naturel, humain, social, produit et financier, duquel les pays tirent leur richesse — soit suivi, conservé, accru et devienne un élément central de la politique économique et budgétaire; (*Voir mesure des biens et des services écologiques, plus loin dans ce document.*)
- 5) Accroître notre compréhension du fait que les formes et les niveaux de croissance économique peuvent aller de pair avec le développement durable (au Canada et à l'international), et intégrer ces connaissances dans notre politique économique.

En fin de compte, comme c'est le cas pour la durabilité environnementale, l'écologisation de l'économie du Canada sur une base durable nécessitera de parvenir à une économie mondiale verte en partenariat avec les pays, les entreprises, les organisations et les individus à travers le monde.

## Renseignements :

**Andrew Van Iterson**

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca

<sup>155</sup> Améliorer les impacts environnementaux pourrait entraîner la réduction d'activités qui endommagent l'environnement et pourrait accroître les activités bénéfiques pour l'environnement, telles que les initiatives de rétablissement des zones humides, des mesures d'efficacité énergétique et le développement d'énergie durable.



# Évaluations environnementales durables des grands projets de ressources naturelles

Les évaluations environnementales sont essentielles pour assurer que le développement des grands projets de ressources naturelles assujettis à la Loi canadienne d'évaluation environnementale 2012 est durable.

Le budget de 2012 assurait à l'initiative du Bureau des grands projets de gestion (BGGP) un financement de 81 millions de dollars sur trois ans. Cette initiative est interministérielle (12 départements) et vise à permettre l'examen réglementaire efficace des grands projets de développement de ressources. Ses principaux résultats incluent une évaluation précise des effets environnementaux et sociaux du développement des ressources; et le respect des responsabilités de consultation des Autochtones.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale reçoit 14,8 millions de dollars par année de l'Initiative du BGGP, ce qui représente 45 p. cent du budget total de l'Agence. De cette somme, 8 millions de dollars permettent d'évaluer les effets environnementaux des grands projets de ressources et 6,8 millions de dollars sont consacrés à la consultation des Autochtones dans le cadre de ces projets. L'Agence a la responsabilité d'évaluer presque tous les grands projets, autres que les pipelines et les installations nucléaires, et joue un rôle de premier plan dans la consultation des populations autochtones au nom de la Couronne à l'égard de ces projets. D'autres ministères ont reçu des fonds pour permettre des examens réglementaires efficaces, y compris

Pêches et Océans (7 M\$), Ressources naturelles (4,2 M\$), Transport (3,5 M\$), Environnement Canada (2,5 M\$) et Affaires autochtones et Développement du Nord (1,8 M\$).

L'échéance de l'Initiative du BGGP est prévue pour le 31 mars 2015. La Coalition du budget vert croit que ce financement demeure très important si l'on veut faire en sorte que les grands projets de développement soient écologiquement et socialement durables, et que les responsabilités constitutionnelles fédérales qui veillent à ce que les peuples autochtones soient consultés à l'égard de ces projets et que leurs besoins soient tenus en compte sont remplies.

#### Sommaire de la recommandation :

**La Coalition du budget vert recommande que le financement de l'initiative du Bureau de gestion des grands projets (BGGP) soit renouvelé, pour le même montant de 27 millions de dollars par année pendant cinq ans, de 2015 à 2020.**

# Équilibrer les « règles du jeu sur le plan économique » en matière de ressources naturelles : par la réforme des subventions et l'écologisation des prix

Équilibrer les « règles du jeu sur le plan économique » en matière de ressources naturelles nécessite la réforme des subventions et l'écologisation des prix afin d'atteindre trois objectifs premiers :

1) Tout d'abord, on doit s'assurer que le traitement fiscal du gouvernement, quant à l'exploration, l'épuisement, la conservation et le recyclage de différentes ressources naturelles, soient équitables (y compris tenir compte de la valeur du marché, la rareté, et les impacts sur l'environnement et la santé humaine), ou autrement, qu'il favorise les ressources et les procédures dont les cycles de vie créent des impacts positifs sur l'environnement;

2) Ensuite, on doit s'assurer que les Canadiens et Canadiennes sont adéquatement remboursés pour l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables par le biais de redevances ou autres outils financiers. Bien que les redevances soient principalement régies par la province, elles ont été mal gérées par le secteur minier puisqu'elles sont maintenant fixées selon le profit calculé plutôt que la vraie valeur des ressources, à un point tel où les entreprises paient souvent très peu ou aucune redevance; et

3) Finalement, on doit faire en sorte que les prix du marché « disent la vérité environnementale » en reflétant la valeur réelle, aujourd'hui comme à l'avenir, ainsi que les coûts et avantages financiers, environnementaux et sociaux, calculés sur l'ensemble du cycle de vie, liés à leur production, leur transport, leur vente, leur consommation et leur élimination.

Notre engagement envers le principe du « pollueur-payeur »<sup>156</sup> est essentiel à la formulation de stratégies de réforme des subventions et d'écologisation des prix. La CBV s'est vue ravi des intentions du gouvernement du Canada d'introduire le système du « pollueur-payeur » dans la loi en tant que partie intégrale du projet de loi C-22, la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*<sup>157</sup>, et encourage le gouvernement à appliquer le principe du pollueur-payeur sur l'ensemble des lois et des situations pertinentes, y compris le projet de loi C-22.

## *La réforme des subventions*

La première étape permettant « d'équilibrer les règles du jeu sur le plan économique » consiste à supprimer les

traitements préférentiels (« subventions ») en matière de sources énergétiques qui sont non renouvelables ou dont le développement ou l'usage endommage considérablement l'environnement.

Le gouvernement fédéral a réalisé des progrès importants en la matière dans les budgets de 2007, de 2011, de 2012 et de 2013, au moyen d'une série d'engagements portant sur les sables bitumineux et l'exploitation minière, ainsi que sur la neutralité fiscale et le développement responsable des ressources.<sup>158</sup>

Le présent document offre un aperçu des plus importantes étapes à suivre pour mettre fin à de telles subventions improductives en commençant par ne pas ajouter de nouvelles subventions fiscales concernant la *Réforme des subventions chez les industries extractives*, et sur les responsabilités non comptabilisées en matière d'accidents selon les *Règles en matière de responsabilité dans les zones extracôtières de l'Arctique, en matière d'énergie nucléaire et de transport ferroviaire*.

*Assurer que les prix « disent la vérité environnementale » grâce à la réforme écologique des prix*

Actuellement, les prix du marché « ne disent pas la vérité environnementale ». Vraiment, comme l'a fait remarquer Sir Nicholas Stern : « Le changement climatique est le plus grand échec du marché que l'on ait jamais vu. »

La Coalition du budget vert est fermement convaincue que l'économie du Canada n'entraînera des avantages pour les Canadiens et Canadiennes et ne sera vraiment durable que lorsque les prix du marché pour les biens et services reflèteront fidèlement la valeur réelle des ressources, aujourd'hui comme à l'avenir, ainsi que les coûts liés à leur cycle de vie, les avantages financiers, environnementaux et sociaux associés à leur développement, leur production, leur transport, leur vente, leur usage et leur élimination.

Cette approche, appelée réforme écologique des prix, ou écologisation des prix, pourrait être mise en œuvre grâce à un ensemble d'instruments reposant sur les mécanismes

<sup>156</sup> Voir la note en bas de page du Sommaire.

<sup>157</sup> <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6392558&Language=F>

<sup>158</sup> Voir *La réforme des subventions chez les industries extractives*, plus haut dans le présent document pour plus de renseignements.

<sup>159</sup> 30 octobre 2006, note de presse: *Publication of the Stern Review on the Economics of Climate change*.

du marché : taxes, frais d'utilisation, rabais, crédits, permis négociables et élimination de subventions.

De telles politiques d'écologisation des prix produisent de nombreux avantages. En ajustant les prix de façon à ce que qu'ils reflètent mieux les vraies valeurs et les coûts totaux, des incitatifs financiers sont créés afin de préserver les ressources naturelles pour les utilisations de plus grande valeur, ainsi que pour stimuler l'innovation, et récompenser ceux qui s'efforcent déjà de faire un usage plus efficace des ressources. Voilà des étapes importantes pour le développement d'économies plus saines et plus durables. Par ailleurs, ces politiques offrent aux citoyens et aux entreprises une meilleure équité grâce au principe du « pollueur-payeur », selon lequel les pollueurs sont contraints de payer pour les torts qu'ils causent.

De plus, l'ampleur de l'investissement gouvernementale requise pour maintenir la durabilité pourrait souvent être réduite par la mise en place de telles mesures de réforme des subventions et d'écologisation des prix. Par exemple, les coûts liés à l'accélération de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables peuvent être réduits par l'application d'une tarification du carbone vigoureuse, tandis que l'élimination des avantages fiscaux existants et des responsabilités non comptabilisés à l'égard des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire rendra les investissements privés plus attirants pour les énergies renouvelables et la conservation de l'énergie. Les revenus d'exploitation du transport et leur efficacité peuvent être considérablement améliorés par l'implémentation de justes mesures désincitatives à l'emploi de la voiture, notamment l'imposition d'un prix du carbone agressif et des frais d'utilisation des routes. Il est aussi possible de limiter la nécessité de construire de nouvelles et coûteuses infrastructures d'aqueduc et d'égout en prélevant des frais d'utilisation de l'eau, chez les industries et les citoyens, afin de couvrir les coûts d'infrastructures connexes.

Le Canada traîne derrière la plupart des pays industrialisés – y compris les États-Unis et l'Australie – quant à l'utilisation d'instruments basés sur le marché, notamment des mesures financières dissuasives visant l'accomplissement des objectifs environnementaux. Toutefois, la Coalition a salué certaines mesures fiscales importantes mises de l'avant par le gouvernement du Canada, telles que les premières étapes vers l'imposition d'un prix pour les émissions de gaz à effet de serre (GES)

en utilisant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, ainsi que l'introduction d'une taxe sur le carbone, modérée et temporaire, suivant un modèle de « taxation avec remise » sans incidence sur les recettes.<sup>160</sup>

Les plus importantes mesures liées à l'écologisation des prix pouvant être prises par le gouvernement fédéral sont: (1) La mise en œuvre d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre, par exemple, un « prix du carbone », qui sera transparent, bien conçu, sur l'ensemble de l'économie et suffisante pour entraîner la réduction des émissions de GES; (voir Prix du carbone, plus haut dans le présent document, et les recommandations en matière de Prix du carbone dans les documents de recommandations des années précédentes – via <http://greenbudget.ca/category/recommandationsanterieures/?lang=fr>); (2) L'implémentation du principe « pollueur-payeur » grâce au projet de loi C-22 et aussi l'appliquer au activités de transport ferroviaire; (voir Règles en matière de responsabilité dans les zones extracôtières de l'Arctique, en matière d'énergie nucléaire et de transport ferroviaire, plus loin dans ce document); et (3) Développer et mettre en œuvre un plan exhaustif portant sur l'écologisation des prix, de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, tout en faisant des transferts financiers fédéraux aux gouvernements provinciaux et municipaux à condition que l'implémentation de telles mesures des coûts soit faite (par exemple, pour l'utilisation des routes).

#### **Renseignements :**

**Andrew Van Iterson**

Gestionnaire, Coalition du budget vert  
avaniterson@greenbudget.ca

<sup>160</sup> Voir la Coalition du budget vert 2007, *2007 Federal Budget – Analysis of Environmental Measures*, [http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2014/01/Budget\\_Analysis\\_2007.pdf](http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2014/01/Budget_Analysis_2007.pdf), p. 1-3, 6. Le budget de 2007 a lancé une structure d'incitatifs à l'achat de véhicules écoénergétiques. Elle comportait une structure de « taxation avec remise » combinant une taxe sur le carbone minime, soit un éco-prélèvement pouvant s'élever jusqu'à 4 000 dollars, à l'achat d'un nouveau véhicule gourmand en essence, avec une remise pouvant s'élever jusqu'à 2 000 \$ à l'achat d'un véhicule écoénergétique ou d'un véhicule à carburant modulable « E85 ». Cette structure a été conçue pour avoir peu d'incidence sur les recettes et les revenus tirés de l'éco-prélèvement sont supérieurs aux dépenses engendrées par la remise. Sur Internet : <http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>, p. 68-72, 479-482. On soutient également dans les documents du budget de 2007 que « l'échange de droits d'émission sera un élément important de l'approche gouvernementale axée sur le marché qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ». Ministère des Finances Canada, 19 mars 2007, Le plan budgétaire de 2007 – *Viser : Un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*, p. 35. Le budget de 2008 a prévu 66 millions de dollars pour « mettre en place des éléments clés du régime de réglementation [pour les émissions atmosphériques industrielles], notamment un système de suivi électronique des unités échangées sur le marché du carbone, un système de déclaration à guichet unique pour l'industrie, un fonds technologique appuyé par l'industrie, qui investira dans des projets de réduction des émissions, un système de compensations pour financer des projets de réduction des émissions dans les secteurs non réglementés et une meilleure modélisation de la qualité de l'air ». Ministère des Finances Canada, 26 février 2008, *Le plan budgétaire de 2008 – Un leadership responsable*, p. 177. Sur Internet : <http://www.budget.gc.ca/2008/pdf/plan-fra.pdf>.

# Règles en matière de responsabilité des activités extracôtières dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises

## Sommaire de la recommandation

La conception actuelle des règles de responsabilité du Canada pour les activités extracôtières dans l'Arctique, l'énergie nucléaire et le transport ferroviaire de marchandises rend vulnérables les gouvernements, les contribuables, les communautés et l'environnement en cas d'accident ou de déversement important. La Coalition du budget vert estime que, conformément à l'engagement du gouvernement au principe du « pollueur-payeur », la responsabilité doit être proportionnelle à l'ensemble des coûts éventuels d'une catastrophe.

Alors que le projet de loi omnibus C-22, la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* apporte quelques révisions louables aux obligations de responsabilités des industries du pétrole, du gaz et nucléaire en cas d'accident, il transfère encore au contribuable fédéral la plupart des risques financiers présentés par ces industries et ne fournit aucune justification de son application incohérente du principe du « pollueur-payeur » aux industries du pétrole et nucléaire.

Dans cette recommandation, la Coalition du budget vert décrit les mesures clés que le gouvernement doit prendre pour s'assurer que le principe du « pollueur-payeur » est appliqué de manière cohérente dans l'ensemble du projet de loi C-22 et qu'il s'étend également au transport ferroviaire de marchandises, afin d'améliorer les pratiques en matière de sécurité et ainsi réduire les risques d'événements nuisibles et protéger pleinement les contribuables.

## Économies financières

Dans le cas d'un déversement de pétrole, d'un accident nucléaire ou d'un accident ferroviaire, le gouvernement fédéral pourrait être tenu responsable des dommages et des coûts de nettoyage, à raison de milliards de dollars, et ce à cause des plafonds de responsabilité actuels. La suppression de ces plafonds et la modification globale du régime de responsabilité civile, comme effectuées par d'autres pays pour la responsabilité des accidents nucléaires, permettraient d'éliminer ces engagements irréalistes en transférant les responsabilités aux opérateurs des réacteurs et aux entreprises opérant dans la zone extracôtière, respectivement.

## Contexte et justification

Les règles de responsabilité représentent un enjeu fondamental du budget, car elles adressent : a) le bien fondé et la disponibilité des fonds des industries de la zone extracôtière, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises prévus pour couvrir les frais

d'intervention et de nettoyage après un déversement ou un accident et les dommages associés, notamment les dommages environnementaux potentiellement massifs; et b) les structures d'incitation financière mises en place par les régimes de responsabilité concernés, qui influent directement sur le comportement de ces industries de la zone extracôtière, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a fait des progrès dans la protection des contribuables et l'application du principe du « pollueur-payeur »<sup>161</sup>, y compris : en 2011, en privatisant Énergie atomique du Canada limitée et en s'engageant à ne pas offrir de subventions directes ou indirectes supplémentaires aux projets de réacteurs; en juin 2013, en annonçant l'augmentation du plafond de responsabilité absolue à la somme de 1 milliard de dollars pour le forage en mer, y compris dans l'Arctique, et pour les exploitants de réacteurs; et plus récemment, en 2014, en introduisant le projet de loi C-22, la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*<sup>162</sup>, qui propose de faire entrer le principe du « pollueur-payeur » dans la législation, comme promis dans le discours du Trône de

<sup>161</sup> Voir la note en bas de page du Sommaire.

<sup>162</sup> <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6392558&Language=F>

2013, et d'apporter un certain nombre de modifications aux règles de responsabilité des activités extracôtières dans l'Arctique, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire de marchandises.

La présente recommandation souligne les progrès essentiels du projet de loi C-22, ainsi que la façon dont on peut appliquer le principe du « pollueur-payeur » avec cohérence et renforcer le projet de loi C-22, et d'autres mesures adoptées, pour les étendre à l'industrie du transport ferroviaire de marchandises.

## Responsabilité des activités extracôtières dans l'Arctique

Le régime de responsabilité des activités extracôtières de forage menées dans l'Arctique canadien est établi conformément à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada (LOPC), au Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz, DORS/87-331 et à la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (LPPEA). Ceci est important non seulement en raison de la façon dont les demandes d'indemnisation après un déversement sont conçues et limitées, mais aussi parce que ce régime incite les compagnies pétrolières à poursuivre des activités excessivement risquées, tout en sachant qu'elles n'assumeront intégralement le coût de la responsabilité (au-delà du plafond de responsabilité absolue) que si une négligence est établie et confirmée par un tribunal. L'élimination du plafond de responsabilité est l'élément central d'un ensemble plus large de réformes nécessaires de la responsabilité dans les zones extracôtières. Ces réformes encourageront les entreprises à peser l'ampleur de leur responsabilité et à prendre de meilleures décisions fondées sur les risques encourus.

Le gouvernement a introduit, le 30 janvier 2014, des modifications de la législation dans le cadre du régime de responsabilité du Canada en zone extracôtière, intitulé *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* (projet de loi C-22). Dans le cas d'un déversement de pétrole depuis un projet de forage en zone extracôtière, le régime de responsabilité détermine qui doit payer les frais d'intervention et de nettoyage et en vertu de quelles règles spécifiques. Actuellement, le gouvernement et, à travers lui, les contribuables, sont exposés à la responsabilité financière présentée par un déversement catastrophique potentiel de pétrole au large des côtes, à cause d'un régime de responsabilité inadéquat qui plafonne la responsabilité absolue de l'opérateur à 40 millions de dollars.

Dans le projet de loi C-22, le gouvernement a présenté un ensemble modeste de modifications législatives, y compris l'augmentation de la limite de responsabilité absolue. Toutefois, le projet de loi établit celle-ci à un niveau bien inférieur aux coûts financiers estimés en cas de réponse aux dommages, à l'intervention et au nettoyage associés à un déversement catastrophique.

Une série de déversements de pétrole importants et très médiatisés, y compris le déversement par BP Deepwater

Horizon dans le golfe du Mexique, a mis en évidence l'insuffisance du régime de responsabilité du Canada. À eux seuls, les dommages liés au déversement de BP sont actuellement estimés à 42 milliards de dollars.

De nombreux observateurs de l'industrie ont adopté une position selon laquelle, conformément au principe du « pollueur-payeur », les opérateurs devraient assumer la responsabilité financière absolue et illimitée des déversements de pétrole, comme c'est le cas dans certains autres pays, comme la Norvège et le Groenland. Ils soutiennent que la responsabilité absolue et illimitée permettra un double avantage :

- a) La répartition appropriée des risques incitera l'industrie à améliorer ses pratiques en matière de sécurité, ce qui réduira la probabilité d'accidents polluants, et
- b) Elle garantira que les contribuables sont entièrement protégés contre les conséquences financières d'un déversement de pétrole au large des côtes.

Le projet de loi C-22 représente un pas en avant, et il convient de reconnaître les efforts du gouvernement visant à mieux protéger les fonds publics et à encourager des comportements moins risqués de la part des opérateurs en zone extracôtière. Toutefois, le projet de loi C-22 présente également des faiblesses fondamentales qui compromettent son efficacité pour l'amélioration des pratiques de sécurité et de protection des contribuables canadiens dans le cas d'un déversement catastrophique :

1. 1 milliard de dollars de responsabilité absolue est un plafond trop bas, qui ne permet pas de couvrir les coûts associés aux déversements catastrophiques comme celui de BP Deepwater Horizon, en particulier dans l'Arctique, où les conditions environnementales entraveraient les efforts d'intervention en cas de déversement;
2. Le projet de loi prévoit une discrétion ministérielle permettant la réduction du plafond de responsabilité absolue au-dessous de 1 milliard de dollars, le plafond prévu par la loi;
3. Le projet de loi prévoit, dans certains cas, une dispense de la responsabilité des effets du déversement de produits de traitement de marée noire sur les sites marins, des produits chimiques de dispersion qui sont toxiques;
4. Le projet de loi n'exige pas qu'un opérateur fournisse la preuve qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour payer la totalité des frais associés à sa responsabilité en cas de négligence;

La limite de responsabilité absolue en vertu de la LOPC et de la LPPEA devrait être éliminée. Dans le même sens, la CBV recommande l'élimination de la limite de responsabilité absolue établie en vertu de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* et de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, pour les opérations en mer au large de la côte est du Canada.

## Responsabilité de l'énergie nucléaire

Le projet de loi C-22 comprend une nouvelle version de la Loi sur la responsabilité et l'indemnisation nucléaires (LRIN) qui a été modifiée de façon substantielle depuis la dernière fois qu'elle a été débattue au parlement en 2010. Alors que le projet de loi C-22 clarifie que l'objectif des révisions proposées pour le secteur du pétrole et du gaz est « d'assurer la responsabilisation, conformément au principe du “pollueur-payeur” », la nouvelle version de la LRIN proposée ne fait aucune mention du principe du « pollueur-payeur ». Au contraire, cette nouvelle version de la LRIN renforce la protection des fournisseurs nucléaires en matière de responsabilité, ce qui va à l'encontre du principe du « pollueur-payeur ». Ceci doit être corrigé avant que la loi ne soit adoptée.

La LRIN contient deux failles importantes : elle plafonne la responsabilité des exploitants de réacteurs à 1 milliard de dollars et protège complètement les fournisseurs et les vendeurs de réacteurs de toute responsabilité, même si leur négligence provoque un accident causant des dommages hors site. En revanche, la responsabilité des exploitants de pétrole et de gaz est illimitée au-dessus du plafond de responsabilité absolue de 1 milliard de dollars, somme requise en vertu du projet de loi C-22. Ce dernier expose également les fournisseurs d'installations extracôtières d'exploitation de pétrole et de gaz à la responsabilité.

Le gouvernement n'a fourni aucune justification pour expliquer pourquoi l'industrie nucléaire n'est pas soumise au principe du « pollueur-payeur » dans le projet de loi C-22.

À l'échelle internationale, cependant, on a constaté un mouvement de modernisation de la législation sur la responsabilité nucléaire et la suppression des plafonds de responsabilité des opérateurs de réacteur. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a reconnu la responsabilité illimitée de l'opérateur comme meilleure pratique internationale<sup>163</sup>. La Suède, la Suisse, l'Allemagne et la Finlande ont fait entrer la responsabilité illimitée de l'opérateur dans leur législation nationale.

Au Canada, la commission mixte d'étude qui a évalué les impacts environnementaux de la construction de nouveaux réacteurs sur le site nucléaire de Darlington a efficacement recommandé, suite à la catastrophe de Fukushima en 2011, que le gouvernement fédéral élimine la limite de responsabilité du réacteur. Elle a noté que la législation nucléaire du Canada contrevient à l'engagement du gouvernement fédéral envers le principe du « pollueur-payeur » et a recommandé que le gouvernement fédéral aligne sa législation en matière de responsabilité nucléaire sur ce principe. La Commission a déclaré :

La Commission recommande que le gouvernement du Canada mette à jour la Loi sur la responsabilité et l'indemnisation nucléaires ou son équivalent pour tenir compte des conséquences d'un accident nucléaire. Les révisions doivent répondre à la question des dommages liés à tout rayonnement ionisant et à tout événement initiateur. Elles devraient s'aligner sur le principe du « pollueur-payeur ». La révision de la Loi sur la responsabilité et l'indemnisation nucléaire ou son équivalent doit être appliquée avant qu'un projet ne passe en phase de construction.<sup>164</sup>

L'Inde a adopté en 2010 une nouvelle loi sur la responsabilité des fournisseurs de réacteurs. Celle-ci permet aux exploitants de réacteurs de poursuivre les fournisseurs si leur négligence contribue à un accident. Cela permet de disposer d'une plus grande réserve de fonds venant de l'industrie nucléaire, visant à indemniser les victimes d'accidents. Les fournisseurs de réacteurs japonais, russes et français ont déclaré depuis lors qu'ils acceptaient les obligations de responsabilité.<sup>165</sup>

La Coalition du budget vert recommande que les modifications suivantes soient apportées à la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation nucléaires* contenue dans le projet de loi C-22.

Premièrement, la section portant sur les objectifs de l'action devrait être compatible avec la formulation de la section portant sur le pétrole et le gaz. Elle devrait donc établir que « leur but est d'assurer la responsabilisation en cas d'accident nucléaire, en conformité avec le principe du “pollueur-payeur”. »

Deuxièmement, la Loi devrait être modifiée de façon à ce que les exploitants de réacteurs, comme les opérateurs de pétrole et de gaz, assument une responsabilité illimitée, supprimant ainsi le plafond de responsabilité absolue fixé à 1 milliard de dollars.

Troisièmement, l'article 13, qui protège entièrement les fournisseurs de réacteurs de toute responsabilité, devrait être modifié afin que les fournisseurs puissent être tenus responsables en cas de négligence.

<sup>163</sup> IAEA Action Plan on Nuclear Safety – Nuclear Liability, 2012, <http://ola.iaea.org/OLA/documents/ActionPlan.pdf>

<sup>164</sup> Commission d'examen conjoint, août 2011, Rapport d'évaluation environnementale – Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington, <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/55381/55381F.pdf>.

<sup>165</sup> Voir : Subhomoy Bhattacharjee, “Japan wants slice of nuclear pie, warms up to liability law,” *The Indian Express*, 12 juin 2014; “Russia agrees on India's nuclear liability law,” *Indian Express*, 10 juin 2014; Sanjay Jog, “Talks on Jaitapur nuclear plant to resume soon: French government to abide by India's civil nuclear liability law,” *The Business Standard*, 14 juillet 2014.

## Responsabilité du transport ferroviaire de marchandises

La Coalition du budget vert préconise également que le gouvernement fédéral mette en œuvre le principe du « pollueur-payeur » à l'égard de la responsabilité civile des accidents de transport ferroviaire de marchandises. Les cargaisons ferroviaires peuvent contenir des matières dangereuses pour l'environnement et pour la santé humaine, telles que le pétrole brut inflammable, le chlore ou des engrais caustiques. En matière de responsabilité civile du transport ferroviaire de marchandises, la Coalition du budget vert recommande l'établissement d'un seuil minimum réglementaire de couverture d'assurance de responsabilité civile souscrite par les opérateurs de chemin de fer. En vertu de la *Loi sur les transports au Canada*, les compagnies de chemin de fer canadiennes sont tenues de souscrire une assurance de responsabilité civile « adéquate » afin d'obtenir un certificat d'aptitude qui leur permet de fonctionner; cette couverture est déterminée au cas par cas. Cela contraste avec la législation sur le pétrole et le gaz, telle que la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve* et la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, selon lesquelles, une fois que le projet de loi C-22 sera adopté, le demandeur a besoin d'un justificatif de ressources d'un minimum de 1 milliard de dollars afin d'obtenir l'autorisation de travailler ou de mener des activités liées au forage et à la production de pétrole et de gaz. Nous recommandons que le système fédéral appliqué aux chemins de fer ait une exigence minimale pour la couverture d'assurance de responsabilité civile similaire aux exigences de l'industrie du pétrole et du gaz, applicable à tous les opérateurs ferroviaires, quelle que soit leur taille. En ce qui concerne la question de la capacité d'obtenir cette couverture, nous recommandons de tenir compte de la responsabilité groupée, comme il a été indiqué en juin 2014 dans le Rapport provisoire sur l'examen de la sécurité ferroviaire du Comité des transports de la Chambre des communes, rapport qui apporte des preuves montrant que, pour satisfaire à l'exigence minimale d'assurance de responsabilité civile, les petites compagnies de chemins de fer disposant de capacités moindres pourraient mettre leurs fonds en commun au profit d'une assurance de responsabilité civile partagée.<sup>165</sup>

En plus de la responsabilité de l'opérateur ferroviaire, la Coalition du budget vert recommande que les expéditeurs partagent la responsabilité des accidents de chemin de fer causés par leurs produits dangereux. En vertu de la *Loi sur les transports au Canada*, les compagnies ferroviaires sont entièrement responsables de tout incident, accident, perte ou dommage liés au « fonctionnement du chemin de fer, » que les dommages ou la perte soient la faute des compagnies ferroviaires ou pas. Les expéditeurs peuvent

légalement assumer une responsabilité partielle, mais aucune disposition n'incite actuellement les expéditeurs à conclure un accord avec les opérateurs ferroviaires pour le partage de la responsabilité; en fait, lors de la récente étude de la Comité des transports, les expéditeurs se sont activement opposés à cette suggestion. Cependant, en comparaison avec les engagements de l'industrie pétrolière et du gaz établis par le projet de loi C-22, sous la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve* et la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, la personne qui a dû recevoir une autorisation pour l'activité de laquelle le déversement ou les débris proviennent est responsable, sans preuve de faute ou de négligence, à raison d'un montant maximal de 1 milliard de dollars, et à raison d'un montant supérieur si une faute ou une négligence est avérée. De plus, dans le cas de l'industrie du pétrole et du gaz, d'autres personnes dont la faute ou la négligence conduit à un accident sont également jugées responsables. Dans le cas de la responsabilité du transport ferroviaire de marchandises, parce que les expéditeurs ferroviaires ont le contrôle du produit qu'ils expédient, les opérateurs de chemin de fer sont obligés d'accepter toutes les cargaisons, même si elles sont dangereuses. Nous recommandons donc que le gouvernement fédéral mette en œuvre une législation tenant les expéditeurs strictement responsables de tout dommage à des tiers occasionné par leurs produits, pour un montant maximum de 1 milliard de dollars, montant identique à celui de l'industrie du pétrole et du gaz; et qu'ils soient tenus responsables de l'entièreté des dommages si une faute ou une négligence est avérée. Ceci s'ajouterait aux exigences minimales en matière d'assurance que nous avons recommandées pour les opérateurs ferroviaires.

### **Renseignements :**

*Responsabilité extracôtière*

#### **Pierre Sadik**

Gestionnaire des affaires législatives,  
Ecojustice Canada  
psadik@ecojustice.ca

*Responsabilité nucléaire*

#### **Shawn-Patrick Stensil**

Analyste nucléaire, Greenpeace Canada  
shawn.patrick.stensil@greenpeace.org

*Responsabilité du transport ferroviaire de marchandises*

#### **Theresa McClenaghan**

Directrice exécutive,  
Canadian Environmental Law Association  
theresa@ccla.ca

<sup>165</sup> <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6669729&Mode=1&Parl=41&Ses=2&File=57&Language=F> 0



# Renforcer les capacités scientifiques du Canada

## Sommaire de la recommandation

Il est essentiel de reconnaître l'importance de la science et des capacités scientifiques au sein du gouvernement du Canada afin d'assurer la prospérité, la santé et la qualité de vie au Canada, et pour se faire, nous devons prendre conscience des bases fondamentales de nos écosystèmes et des ressources naturelles dont elles dépendent. La science adaptée doit demeurer à la base des processus de prise de décision en plus d'offrir un soutien efficace envers les obligations du gouvernement du Canada. De solides connaissances scientifiques recueillies entre pairs permettront au Canada de mener sur le plan international des initiatives reliées aux changements climatiques et de développer et implémenter le Plan de conservation national de façon très efficace.

Afin d'assurer la capacité du Canada à bien remplir ces rôles essentiels, la Coalition du budget vert recommande que le budget de 2015 renouvelle l'engagement du gouvernement du Canada envers la prise de décision axée sur la science par le biais d'initiatives, dont :

- Préserver tous les investissements fédéraux actuels en matière de capacités scientifiques environnementales;
- Affecter de nouveaux fonds afin de soutenir le développement, l'implémentation et le contrôle des mesures contenues dans le Plan de conservation national; (voir la section *Respecter les engagements du Canada pour la conservation de la nature*)
- Accroître les investissements dans les sciences de la pêche afin d'accommoder les récentes modifications apportées à la gestion de la pêche au Canada (voir la section *Respecter les engagements du Canada pour la conservation de la nature – Océan sain dit communautés saines*); et
- La création de possibilités de partenariat avec les industries et les organismes non gouvernementaux en faveur de l'environnement dans le but d'établir des initiatives scientifiques conjointes et de multiplier nos connaissances collectives de façon ordonnée.
- Maintenir un engagement fort envers les obligations scientifiques du Canada par le biais du Plan de gestion de la sauvagine nord-américaine — en partenariat avec le Service des pêches et de la faune des États-Unis (USFWS). En particulier, un fort soutien des enquêtes continentales sur les oiseaux migrateurs, qui font partie des obligations du Canada en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

**Investissement recommandé:** Voir les recommandations citées

## Contexte et justification

Pour bien protéger l'environnement du Canada et la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes, et pour orienter le développement responsable des ressources, le gouvernement fédéral doit pouvoir compter sur une capacité scientifique solide et fiable en matière d'environnement, y compris des effectifs permanents.

La capacité scientifique canadienne en matière d'environnement est la pierre angulaire des activités suivantes :

- Assurer la prestation et le maintien des programmes en environnement;

- Voir au respect et à l'application efficace des lois et règlements en matière d'environnement;
- Assurer une base scientifique suffisante pour la création et la modification de loi, et la réglementation pour soutenir la prise de décision;
- Faire en sorte que le Canada respecte ses engagements aux termes d'accords internationaux en matière d'environnement;
- Poursuivre nos efforts pour conserver notre capital naturel, y compris nos espaces naturels et nos espèces sauvages, la qualité de l'air et de l'eau;
- Continuer à surveiller nos progrès pour conserver notre capital naturel, nos grands espaces et nos espèces sauvages ainsi que la qualité de l'air et de l'eau pour les générations futures;
- Assurer une capacité de recherche adéquate pour soutenir et améliorer nos lois, nos règlements et nos politiques opérationnelles en matière d'environnement;
- Surveiller étroitement le degré d'atteinte des objectifs de nos lois, règlements et politiques;
- Assurer la recherche et l'éducation pour atténuer les impacts de la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire et pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation suivant les besoins;
- Faire en sorte que les efforts du gouvernement fédéral pour conserver, protéger, restaurer et rétablir notre environnement commun vont de pair avec les efforts des provinces, des territoires et de nos partenaires internationaux.

Toutefois, les mesures de réduction du déficit annoncées par le fédéral et mises en œuvre en 2011 et en 2013 ont réduit de façon drastique la capacité scientifique du fédéral en matière d'environnement, y compris au niveau des effectifs de base et des ressources requises pour assurer cette capacité.

Tout en applaudissant le fait que ces dépenses ont été faites pour favoriser une responsabilité fiscale accrue au sein du gouvernement, la Coalition du budget vert craint qu'elles n'affectent indûment la capacité du gouvernement fédéral à s'acquitter de son mandat en matière d'environnement et ne fassent augmenter les coûts à moyen et long terme associés à ces mesures à un point tel où ils surpasseraient largement leurs avantages quant aux économies de coûts ayant pu être réalisées à court terme.

Il importe donc d'agir rapidement pour rétablir la capacité scientifique du gouvernement dans des secteurs clés, afin de maximiser les avantages de telles mesures pour les Canadiens et de réduire au maximum les coûts éventuels associés aux conséquences de l'affaiblissement de la capacité scientifique fédérale ainsi que de son rétablissement ultérieur.

**Renseignements:**

**George Finney**

Président émérite, Études d'Oiseaux Canada  
gfinney@bsc-eoc.org

# Mesurer les biens et services écologiques

## Sommaire de la recommandation

Ayant bien compris l'importance d'une information de qualité sur l'environnement pour l'élaboration de politiques et de nouvelles technologies efficaces, la Coalition du budget vert recommande que le budget de 2015 alloue un financement de démarrage pour la création d'une deuxième phase du projet de Mesure des biens et services écosystémiques au Canada (MBSEC), pour soutenir la recherche interministérielle visant à suivre les « stocks » et les changements dans les écosystèmes, et les biens et services écologiques qui sont essentiels pour la santé, l'économie et le patrimoine naturel des Canadiens.

**Investissement recommandé : 4,5 millions de dollars (au total) en financement par reconduction pendant trois ans.**

## Contexte et justification

Une information de qualité est essentielle pour comprendre et protéger notre environnement, pour développer la meilleure politique environnementale, ainsi que pour l'élaboration de nouvelles technologies prometteuses.

Statistique Canada annonce que, « après de vastes consultations, l'agence a mis en place un cadre qui lui permettra d'adopter, pour les statistiques environnementales, une approche comparable à celle qu'elle utilise depuis longtemps pour les statistiques économiques et sociales. »<sup>167</sup>

« Le concept de capital naturel constitue le fondement de l'exercice. En termes simples, le capital naturel considère l'environnement comme un ensemble de ressources générateur de biens et de services environnementaux. L'air pur et l'eau douce sont de bons exemples. »<sup>168</sup>

Dans le cas des terres humides, mesurer les valeurs économiques créées par les services d'écosystème (atténuation d'inondations, tourisme, rétention des nutriments) de cette couverture naturelle permettrait aux Canadiens et Canadiennes d'avoir une meilleure idée des services/réduction des dépenses requis pour réparer les dommages causés par des inondations et la diminution de la qualité de l'eau.

Le projet interministériel de Mesure des biens et services écosystémiques (MBSEC) a été coordonné par Statistique Canada et s'est conclu par la publication de certaines de ses découvertes dans le document *L'activité humaine et l'environnement de 2013*.<sup>169</sup> Ce projet de deux ans a fait avancer la recherche sur la comptabilité écosystémique et la quantification des biens et services écosystémiques

(BSE). Parmi les ministères participants, on retrouve Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Horizons de politiques Canada.

Un des résultats de ce projet de MBSEC a été la décision de Statistique Canada d'investir dans le développement de statistiques annuelles sur le changement de la couverture terrestre et l'utilisation des terres, et d'estimation des eaux renouvelables. La disponibilité de ces deux rapports est prévue pour 2015-16. Ils devraient fournir des données de base importantes pour les chercheurs et les ministères fédéraux qui travaillent dans le domaine de la recherche sur les BSE et aider à intégrer des considérations environnementales dans le processus de prise de décision économique et politique, ce qui représente une priorité dans la stratégie fédérale de développement durable.

Il semble que l'intérêt pour une recherche de mesure des BSE plus poussée reste élevé, tant au sein du gouvernement fédéral qu'en dehors. Les membres du comité de travail MBSEC ont continué à se réunir sur une base trimestrielle pour partager leurs expériences et apporter une rétroaction portant sur le travail interministériel. L'adhésion a été élargie afin de pouvoir accueillir d'autres ministères (Industrie Canada) et d'autres initiatives (par exemple, Groupe intergouvernemental d'experts sur la biodiversité et les services écosystémiques). En conséquence, la CBV s'attend à ce que des ressources supplémentaires pour l'identification et la quantification des biens et services écologiques procurent des avantages à l'ensemble du gouvernement fédéral.

Sur le plan international, les Nations Unies ont élaboré et finalisé le Système de comptabilité économique et

<sup>167</sup> Statistique Canada, « Établir un cadre pour l'environnement », 17 avril 2013 (blogue), <http://www.statcan.gc.ca/fr/node/45>

<sup>168</sup> Ibidem.

<sup>169</sup> Statistique Canada, 2013, *L'activité humaine et l'environnement*, <http://www5.statcan.gc.ca/olc/olc.action?ObjId=16201X&ObjType=2&lang=fr&limit=0>

environnementale (SCEE), un ensemble de normes statistiques qui lient les données environnementales aux données économiques dans le Système de comptabilité nationale. Statistique Canada contribue à élaborer des lignes directrices expérimentales supplémentaires au sein de la SCEE. Elles se concentrent sur les comptes écosystémiques et la mesure de BSE. Ces lignes directrices sont compatibles avec les techniques développées par les MBSEC, Statistique Canada devenant l'un des principaux organismes statistiques nationaux qui teste ces concepts. De plus, la Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (WAVES)<sup>170</sup> de la Banque mondiale déploie des efforts pour que les ressources naturelles soient intégrées à la planification du développement et aux comptes économiques nationaux, et l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB)<sup>171</sup> fait progresser le suivi des avantages économiques de la biodiversité.

### Détails de la recommandation

La CBV recommande la division suivante du total de 4,5 millions de dollars pour le financement de démarrage par reconduction pour avancer le développement d'un système de comptabilité écosystémique pour le Canada : 2,4 millions de dollars pour soutenir le rôle de leadership et de coordination de Statistique Canada et 2,1 millions de dollars pour soutenir la participation des départements sectoriels pertinents.

**Renseignements :**

**James Brennan**

Directeur des affaires gouvernementales,  
Ducks Unlimited Canada  
J\_brennan@ducks.ca

---

<sup>170</sup> <http://www.wavespartnership.org>

<sup>171</sup> <http://www.teebweb.org/>

# Tableau récapitulatif

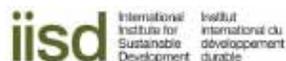
Principaux ministères et coûts (ainsi que les économies) associées aux recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget de 2015  
(en millions de dollars; les valeurs négatives représentent des économies ou des revenus)

| Recommandation                                                                                          | Ministères principaux (probables)    | Remarques sur les coûts/économies                                                      | 2015-16           | 2016-17           | 2017-18           | 2018-19           | 2019-20           | 2020-21           | en cours          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Énergie et climat</b>                                                                                |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>INNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>                         |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Réforme des subventions chez les industries extractives</b>                                          |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Aucune nouvelle subvention, surtout pour GNL                                                            | Finance, RNCAN                       | Dépendent du niveau de nouvelles subventions fiscales proposées.                       |                   |                   |                   |                   | ?                 | ?                 | ?                 |
| Frais d'exploration au Canada                                                                           | Finance, RNCAN                       | Estimations basées sur les années précédentes.                                         | -240              | -240              | -240              | -240              | -240              | -240              | -240              |
| Crédit d'impôt pour l'exploration minière                                                               | Finance, RNCAN                       |                                                                                        | -60               | -45               | -45               | -45               | -45               | -45               | -45               |
| <b>Prix du carbone</b>                                                                                  |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         | EC                                   | Dépendent du niveau du prix du carbone.                                                | -18 000 à -50 000 |
| <b>Innovation énergétique: possibilités stratégiques</b>                                                |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Infrastructures de recharge rapide des véhicules électriques                                            | RNCAN, TC                            |                                                                                        | 12                |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Stockage d'électricité - déduction pour amortissement accéléré                                          |                                      | Estimation approximative                                                               | 2                 | 5                 | 10                | 10                | 5                 | 2                 | 2                 |
|                                                                                                         | Finance, RNCAN                       |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         | EC, MAECD                            |                                                                                        | 400               | 400               |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Leadership en financement mondial du climat</b>                                                      |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>S'adapter au changement climatique et renforcer notre résilience</b>                                 |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Thème d'adaptation du Programme sur la qualité de l'air                                                 | AADNC, RNCAN, EC, SC                 | Renouvellement/développement                                                           |                   | 45                | 45                | 45                | 45                | 45                | 45                |
| Intégrer l'adaptation à toute infrastructure                                                            | Infrc                                | Minimes                                                                                | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| <b>Économies pour les Canadiens par le biais de l'efficacité énergétique</b>                            |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Rénovation des maisons pour les Canadiens à faible revenu                                               | RNCAN                                |                                                                                        | 250               | 250               | 250               | 250               | 250               |                   |                   |
| EcoÉNERGIE - développer l'initiative nationale de rénovation des                                        | RNCAN                                | Renouvellement/développement                                                           | 10                | 55                | 60                | 65                | 70                | 75                |                   |
| <b>TOTAUX - Énergie et climat</b>                                                                       |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         |                                      |                                                                                        | -17 000 à -50 000 |
| <b>Conservation de la nature</b>                                                                        |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>RÉALISER LES ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE LA NATURE DU CANADA</b>                                  |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <i>Protéger les terres et eaux publiques du Canada</i>                                                  |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <i>Parcs nationaux</i>                                                                                  |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Établissement                                                                                           | PC                                   |                                                                                        | 70                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                |
| Science de la conservation & capacités de surveillance                                                  | PC                                   |                                                                                        | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                |
| <i>Aires nationales protégées</i>                                                                       |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Créer et gérer de nouvelles ANPs                                                                        | EC                                   |                                                                                        | 5                 | 5                 | 5                 | 5                 | 5                 | 5                 | 5                 |
| Protéger des [ANPs/réserve nationale de faune] et refuges d'oiseau                                      | EC                                   |                                                                                        | 35                | 35                | 35                | 35                | 35                | 35                | 35                |
| <i>Soutien à la science de la conservation</i>                                                          |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Espèces en péril                                                                                        | EC, MPO, PC, RNCAN                   |                                                                                        | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                |
|                                                                                                         | EC, MPO, PC, Agr                     |                                                                                        | 40                | 40                | 40                | 40                | 40                | 40                | 40                |
| <i>Possibilités économiques des océans sains</i>                                                        |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Protéger l'habitat océanique                                                                            | PC, MPO, EC                          |                                                                                        | 45                | 45                | 45                | 45                | 45                | 45                | 45                |
| Gérer le développement océanique                                                                        | MPO                                  |                                                                                        | 10                | 10                | 10                |                   |                   |                   |                   |
| Transformation des pêches                                                                               | MPO                                  |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Politiques et lois de conservation de pêches existantes                                                 | MPO                                  |                                                                                        | 3                 | 3                 | 3                 |                   |                   |                   |                   |
| Rétablir les pêches                                                                                     | MPO                                  |                                                                                        | 2,5               | 2,5               | 2,5               |                   |                   |                   |                   |
| Associations de pêche, pour des plans de cogestion                                                      | MPO                                  |                                                                                        | 1,7               | 1,7               | 1,7               |                   |                   |                   |                   |
| <i>Conservation des oiseaux migrateurs</i>                                                              |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| L'inventaire canadien des milieux humides                                                               | SC                                   |                                                                                        | 30                | 30                | 30                | 30                | 30                | 30                | 30                |
|                                                                                                         | SC                                   |                                                                                        | 10                | 10                | 10                | 10                | 10                | 10                | 10                |
| <b>TOTAUX - Conservation de la nature</b>                                                               |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         |                                      |                                                                                        | 292,2             | 242,2             | 242,2             | 225               | 225               | 155               | 155               |
| <b>Communautés saines</b>                                                                               |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>L'équité en santé environnementale</b>                                                               |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Air intérieur: crédit d'impôt pour l'assainissement du radon                                            | HC, SC                               |                                                                                        | 15                | 15                | 15                | 15                | 15                | 15                | 15                |
| <b>Eau douce du Canada</b>                                                                              |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <i>Santé à long terme des bassins hydrographiques</i>                                                   |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Atténuer les écoulements de polluants et nutriments de la terre                                         | Agr, EC                              |                                                                                        | 100               | 100               | 100               | 100               | 100               |                   |                   |
| Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs, 3 AOCs                                                   | EC, MAECD                            |                                                                                        | 25                | 25                | 25                | 25                | 25                |                   |                   |
| Espèces aquatiques envahissantes                                                                        | MPO                                  |                                                                                        | 25                | 25                | 25                | 25                | 25                |                   |                   |
| <i>Science, capacités et partenariat de classe mondiale</i>                                             |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Cadre de surveillance de la qualité et quantité de l'eau                                                | EC                                   |                                                                                        | 30                | 30                | 30                | 30                | 30                |                   |                   |
| Programme de protection des pêches (PPP)                                                                |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Surveillance et évaluation                                                                              | MPO                                  |                                                                                        | 10                | 10                | 10                | 10                | 10                |                   |                   |
| Recherche scientifique                                                                                  | MPO                                  |                                                                                        | 25                | 25                | 25                | 25                | 25                |                   |                   |
| <b>Système de gestion de la qualité de l'air &amp; le CARA</b>                                          |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Plan de gestion des produits chimiques                                                                  | EC, HC                               |                                                                                        | 126               | 126               | 126               | 126               | 126               | 126               | 126               |
| <b>Infrastructures vertes pour les collectivités des Premières Nations</b>                              |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux                                                          | AADNC                                |                                                                                        | 400               | 400               | 400               | 400               | 400               |                   |                   |
| Conservation résidentielle d'énergie                                                                    | AADNC                                |                                                                                        | 24                | 24                | 24                | 24                | 24                |                   |                   |
| Efficacité énergétique non-résidentielle                                                                | AADNC                                |                                                                                        | 20                | 20                | 20                | 20                | 20                |                   |                   |
| <b>TOTAUX - Communautés saines</b>                                                                      |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         |                                      |                                                                                        | 674               | 900               | 900               | 900               | 900               | 241               | 141               |
| <b>Recommandations transversales</b>                                                                    |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Écologisation de l'économie du Canada</b>                                                            |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <i>Évaluations de la durabilité de l'environnement (BGGP)</i>                                           |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         | ACEE, EC, RNCAN                      |                                                                                        | 27                | 27                | 27                | 27                | 27                |                   |                   |
| <b>Règles en matière de responsabilité - activités extracôtières dans l'Arctique, énergie nucléaire</b> |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Activités extracôtières dans l'Arctique                                                                 | RNCAN                                | Permettrait de réduire les obligations des contribuables par des milliards de dollars. | n/a               |
| Énergie nucléaire                                                                                       | RNCAN                                |                                                                                        | n/a               |
| Transport ferroviaire de marchandises                                                                   | RNCAN                                |                                                                                        | n/a               |
| <b>Renforcer les capacités scientifiques du Canada</b>                                                  |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Mesurer les biens et services écologiques                                                               | AADNC, MPO, EC, RNCAN, PC -- StatCan | Coûts contenus dans les recommandations citées                                         | 1,4               | 1,5               | 1,6               |                   |                   |                   |                   |
| <b>TOTAUX - Recommandations transversales</b>                                                           |                                      |                                                                                        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                         |                                      |                                                                                        | 28,4              | 28,5              | 28,6              | 27                | 27                | 0                 | 0                 |

Acronymes des ministères :

HC: Health Canada  
 AADNC: Affaires autochtones et Développement du Nord Canada  
 ACEE: Agence canadienne d'évaluation environnementale  
 Agr: Agriculture and Agroalimentaire Canada  
 EC: Environnement Canada  
 Finance: Finance Canada  
 IC: Industrie Canada  
 Infrc: Infrastructure Canada

MAECD: Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement  
 MPO: Ministère des Pêches et Océans  
 PC: Parcs Canada  
 RNCAN: Ressources naturelles Canada  
 SC: Santé Canada  
 SP: Sécurité publique Canada  
 StatCan: Statistique Canada  
 TC: Transport Canada



COALITION DU BUDGET VERT  
75, RUE ALBERT, BUREAU 300  
OTTAWA, (ONTARIO) K1P 5E7 CANADA  
613-562-8208, POSTE 243; INFO@BUDGETVERT.CA  
WWW.BUDGETVERT.CA